

*Réalisation de diagnostics
territoriaux en vue de l'élaboration
des PLPDMA d'EPCI du SYDEVOM 04
de Haute-Provence*

Communauté de Communes Jabron Lure
Vançon Durance



SYDEVOM

Communauté de Communes
Jabron Lure-Vançon-Durance

Rapport de phase 1
Diagnostic
Version 3 • Août 2022



ecogeos
environnement & territoires

Expertise & conseil
Accompagnement de projets
Recherche & innovation

3, rue du Colonel Touny • 62000 Arras
Tél. : 03 21 15 55 70 • Fax : 03 62 02 45 25
www.ecogeos.fr • contact@ecogeos.fr

Fiche de suivi

Intitulé de l'étude

Réalisation de diagnostics territoriaux en vue de l'élaboration des PLPDMA d'EPCI du SYDEVOM de Haute-Provence

Mission suivie par

Laurène Ghiglia – SYDEVOM 04
Chargée de prévention des déchets
Tel : 04 92 36 14 24
laurene.ghiglia@sydevom04.fr

Directrice de projet

Jessica TILBIAN
06 32 05 55 20
jessica.tilbian@ecogeos.fr

Cheffe de projet

Joséphine DESPORTES
07 84 73 13 26
josephine.desportes@ecogeos.fr

Auteurs

Zoémie CASSETTE
Nicolas MOTYL
Katy MUSSINI
Joséphine DESPORTES

Révision	Date	Modifications • observations
R0	12/05/2022	Etablissement du rapport de phase 1
R1	11/07/2022	Révision du rapport de phase 1
R2	09/08/2022	Révision du rapport de phase 1 suite à la relecture du SYDEVOM 04

N° d'affaire	Nombre de pages	Nombre d'annexes
21174	115	CR des entretiens + tableau de recensement des acteurs





Sommaire

1.	Lexique des sigles	5
2.	Contexte du programme de prévention	7
2.1.	Contexte national	7
2.2.	Contexte de l'accompagnement par le SYDEVOM 04 à la réalisation des PLPDMA de trois EPCI sur son territoire	7
2.3.	Les 3 EPCI adhérents du SYDEVOM 04 concernés par l'étude	9
2.4.	Contexte du programme de prévention de la CCJLVD	10
2.5.	Périmètre des déchets ciblés par le PLPDMA	11
3.	Cadre et objectifs du diagnostic	13
3.1.	Cadre du diagnostic	13
3.2.	Objectifs du diagnostic	13
4.	Gouvernance du projet	14
4.1.	Instances de gouvernance impliquées dans l'élaboration du PLPDMA	14
4.2.	Composition de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)	15
5.	Caractéristiques générales du territoire	16
5.1.	Situation géographique	16
5.2.	Population	17
5.2.1.	Nombre d'habitants et de ménages	17
5.2.2.	Données sociodémographiques	18
5.3.	Typologie d'habitat	20
5.4.	Tourisme	21
5.5.	Activité économique	21
6.	Gestion des déchets	25
6.1.	Compétences	25
6.2.	Les flux d'OMA	27
6.2.1.	La collecte des déchets ménagers	27
6.2.2.	Collecte des déchets des professionnels	29
6.2.3.	Traitement des OMA	29
6.2.4.	Synoptique des flux OMA	30
6.3.	Les flux de déchets hors OMA	30
6.4.	Compostage collectif et individuel	33
6.5.	Dimensionnement du SPPGD	34
6.6.	La tarification du service	34
7.	Production de déchets	37
7.1.	Répartition des tonnages et ratios par flux collecté	37
7.1.1.	Les grands chiffres de la production de déchets	37
7.1.2.	Comparaison avec les chiffres nationaux	39
7.2.	Évolution des ratios collectés depuis 2010	43
7.2.1.	Tendances d'évolution globales	43
7.2.2.	Tendances d'évolution détaillées	46
7.3.	Décomposition des flux collectés en déchèterie	50
7.3.1.	Répartition des flux collectés en déchèterie	50
7.4.	Identification des gisements d'évitement et de détournement au sein des OMR	51
7.4.1.	Composition des OMR	51
7.4.2.	Synthèse des gisements d'évitement et de détournement	52



8.	Évaluation des actions de prévention	55
8.1.	Analyse des actions de prévention réalisées par le SYDEVOM 04	55
8.1.1.	Évaluation des actions de l'ancien Programme Local de Prévention des Déchets du SYDEVOM de 2010 à 2015	55
8.1.2.	Évaluation des actions dans le cadre du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage du SYDEVOM de 2016 et 2019 TZDZG	67
8.2.	Analyse des actions de prévention portée par la CCJLVD	73
8.2.1.	Actions de prévention mise en place durant les plans de prévention du SYDEVOM 04	73
8.2.2.	Actions de prévention en cours	73
8.3.	Analyse globale des actions de prévention en cours et en projet du SYDEVOM 04 et de la CCJLVD	74
8.3.1.	Vue d'ensemble des actions de prévention effectuées par le SYDEVOM	74
8.3.2.	Vue d'ensemble des actions de prévention effectuées par la CCJLVD	79
9.	Analyse des acteurs du territoire	80
9.1.	Recensement des acteurs des territoires analysés	80
9.1.1.	Périmètre et objectifs du recensement	80
9.1.2.	Structuration du tableau de recensement	80
9.1.3.	Aspects méthodologiques liés au remplissage des données	81
9.2.	Bilan des acteurs recensés	82
9.2.1.	Liste des acteurs recensés par type d'acteurs	82
9.2.2.	Domaines d'action des acteurs recensés	84
9.2.3.	Échelle d'action des acteurs recensés	85
9.2.4.	Principaux gisements concernés	86
9.3.	Actions liées à la prévention des déchets sur le territoire	89
9.3.1.	Actions mises en œuvre par les communes	89
9.3.2.	Actions mises en œuvre par les acteurs institutionnels	89
9.3.3.	Actions mises en œuvre par les chambres consulaires et les fédérations professionnelles	92
9.3.4.	Actions mises en œuvre par les acteurs associatifs	94
9.3.5.	Actions mises en œuvre par les commerces	96
9.3.6.	Actions mises en œuvre par des acteurs privés hors commerces	97
9.3.7.	Actions mises en œuvre par les établissements publics	97
9.4.	Bilan des entretiens avec les acteurs du territoire	97
9.4.1.	Liste des acteurs interrogés	98
9.4.2.	La vision des acteurs interrogés de l'enjeu de prévention des déchets	101
9.4.3.	La perception des acteurs interrogés vis-à-vis des EPCI et des actions menées	103
9.4.4.	Les actions mises en œuvre par les acteurs interrogés	103
9.4.5.	Les difficultés rencontrées par les acteurs interrogés	106
9.4.6.	Les perspectives des acteurs vis-à-vis de la prévention	108
9.4.7.	Synoptique des acteurs interrogés	110
10.	Synthèse AFOM du diagnostic	112
11.	Bibliographie	114
11.1.	Textes réglementaires	114
11.2.	Guides et études nationales	114
11.3.	Documents produits par la CCJLVD et le SYDEVOM 04	114
11.4.	Autres documents concernant le territoire de la CCJLVD	115



1 ● Lexique des sigles

Sigle	Signification
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFOM	Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces
AGEC (loi)	Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi)
ARBE	Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement
BOM	Benne à Ordures Ménagères
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CA	Communauté d'Agglomération
CC	Communauté de Communes
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCES	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
CCJLVD	Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
CCPFML	Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure
CCVUSP	Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
COFIL	Comité de Pilotage
CS	Collecte Sélective
CSP	Concession de Service Public
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE / D3E	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DDS	Déchets Diffus Spécifiques

DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DIY	Do It Yourself
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DV	Déchets Verts
EIT	Ecologie Industrielle et Territoriale
ESS	Economie Sociale et Solidaire
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
ETP	Equivalent Temps-Plein
FMQ	Fédération des Maisons de Quartier
FFOM	Fraction fermentescible des ordures ménagères
LTECV	Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PàP	Porte-à-Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PLP	Programme Local de Prévention
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLPD	Programme Local de Prévention des Déchets
PNPD	Plan National de Prévention des Déchets
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
RS	Redevance Spéciale
SERD	Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SPPGD	Service Public de Prévention et Gestion des Déchets
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TI	Tarifcation Incitative
TLC	Textiles, Linges et Chaussures
TZDZG	Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage
UIOM	Unité d'Incinération des Ordures Ménagères



2. Contexte du programme de prévention

2.1. Contexte national

L'élaboration de **Programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA) est **obligatoire depuis 2012** en vertu de la loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II ». Auparavant, les programmes de prévention étaient une démarche volontaire. Les collectivités qui se lançaient bénéficiaient d'un soutien technique et financier de l'ADEME. Cette obligation concerne les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à compétence collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR).

Le contenu et le processus d'élaboration des PLPDMA sont précisés dans le **décret du 10 juin 2015** relatif aux PLPDMA. Ainsi, celui-ci doit notamment inclure un **état des lieux**, des **objectifs** de réduction des Déchets ménagers et assimilés (DMA), un **plan d'action** permettant d'atteindre ces objectifs et des **indicateurs de suivi**. En outre, une **commission consultative d'élaboration et de suivi** (CCES) doit être constituée, donner son avis sur le projet de PLPDMA et se réunir de nouveau tous les ans pour suivre la mise en œuvre du programme et émettre un avis.

Les PLPDMA sont élaborés pour **6 ans**. Ils doivent inclure un **objectif de réduction des DMA** compatible avec les objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et tenant compte de l'objectif de réduction de 15 % des DMA en 2030 par rapport à 2010, inscrit dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

L'ADEME offre un soutien technique à l'élaboration de ces programmes à travers son *Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA* (décembre 2016).

2.2. Contexte de l'accompagnement par le SYDEVOM 04 à la réalisation des PLPDMA de trois EPCI sur son territoire

Le SYDEVOM 04 est un **syndicat de traitement des déchets** créé en 2002, regroupant 8 EPCI dont :

6 communautés de communes (CC) :

- ▶ La communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumières »
- ▶ La communauté de communes du Pays de Forcalquier et de la Montagne de Lure
- ▶ La communauté de communes Haute Provence Pays de Banon pour le territoire de l'ex CC Pays de Banon (à savoir : Revest du Bion, La Rochegiron, l'Hospitalet, Saumane, Montsalier, Banon, Simiane la Rotonde, Revest des Brousses, Oppedette, Sainte-Croix à Lauze, Vachères, Redortiers)

- La communauté de communes Jabron Lure Vancon Durance
- La communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
- La communauté de communes Sisteronais Buech pour le territoire de l'ex CC la Motte du Caire Turriers

● **2 communautés d'agglomération (CA) :**

- La communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération pour les communes de Volx, Villeneuve, La Brillanne, Oraison, Le Castellet, Entrevennes, Puimichel, Corbières, Sainte Tulle, Pierrevert, Riez, Roumoules, Montagnac-Montpezat, Puimoisson, Saint-Laurent du Verdon, Quinson
- La communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération

Par ailleurs, le territoire du SYDEVOM 04 inclut également dans ses collectivités territoriales adhérentes, le **conseil départemental des Alpes de Hautes-Provence**.

Ce territoire est constitué de **169 communes** et **126 051 habitants**¹.

Les 8 EPCI exercent *a minima* la compétence collecte des OMR sur leur territoire, et sont donc tenus de réaliser un PLPDMA.

Le SYDEVOM 04 exerce différentes compétences de gestion des déchets à l'échelle du département. Deux types de compétences sont distinguées :

- Des **compétences obligatoires** : Collecte et transport des déchets recyclables ; transfert des recyclables et des ordures ménagères résiduelles (OMR) ; traitement des OMR ; réalisation d'ouvrages nécessaires à l'exercice de ses compétences ; communication sur la réduction, la prévention, le tri et promotion du compostage...
- Des **compétences « à la carte »** : déchèteries ; outils de traitement dédiés (ex : installation de traitement des déchets inerte, plateforme de compostage, déchèterie professionnelle) ; collectes et matériel ; statistiques, études et conseils ; supports de communication ; accompagnement des démarches de prévention et sensibilisation...

L'élaboration et le suivi des **programmes locaux de prévention des déchets et assimilés** font **partie des compétences « à la carte »** du SYDEVOM 04. En tant que syndicat de traitement, le SYDEVOM 04 n'est pas tenu d'élaborer un PLPDMA ; en revanche, il peut **soutenir dans cette démarche** les collectivités adhérentes qui le souhaitent. La présente mission s'inscrit dans ce cadre.

Le SYDEVOM 04 s'est déjà engagé dans la prévention des déchets à travers un **programme « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage »** (TZDZG) lancé en 2016 ainsi qu'un **programme « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale »** (LEADER) sur le territoire de Durance Provence, dont l'un des objectifs est de réduire les déchets enfouis.

Le SYDEVOM 04 dispose de **3,5 ETP** affectés à la prévention, au tri et à la communication. Cela inclut une chargée de prévention, une chargée de communication et un animateur scolaire. Un ETP supplémentaire va être intégré à cette équipe afin de poursuivre l'accompagnement à l'élaboration des PLPDMA à la suite

¹ Population INSEE 2021

des diagnostics territoriaux réalisés dans le cadre de la présente mission.

Les actions de prévention menées jusque-là par le SYDEVOM 04 incluent notamment la **sensibilisation du public**, des **animations scolaires** et le soutien au développement du **compostage individuel et collectif** (fourniture aux collectivités de composteurs, formation de référents, sensibilisation et formation des particuliers au compostage individuel).

2.3. Les 3 EPCI adhérents du SYDEVOM 04 concernés par l'étude

Dans le cadre de la compétence « à la carte » exercée par le SYDEVOM sur les programmes de prévention des déchets, la présente mission concerne **3 des 8 EPCI adhérents du SYDEVOM qui ont manifesté leur intérêt** pour être accompagnés dans la mise en place d'un PLPDMA.

Tableau 1. Les 3 EPCI concernés par la mission.

Nom de l'EPCI	Nb communes	Nb hab. permanents ²	Caractéristiques territoriales	Contexte lié au périmètre de l'EPCI
Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure (CCPFML)	13	10 109	Secteur rural avec une commune bourg centre (Forcalquier, environ 5 000 habitants) et une saisonnalité modérée avec du tourisme diffus	Pas d'évolution depuis 2004
Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD)	14	5 450	Vallée du Jabron très peu peuplée avec un peu de tourisme rural ; Vallée de la Durance plus peuplée, avec une zone commerciale assez dynamique sur Peipin, commune la plus peuplée de cet EPCI	Issue de la fusion de deux communautés de communes en 2017
Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon (CCVUSP)	13	8 048	Ville-centre Barcelonnette (2 700 habitants) avec une très forte saisonnalité l'hiver liée à la présence de plusieurs stations de ski, et l'été : montagne et lac de Serre-Ponçon avec de nombreux campings, gîtes hôtels, résidences locatives	Issue de la fusion, en 2017, d'une petite intercommunalité située au bord du lac de Serre-Ponçon et de l'intercommunalité qui regroupait depuis longtemps toute la vallée de l'Ubaye

Le territoire concerné par l'étude est donc composé de **3 intercommunalités peu peuplées** (maximum

² Population INSEE 2021

10 000 habitants permanents chacune), mais avec un **tourisme saisonnier plus ou moins marqué** qui a pour effet d'augmenter significativement le nombre de résidents en saison touristique. Les 3 EPCI totalisent **plus de 23 000 habitants et 40 communes**.

Les 3 EPCI concernés par l'étude **ne forment pas un territoire contigu** puisque, comme on le montre la carte ci-après, la CCVUSP (qui se situe au nord-est du département) est séparée de la CCJLVD et de la CCPFML (qui se situent quant à elles à l'ouest).

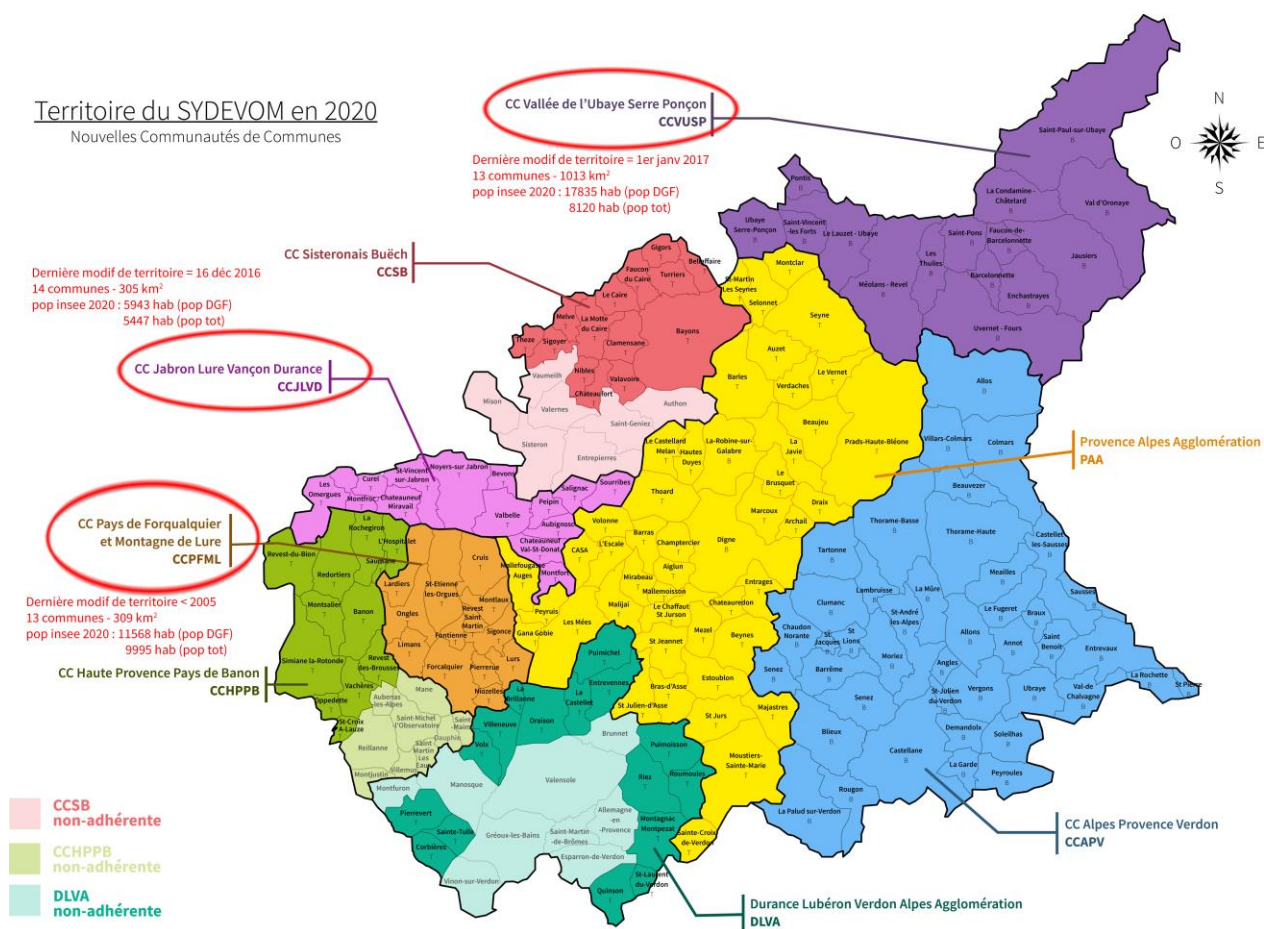


Figure 1. Le territoire du SYDEVOM 04 et les 3 EPCI concernés par l'étude (entourés en rouge) dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

2.4. Contexte du programme de prévention de la CCJLVD

La CCJLVD a jusqu'à présent principalement laissé le portage des actions de prévention au niveau du SYDEVOM 04. Le SYDEVOM 04 a notamment réalisé un Plan local de prévention des déchets (PLPD) entre 2010 et 2015 puis porté un programme d'action dans le cadre des TZDZG.

La réalisation du PLPDMA par la CCJLVD constitue donc une reprise au niveau de l'EPCI d'une partie de la compétence prévention afin de porter les actions de prévention à un niveau plus local.

2.5. Périmètre des déchets ciblés par le PLPDMA

Le périmètre d'intervention des PLPDMA correspond principalement au **périmètre d'intervention du Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD)**.

Cela englobe l'ensemble des **Déchets ménagers et assimilés (DMA)**, c'est-à-dire les déchets produits par les usagers ménages et professionnels qui sont collectés par le SPPGD :

- Les **Ordures ménagères et assimilées (OMA)**, qui étaient la cible des objectifs quantitatifs des anciens plans locaux de prévention (PLP) : ce sont les déchets produits « en routine » par les ménages. Cela englobe les ordures ménagères résiduelles (OMR), les journaux-revues-magazines, les emballages et le verre ;
- Les déchets dits « **occasionnels** », comme les cartons
- Les déchets collectés dans les **déchèteries** (tous les flux collectés sont en théorie inclus, avec parfois une exception pour les déblais et gravats).



Figure 2. Périmètre d'intervention du SPPGD.

Toutefois, deux autres flux de déchets qui ne relèvent pas du SPPGD sont susceptibles d'être pris en compte dans les PLPDMA. Ces deux flux font l'objet d'axes développés dans le *Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA de l'ADEME* (2016). Il s'agit des **déchets d'activités économiques (DAE)** non collectés par le SPPGD (les déchets d'entreprises collectées par le SPPGD étant considérés comme des déchets « assimilés » et inclus par hypothèse dans le champ d'intervention central des PLPDMA) et des **déchets du BTP**.

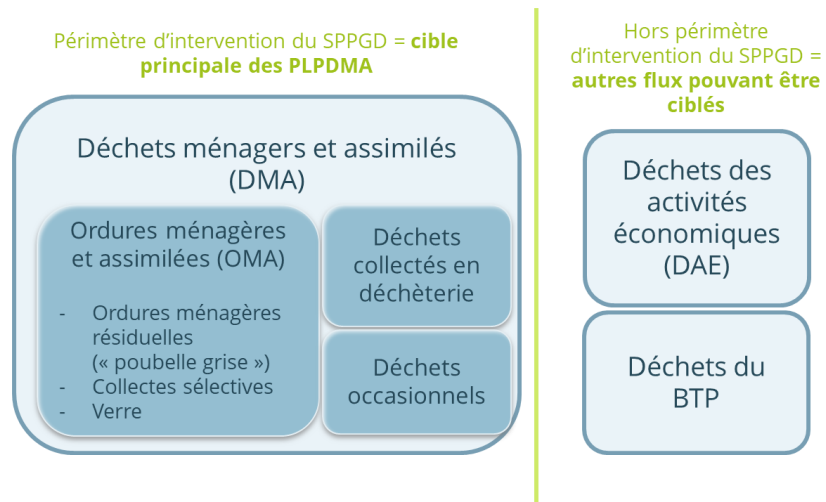


Figure 3. Flux ciblé par les PLPDMA.



3. Cadre et objectifs du diagnostic

3.1. Cadre du diagnostic

Le diagnostic territorial est la première pierre de l'élaboration du PLPDMA. Ce diagnostic est prévu par le décret du 10 juin 2015 qui stipule que le PLPDMA comprend un état des lieux qui :

« a) Recense l'ensemble des acteurs concernés ;

b) Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine ;

c) Rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés ;

d) Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles »

Les étapes suivantes de l'élaboration du PLPDMA seront la définition des objectifs et des orientations stratégiques, puis l'élaboration du plan d'actions, et enfin la finalisation du projet complet de PLPDMA. **Le présent rapport concerne uniquement le diagnostic territorial.** Ce diagnostic a vocation à être intégré (ou du moins partiellement intégré) au projet final de PLPDMA qui sera élaboré par la CCJLVD.

3.2. Objectifs du diagnostic

Le diagnostic territorial est utile à plus d'un titre :

- Il apporte une vision du territoire et un regard extérieur sur les actions déjà menées, permettant d'orienter au mieux les nouvelles actions.
- Il permet d'obtenir des données sur la production de déchets et sur les gisements d'évitement pour définir des objectifs adaptés au territoire.
- Il permet à la collectivité de mieux connaître les acteurs de son territoire et d'amorcer la mobilisation de ces acteurs autour d'un projet coconstruit.

Pour ce faire, le diagnostic territorial est structuré autour de plusieurs grandes étapes menées de front : le diagnostic de la production de déchets et de la gestion des déchets ; le recensement et l'analyse des acteurs du territoire ; l'évaluation des actions de prévention existantes. Cela aboutit à une synthèse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM).



4. Gouvernance du projet

4.1. Instances de gouvernance impliquées dans l'élaboration du PLPDMA

Dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, deux instances de gouvernance ont été mises en place :

- Le **Comité de pilotage** (COFIL) est l'instance de pilotage qui intervient aux moments clés de l'élaboration du PLPDMA. Restreint aux services techniques déchets des CC et aux élus référents, il a un rôle décisionnel.
- La **Commission consultative d'élaboration et de suivi** (CCES) est complémentaire du COFIL. Intégrant des élus et services des CC, mais aussi des acteurs extérieurs, elle intervient au cours de l'élaboration du PLPDMA avec un rôle consultatif sur le diagnostic (première réunion) puis sur le plan d'action (deuxième réunion). Elle a également vocation à se réunir tous les ans.

À ces deux instances s'ajoute un niveau de **concertation élargie** : les **groupes de travail thématiques** (prévus pour la phase 2). Les entretiens semi-directifs menés avec certains acteurs (en phase 1) permettent également de prendre en compte l'avis des acteurs du territoire. Ces différents éléments participent à la **co-construction** du PLPDMA.



Figure 4. Schéma de la gouvernance du PLPDMA.

4.2. Composition de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)

Les acteurs qui ont été **invités à participer** à la CCES et ceux qui ont **effectivement participé** à la première réunion sont indiqués ci-après.

Les personnes ont été invitées sur la base des **structures qu'elles représentent**.

Tableau 2. Composition de la CCES.

Acteurs	Participation à la première réunion ?	Représentants
Élus et services de la CCJLVD		
Président de la CCJLVD	Oui	René AVINENS – Maire d'Aubignosc
Mairie de Noyers sur Jabron	Oui	Brice CHADEBEC (représenté par Claude GUERINI)
Mairie de Bevons	Oui	Marc HUSER (représenté par Patrick SCOTTI)
Mairie de Châteauneuf Val Saint Donat	Oui	Frédéric DRAC – Maire
Mairie de Salignac	Oui	Angélique EULOGE – Maire
Mairie de Saint Vincent sur Jabron	Non	Richard DUBOST
Mairie de PEIPIN	Non	Philippe SANCHEZ
Services de la CCJLVD	Oui	Marina PAMPLONA – Chargée de mission développement local
Acteurs institutionnels		
Conseil régional	Oui	Mylène RAYNAUD – Chargée de mission déchets économie circulaire
ADEME	Non	Alice ANNIBAL-JAMBET – Chargée de mission déchets économie circulaire et déchets
SYDEVOM 04		
Vice-Président	Oui	Yvan BOUGUYON
Vice-Président en charge des biodéchets	Non	Vincent ALLEVARD
Directrice	Oui	Béatrice HUBER
Chargée de prévention	Oui	Laurène GHIGLIA
Chargé de mission biodéchets	Oui	Jérémy BOUILLAUD
Associations		
France Nature Environnement (FNE)	Non	Fabien VEYRET – Président de la FNE 04
Eco-organisme		
CITEO	Non	Julien LOCHE LOUBET



5. Caractéristiques générales du territoire

5.1. Situation géographique

La communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance est composée de 14 communes. Elle est située dans la partie ouest du département des Alpes-de-Haute-Provence. Elle est également la porte d'entrée de la Drôme dans le département par la commune de Montfroc, seule commune de la CCJLVD ne faisant pas partie des Alpes-de-Haute-Provence.

La CCJLVD est traversée par l'autoroute A51 permettant de situer la communauté de commune à une heure et vingt minutes de la métropole Aix-Marseille Provence.

Il s'agit d'un territoire rural dont l'environnement naturel est façonné par la montagne de Lure, le massif des Monges et les rivières du Jabron et du Vançon.

Enfin, la CCJLVD est également un territoire agricole constituée de 7 400 ha de surface agricole, soit 24 % de la superficie totale du territoire³.

³ Source : CCJLVD, *Portrait de territoire – Alpes-de-Haute-Provence Agence de Développement*

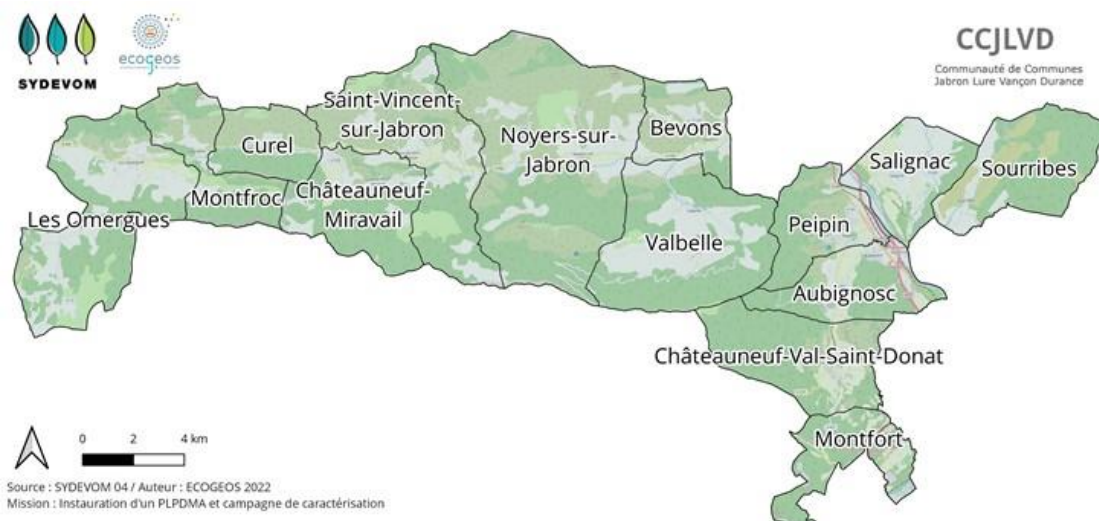


Figure 5. Situation géographique de la CCJLVD (cartographie : ECOGEOS).

5.2. Population

5.2.1. Nombre d'habitants et de ménages

Le nombre d'habitants de la CCJLVD diffère selon que l'on raisonne en « **population INSEE** » ou en « **population DGF** ». Cette dernière est plus élevée dans la mesure où, en vue de l'attribution de la dotation globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État, elle majore le nombre d'habitants par deux éléments : le nombre de places de caravane et le nombre de résidences secondaires (avec l'hypothèse d'une présence de 2 personnes par résidence secondaire sur 6 mois).

Ainsi, selon l'indicateur retenu et les dernières données disponibles, la CCJLVD compte 5 415 habitants en 2021 (population légale sur base du recensement INSEE 2018⁴) ou **5 844** habitants en 2019 (population DGF). **Dans le cadre du PLPDMA, l'indicateur de la population DGF est privilégié.** Toutefois, certaines données démographiques ne sont disponibles qu'avec la comptabilisation plus restreinte de la « population INSEE ».

Selon les données de l'INSEE, la CCJLVD comptait **2 371 ménages** en 2018. Il y a donc en moyenne **2,21 personnes par ménages** sur le territoire.

La commune de **Peipin** regroupe **1 555 habitants** en 2019 (DGF) soit 26,6 % de la population de la CCJLVD. Les 13 autres communes ont des populations comprises de 70 à 690 habitants.

⁴ Chiffre actualisé 2021 transmis par le SYDEVOM 04

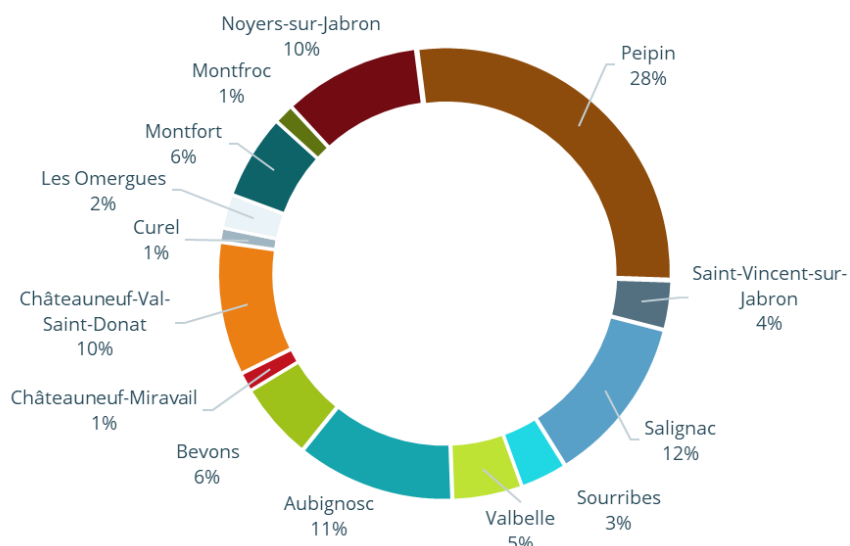


Figure 6. Répartition de la population entre les communes de la CCJLVD (source des données : INSEE 2018).

5.2.2. Données sociodémographiques

Évolution démographique

Le territoire connaît une **croissance démographique relativement importante** : celle-ci est de 11,5 % entre 2008 et 2018 contre 4,7 % au niveau national. Entre 2008 et 2021, la population a augmenté de 15,3 %.

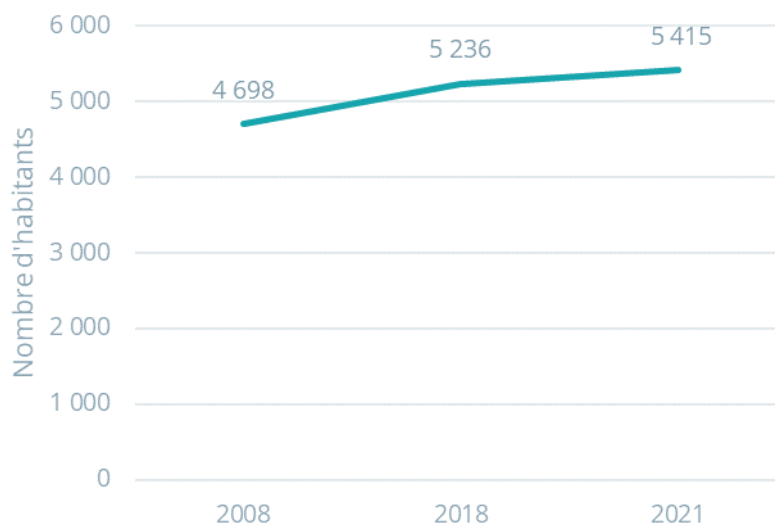


Figure 7. Évolution de la population de la CCJLVD entre 2008 et 2021 (source des données : INSEE).

Composition des ménages

67,4 % des ménages de la CCJLVD sont des **familles** (avec ou sans enfants). 30,8 % sont des personnes seules et 1,7 % sont d'autres ménages sans famille.

Pyramide des âges

22,1 % des habitants de la CCJLVD sont dans la **tranche d'âge des 45 à 59 ans**, et 26,6% entre 60 et 74 ans, alors que seulement 12,8 % ont entre 15 et 29 ans et 18,2 % ont 65 ans ou plus.

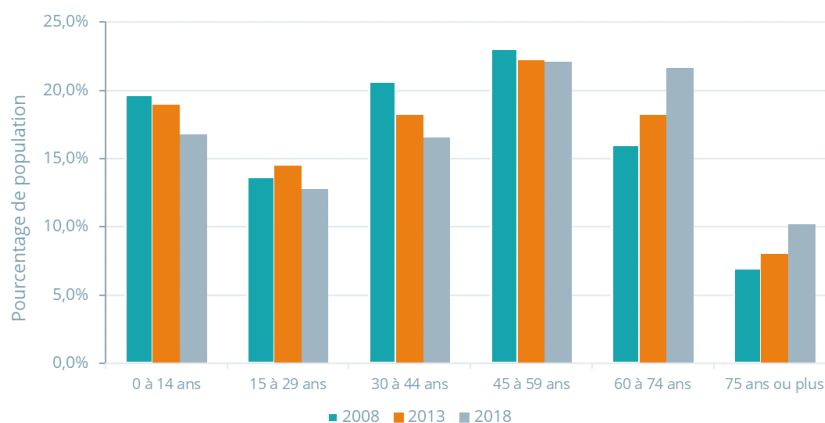


Figure 8. Évolution de la répartition de la population entre les différentes tranches d'âge entre 2008 et 2018 (source des données : INSEE).

Entre 2008 et 2018, la répartition de la population de CCJLVD entre les différentes tranches d'âge évolue, avec une tendance à la baisse de la part des populations les plus jeunes (moins de 44 ans), et une très nette augmentation de la part des populations les plus âgées (plus de 60 ans), voir figure ci-avant.

Catégories socioprofessionnelles

La catégorie socioprofessionnelle la plus répandue sur le territoire de la CCJLVD est celle des **retraités** : ils représentent **31,6 %** de la population des plus de 15 ans en 2018. Ils sont suivis par les **employés** (15,9 %), les **professions intermédiaires** (15,1 %), les **autres personnes sans activité professionnelle** (12,2 %) et les **ouvriers** (10,6 %).

La part de cadres et professions intellectuelles supérieures (6,6 %) et celle d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises (6,2 %) sont plus faibles. Enfin, les agriculteurs exploitants ne représentent que 1,8 % de la population des plus de 15 ans.

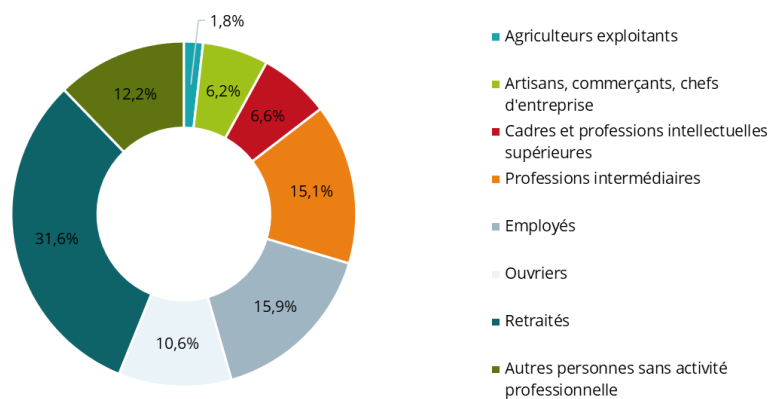


Figure 9. Population de 15 ans ou plus de la CCJLVD selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018 (source des données : INSEE).

● Activité et emploi

En 2018, la population de 15 à 64 ans compte **66,6 % d'actifs ayant un emploi**, 9,4 % de chômeurs et 24,0 % d'inactifs (dont 7,2 % d'élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés, 9,5 % de retraités et 7,3 % d'autres, inactifs).

Le **taux de chômage** est légèrement inférieur à la moyenne nationale : il est de **12,4 %** sur la CCJLVD pour les 15-64 ans en 2018 contre 13 % sur l'ensemble du territoire métropolitain la même année.

● Revenus et taux de pauvreté

Le salaire net horaire moyen au sein de la CCJLVD est de 13,7 €/h en 2018, ce qui est inférieur au salaire moyen sur le territoire national métropolitain (15,4 €/h).

Le **taux de pauvreté** des ménages est de **13,9 %** en 2018, ce qui est plus bas que le taux de pauvreté au niveau national, qui est de 14,5 %.

5.3. Typologie d'habitat

La majorité des logements sont des **résidences principales** : celles-ci représentent 75,4 % des logements. Les résidences secondaires et les logements occasionnels regroupent quant à eux 17,3 % des logements, ce qui est significativement **plus élevé que leur proportion au niveau national** (9,8 %). Il y a également 8,1 % de logements vacants.

La **majorité des logements sont des maisons (85,4%)** alors que les **appartements** ne représentent 13,9% d'entre eux.

La part des résidences principales dont les occupants sont **propriétaires** est de **68,5 %**.



Figure 10. Catégorie et type de logements de la CCJLVD en 2018 (source des données : Insee).

5.4. Tourisme

L'activité touristique de la CCJLVD est principalement articulée autour des activités de pleine nature.

Le territoire compte en **3 hôtels, à Peipin, à Aubignosc et à Les Omergues et totalisant 31 chambres** et un terrain de camping à Salignac regroupant 109 emplacements et 19 locations⁵. La capacité d'accueil, en incluant les résidences secondaires, est de 3 115 lits⁶ soit **61 lits pour 100 habitants**, ce qui est considérablement inférieur à la capacité d'accueil à l'échelle du département (178 lits pour 100 habitants), mais plus modérément inférieur à celle de la région (77 lits pour 100 habitants)⁷. La CCJLVD concentre ainsi moins de 2 % des lits touristiques du département. L'offre se concentre principalement aux abords de la Durance, notamment sur la commune de Salignac où se situe le principal camping, faisant de l'hôtellerie de plein air et étant le premier type d'hébergement marchand du territoire. La CCJLVD est par ailleurs dotée d'une centaine d'hébergeurs (gîtes, chambres d'hôtes).

5.5. Activité économique

L'activité économique de la CCJLVD est portée majoritairement par les activités tertiaires marchandes qui concentrent la plus grande part des emplois. La zone commerciale de la commune de Peipin est notamment un facteur d'attractivité économique.

● Répartition des secteurs par nombres d'établissements et de postes salariés

En 2020, la CCJLVD comptait **487 établissements actifs** dont notamment **150 dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration** ; 94 dans la construction ; 68 dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien et 66 dans l'industrie.

⁵ Ces chiffres ont été obtenus à la suite du recensement des acteurs

⁶ Ce chiffre est obtenu en multipliant le nombre de chambres d'hôtel par 2, le nombre d'emplacements de camping par 3 et le nombre de résidences secondaires par 5, conformément à la méthodologie de l'INSEE.

⁷ Sources de données : INSEE.

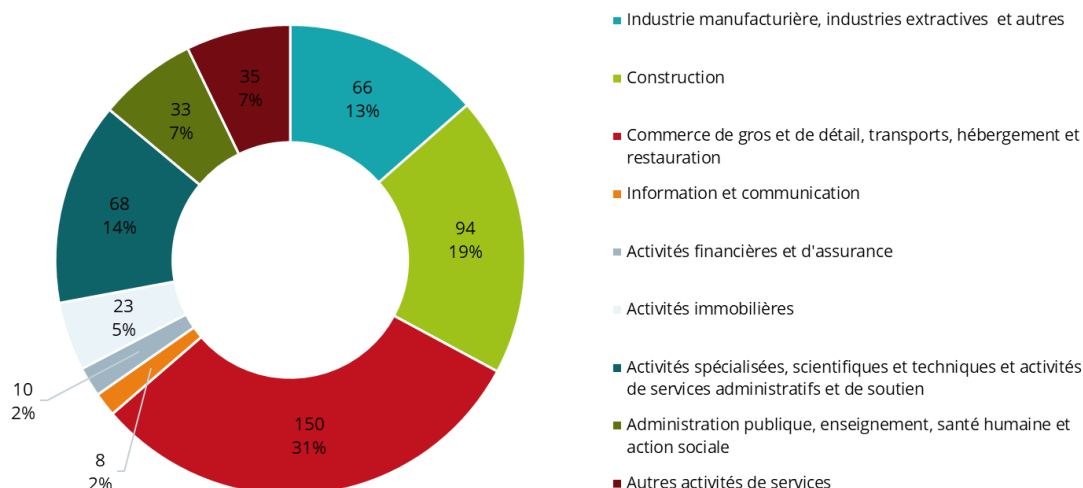


Figure 11. Répartition des établissements actifs sur le territoire de la CCJLVD en 2020 (Source des données : INSEE).

Les écarts par secteurs sont différents si l'on compare le nombre de postes de salariés. Le secteur du commerce, du transport et des services divers reste le secteur d'activité le plus important au sein de la CCJLVD avec 43 % des emplois du territoire. Il est suivi par **l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale qui représente dans ce cas le deuxième secteur le plus important** avec 31 % des emplois du territoire. Le **secteur agricole et celui de la construction** ont également un poids important sur le territoire en termes d'emplois.

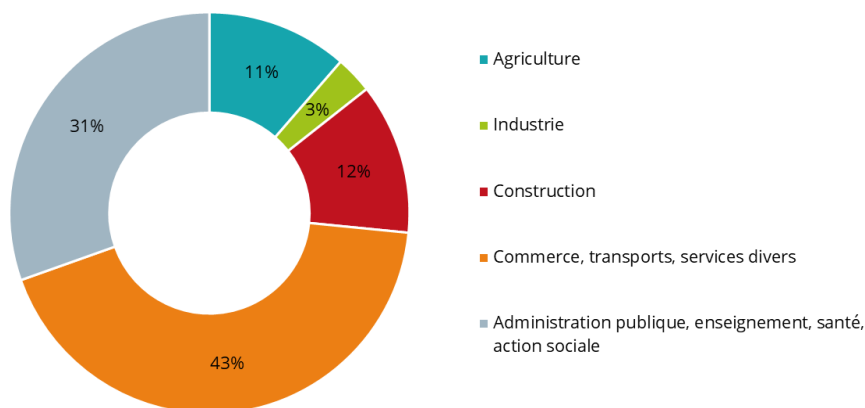


Figure 12. Répartition du nombre d'emplois selon le secteur d'activité sur le territoire de la CCJLVD en 2018 (Source des données : INSEE).

● Dynamisme économique

Au cours des dix dernières années, la dynamique économique sur le territoire de la CCJLVD s'est traduite par une **diminution de la création d'activité de 2011 et 2016, puis réaugmentation constante jusqu'en 2019**.

Cette tendance observée depuis 2016 a cessé en 2020 puisqu'une baisse a été à nouveau observée, mais celle-ci est doit être considérée en tenant compte de la crise sanitaire qui s'est déclenchée en 2019.

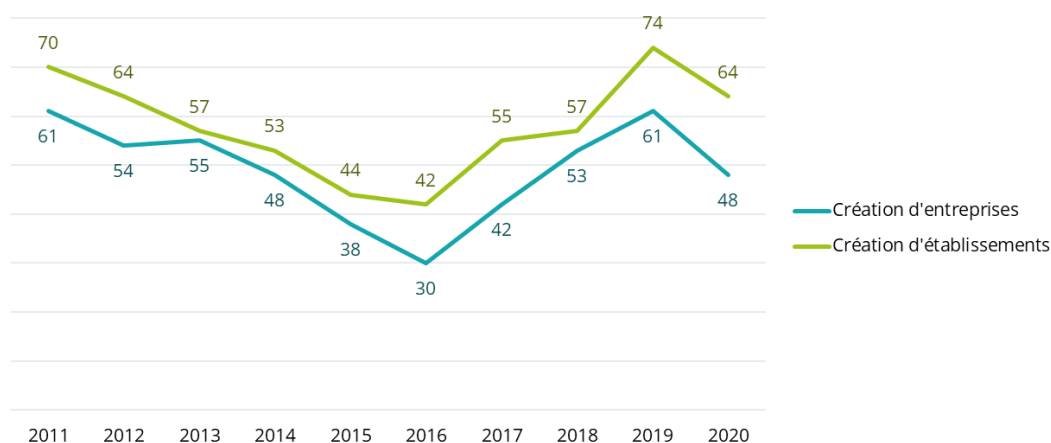


Figure 13. Évolution de la création d'activité au sein de la CCJLVD (Source des données : INSEE).

Si l'on s'intéresse à cette évolution par secteur d'activité, on constate une augmentation constante depuis 2017 de la création d'entreprises dans le secteur de la construction. La création d'entreprises dans le secteur de l'industrie reste quant à elle relativement stable au cours des dernières années. Enfin, le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement de la restauration semble être le secteur sur le territoire qui a été le plus impacté par la crise COVID puisqu'une baisse de la création d'entreprise est observée depuis 2019, avec notamment 50 % environ d'entreprises créées en moins en 2020 par rapport à 2018.

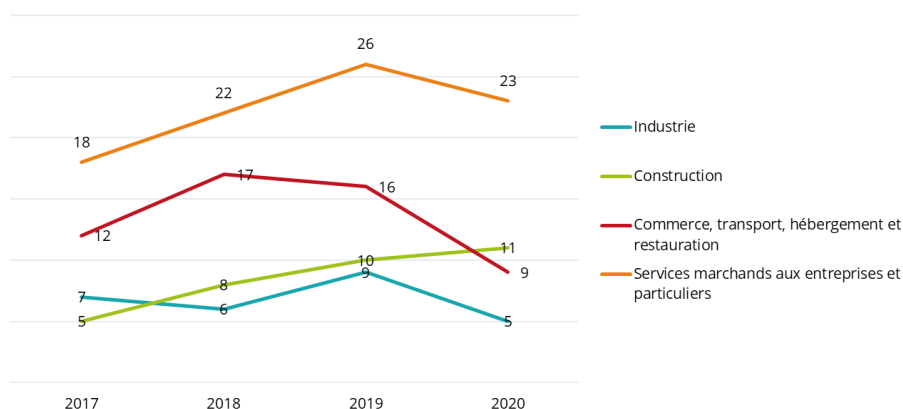


Figure 14. Évolution de la création d'entreprises par secteur au sein de la CCJLVD (Source des données : INSEE).



Synthèse sur les caractéristiques générales du territoire

- Un territoire rural de 14 communes et de 5 844 habitants (population DGF en 2019) ;
- Une croissance démographique élevée (15,3%) entre 2008 et 2021 ;
- Un taux de chômage (12,4 %) et un taux de pauvreté (13,9 %) légèrement inférieur à la moyenne

nationale ;

- Un type d'habitats principalement en maisons (85,4%) ;
- Un territoire agricole, profitant d'un tourisme articulé autour des activités de plein air ;
- Un territoire agricole comptant, 487 établissements actifs, dont 150 dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration ;
- Un habitat très dispersé rendant difficile la rationalisation de la collecte et une fréquentation touristique qui implique des adaptations des fréquences de collecte.



6. Gestion des déchets

6.1. Compétences

La Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance a été créée en 2017 de la fusion de la Communauté de communes Lure Vançon Durance (CCLVD) et de la Communauté de communes de la vallée du Jabron (CCVJ). Elle a pour compétence la collecte et le traitement des déchets. Elle est composée de **14 communes** adhérentes regroupant **5 450 habitants en 2021** (population INSEE).

La collecte des déchets des OMR relève de la compétence de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance. Leur **traitement** ainsi que la **collecte et le traitement des emballages**, des **papiers** et du **verre** sont des compétences **déleguées au SYDEVOM 04**. La Communauté de Communes a pour projet de basculer la collecte des OMR en colonnes, qui seraient également collectées par le SYDEVOM 04. Cette collecte est actuellement réalisée en points de regroupement.

La Communauté de communes **n'a pas de déchèterie** sur son territoire et **a conventionné avec d'autres collectivités** pour permettre à ses administrés d'avoir accès à **deux déchèteries**.

Comme vu précédemment, la CCJLVD adhère au SYDEVOM 04, la répartition des compétences est précisée dans la Figure 15.

Compétences obligatoires



Compétences « à la carte »

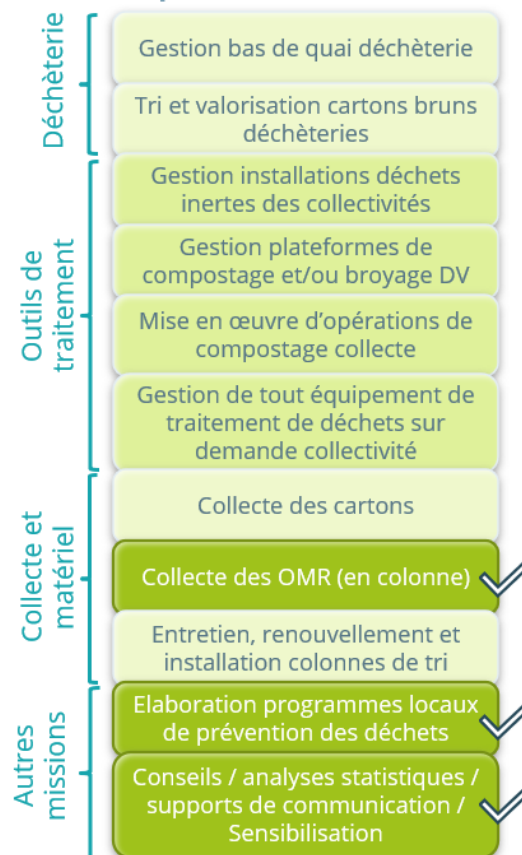


Figure 15. Synthèse des compétences du SYDEVOM 04.



Le SYDEVOM 04 est un syndicat de **traitement** des déchets qui néanmoins prend en charge une part très importante de **collecte pour ses EPCI adhérents**. Par ailleurs, la **délégation de la compétence prévention** est essentielle dans l'élaboration du PLPDMA de la CCJLVD, car cela implique de bien coordonner les actions du SYDEVOM 04 avec les futures actions prévues dans le PLPDMA, et d'assurer un relai local par la **Communauté de communes**.

Pour analyser la gestion des DMA, nous avons rassemblé des **données sur l'organisation de la collecte** des différents flux puis réalisé des **synoptiques de flux** (de la précollecte au traitement).

L'analyse se fait en considérant successivement les **flux d'OMA**, c'est-à-dire les déchets produits « en routine » par les ménages - OMR, emballages papier, verre - ainsi que les cartons bruns dont une collecte est également organisée sur une partie du territoire, l'ancienne CCLVD. L'analyse se focalise ensuite sur les **flux de déchets hors OMA**, c'est-à-dire ceux qui sont produits de façon plus occasionnelle. Dans cette dernière catégorie, nous incluons les **déchets collectés en déchèterie**.

6.2. Les flux d'OMA

6.2.1. La collecte des déchets ménagers

● Gestion actuelle de la collecte⁸

Pour chaque producteur de déchets sur le territoire, **les OMR sont aujourd'hui collectés en points de regroupement avec au total 262 points de collecte. La collecte des OMR est effectuée en prestation sur l'ensemble du territoire par Alpes Nettoyage.**

Les OMR sont collectés deux fois par semaine sur l'ancien territoire de la CCLVD, correspondant aux communes d'Aubignosc, de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Montfort, de Peipin, de Salignac et Sourribes. 40 conteneurs de 330 L et 312 conteneurs de 660 L sont répartis sur 197 points de collecte.

Les OMR de l'ancien territoire de la CCVJ sont collectés une fois par semaine en période hivernale du 1^{er} septembre au 30 juin. En été, la collecte des OMR s'effectue deux fois par semaine. Il arrive aussi que des passages supplémentaires soient organisés durant les vacances scolaires au printemps. Ce sont les communes de Bevons, Châteauneuf-Miravail, Curel, Les Omergues, Montfroc, Noyers-Sur-Jabron, Saint-Vincent-Sur-Jabron et Valbelle qui sont concernées. 133 conteneurs de 1000L sont repartis sur 65 points de regroupement.

La **collecte, le transfert et le traitement de la collecte sélective, emballage et papier, ainsi que le verre**, sont délégués au SYDEVOM 04. Le syndicat collecte les bornes aériennes avec des camions équipés de bras-grue en régie avec 20 ETP chauffeurs pour l'ensemble du territoire dont il a la charge. La collecte s'effectue entièrement en points d'apport volontaire avec au total 26 points d'apport volontaire triflux. L'ancienne CCLVD comprend 20 points de collecte avec 19 bornes Journaux, revues, magazine (JRM), 21 bornes à verre, et 24 bornes emballages. L'ancienne CCVJ compte 6 points de collecte et répartie sur ces points, 6 bornes à verre, 6 bornes JRM et 8 bornes d'emballages. De plus, à la suite du déploiement de **l'extension des consignes de tri sur le territoire en 2019**, 36 bornes « emballages » ont été mises en place. Au total, la CCJLVD possède donc, aujourd'hui, 120 colonnes.

Les **cartons bruns** sont collectés séparément sur l'ancien territoire de la CCLVD. Les 10 chalets à cartons sont collectés toutes les deux semaines par un prestataire, Alpes Nettoyage. La collecte s'effectue avec des BOM par Alpes Nettoyages et qui apporte les cartons au centre de tri du Beynon.

⁸ Données issues du rapport d'activité 2020.

Tableau 3. Organisation de la collecte des différents flux OMA (rapport d'activité 2020).

Flux	Mode de collecte	Fréquence / horaires de collecte		Prestataire / régie
		Ancienne CCLVD	Ancienne CCVJ	
OMR	Containers collectés avec BOM au niveau de point de regroupement	2 fois par semaine	Hiver/Automne/printemps : 1 fois par semaine Été : 2 fois par semaine	Collecte en prestation de Alpes Nettoyage sur l'ensemble du territoire
Emballages	Colonnes aériennes collectées par un camion-grue	1 fois par semaine		Collecte en régie par le SYDEVOM 04
JRM	Colonnes aériennes collectées par un camion-grue	1 fois toutes les 2 semaines		Collecte en régie par le SYDEVOM 04
Verre	Colonnes aériennes collectées par un camion-grue	1 fois toutes les 2 semaines		Collecte en régie par le SYDEVOM 04
Carton	Chalets collectés en BOM	1 fois toutes les deux semaines	Non concerné	Collecte en prestation de Alpes Nettoyage

● Évolution dans l'organisation de la collecte pour 2023

La CCJLVD est en cours de modification du mode de collecte des déchets, l'objectif est de passer des points de regroupement OMR en point d'apports volontaire (PAV) et de créer des points de tri 4 ou 5 flux selon les secteurs : verre, (carton), papier, emballage et OMR. Des investissements seront engagés par la CCJLVD afin d'installer de nouvelles colonnes (cf. Tableau 4).

Tableau 4. Nombre de nouvelles colonnes par flux de déchets.

Flux	OMR	Cartons	Emballages	Papiers	Verre
Nb nouvelles colonnes	122	43	28	29	27

Le lancement était initialement prévu pour janvier 2023 mais pourrait être décalé de quelques mois. L'intégration des colonnes cartons sur ces points de tri sera réalisée en parallèle de la suppression des chalets actuellement en place sur le territoire.

L'installation de ces PAV dits « complets » a pour but de faciliter le geste de tri et de densifier l'implantation des PAV. En effet, les colonnes d'OMR se substitueront aux bacs collectés en point de regroupement, de nouvelles colonnes de tri viendront densifier le parc existant, et des colonnes cartons ainsi que des équipements de gestion de biodéchets pourront éventuellement être installés sur ces PAV.



La généralisation de la collecte en PAV va avoir un effet sur la diminution des tonnages dès 2023. Elle est un contexte très favorable au lancement d'un PLPDMA, car encourageant les usagers à faire évoluer leurs modes de consommation et gestion de leurs déchets, en favorisant le geste de tri et, lorsque cela est possible, le compostage de proximité.

6.2.2. Collecte des déchets des professionnels

Sur le territoire de la CCJVLVD, les professionnels pouvaient tous être collectés par la collectivité auparavant, elle a récemment arrêté de collecter les professionnels dans les zones d'activités (ZAC ou ZI). En revanche, la collectivité continue de collecter les professionnels excentrés des zones d'activités afin d'assurer des solutions de collecte pour ces professionnels pour lesquels il n'est pas possible de mutualiser les coûts de collecte par un prestataire privé avec des professionnels voisins.



L'arrêt de la collecte d'une partie des professionnels aura un effet immédiat sur la réduction des DMA pour la collectivité, cet effet devra être pris en compte lors de la définition des objectifs de réduction des DMA dans le cadre du PLPDMA.

6.2.3. Traitement des OMA

Le traitement des OMR est délégué au SYDEVOM 04. Les OMR sont transportés par la collectivité à l'extérieur du territoire pour être enfouis sur l'installation de stockage du Beynon. L'ISDND a été mis en service en 2003 et l'autorisation renouvelée jusqu'en 2026, il est aujourd'hui exploité par Veolia Alpes Assainissement.

Les **déchets recyclables, emballages et papiers, sont triés dans le centre de tri de Manosque** et gérés par Veolia Propreté. Ce centre de tri est en extension des consignes de tri. Une fois triés et séparés par matériaux, les flux de recyclables trouvent différents repreneurs. Le taux de refus était de 13% en 2021.

Le verre est massifié sur la plateforme CMR de La Brillanne, la matière est ensuite récupérée par un verrier.

6.2.4. Synoptique des flux OMA

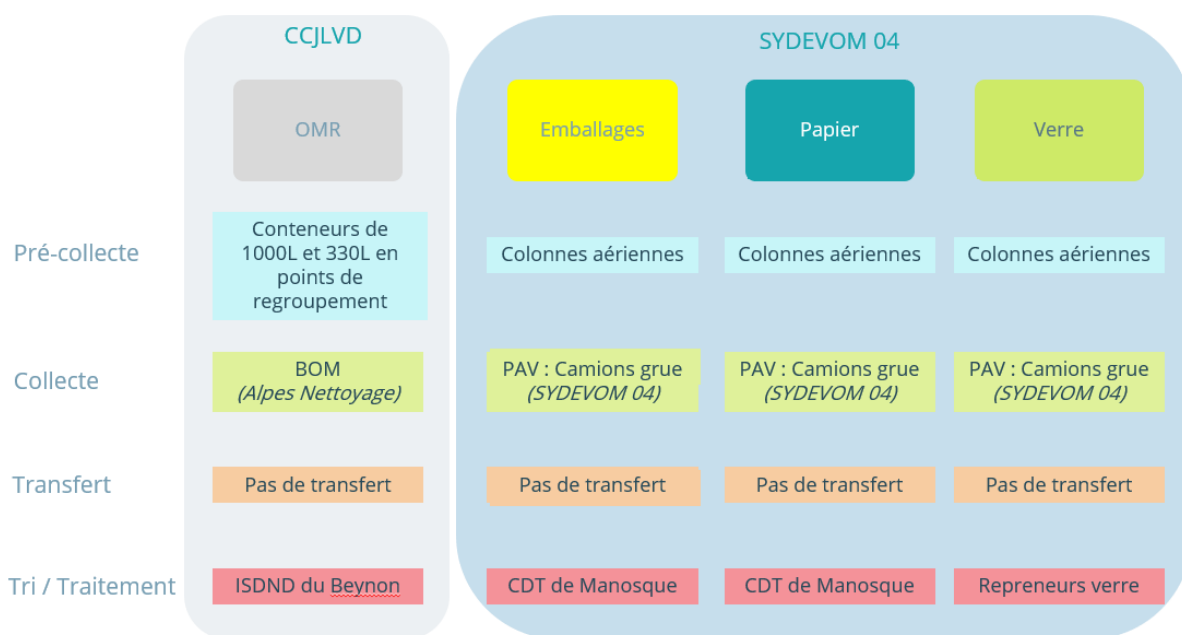


Figure 16. Synoptique des flux OMA.



Synthèse sur la gestion des Ordures ménagères et assimilées

- OMR collectés en points de regroupement en prestation par Alpes Nettoyage, dont la collecte est prévue en PAV pour 2023 ;
- Emballage, papier et verre collectés en PAV sur l'ensemble du territoire par le SYDEVOM 04 ;
- Cartons collectés en chalets par la CCJLVD uniquement sur le territoire de l'ancienne CCLVD via une prestation avec Alpes Nettoyage ;
- Des consignes de tri étendues pour les recyclables depuis avril 2019 ;
- Le traitement de l'ensemble des déchets est délégué au SYDEVOM 04.

6.3. Les flux de déchets hors OMA

La CCJLVD ne possédant pas de déchèterie sur son territoire, elle a établi **des conventions** avec la Communauté De Communes Des Hautes-Baronnies (CCHB) et Provence Alpes Agglo (PAA) pour permettre l'accès à ses administrés aux **deux déchèteries, respectivement celle de Séderon et de Château-Arnoux.**

Depuis 2015, **la déchèterie de Séderon** accueille **260 habitants⁹** des communes de Curel, Les Omergues et Montfroc à condition de la présentation d'un justificatif de domicile. La déchèterie totalise **14 filières de**

⁹ Matrice des coûts 2019

recyclage, dont les déchets verts, les encombrantes, les D3E, les gravats, les huiles et le bois. Les usagers allant à la déchèterie et provenant de la CCJLVD représentent 14,4%. Deux agents sont employés en régie par la CCHB en Drôme provençale pour assurer le gardiennage de la déchèterie.

La **déchèterie de Château-Arnoux** est conventionnée depuis 2018 pour accueillir les communes d'Aubignosc, Bevons, Châteauneuf-Miravail, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Montfort, Noyers-Sur-Jabron, Peipin, Saint-Vincent-sur-Jabron, Salignac, Sourribes et Valbelle. Cela représente 5 072 habitants. Les usagers allant à la déchèterie et provenant de la CCJLVD représentent 23%.

La gestion de la déchèterie s'organise **en régie avec 6 agents déployés**. PAA a notamment la charge du gardiennage et assure le transport et le vidage des bennes jusqu'aux différents points de collecte.

Au total, **16 filières de recyclages** sont mises à disposition, incluant les gravats, le plâtre, le mobilier, les déchets verts, les pneus, les D3E, les huiles et les batteries. Parmi les filières de recyclage présentes sur la déchèterie, 7 éco-organismes - Aliapur, EcoDDS, Screlec, SEVIA, Eco-mobilier et Eco-système - assurent la collecte et la valorisation depuis la déchèterie de leurs déchets affiliés en mettant directement à disposition des bennes.

Cette déchèterie est **payante pour les professionnels, mais gratuite pour les particuliers** avec un **contrôle d'accès par carte**. La tarification des professionnels se fait au volume ou au poids selon la nature des déchets.

Tableau 5. Tarifs applicables aux professionnels sur la déchèterie de Château-Arnoux.

Type de déchets	Densité t/m ³	Tarif €/t	Tarif en €/m ³
Gravats	1,4	106	148
Déchets industriels banals / encombrants	0,30	284	85
Métaux	Gratuit		
Bois A et B	0,15	184	28
Cartons	0,06	94	6
Papier	0,28	94	26
Placoplatre	0,30	230	69
Déchets verts	0,14	104	15
Mobilier	0,13	74	10
D3E	0,25	64	16
Pneu (de véhicule léger)	0,14	94	13
Piles	Gratuit		
Batteries	Gratuit		
Déchets Dangereux Professionnels	1	875	875
Huiles Minérales	0,9	214	193
Emballages souillés	0,006	875	53

● Réemploi

Le réemploi et le recyclage des textiles, linges et chaussures (TLC) sont également favorisés par la présence de 4 conteneurs gérés par l'éco-organisme « Re-Fashion » respectivement à Aubignosc, Peipin, Salignac et Valbelle.

● Équarrissage

Un caisson d'équarrissage à la charge de communauté de commune se situe sur la commune de Noyers sur Jabron. Il peut capter plus de 500 kg de cadavres et déchets d'animaux, il s'agit donc d'une installation classée soumise à autorisation au titre de la rubrique n° 2 731 des ICPE. L'Association JABRON ÉQUARRISSAGE est chargée de la surveillance, de l'enlèvement des jus et du nettoyage courant du caisson. Le contrôle d'accès au caisson se fait à l'aide d'un badge.

● Les collectes en porte-à-porte hors OMA

La Communauté de communes n'organise aucun service d'enlèvement des encombrants, ce sont les communes qui en ont la charge.

● Récapitulatif des modes de collecte hors OMA

Aux différents flux mentionnés ci-dessus, il convient d'ajouter la collecte (obligatoire) des lampes usagées et des **D3E par les distributeurs**, en magasin.

Tableau 6. Organisation de la collecte des différents flux de DMA hors OMA.

Flux	Mode de collecte	Fréquence / horaires de collecte	Prestataire
Encombrants	-	-	Géré par les communes
	En déchèterie	NR	Convention avec d'autres collectivités
D3E	Apport volontaire en magasin ou en déchèterie	Pour l'apport en magasin, dépend des horaires d'ouverture	NR
Autres déchets collectés en déchèterie : gravats, ferrailles, batteries, bois, DDS, piles, etc.	En déchèterie	NR	Convention avec d'autres collectivités
Équarrissage	Via un caisson	NR	En prestation par « l'Association JABRON ÉQUARRISSAGE »
Textiles	Conteneur	NR	Partenariat avec « ReFashion », la Ressourcerie de Haute-Provence, l'Envolée et la recyclerie de Château-Arnoux/Saint-Auban

● Synoptique des flux hors OMA

Le conventionnement avec les deux déchèteries hors territoire permet à la CCJLVD de proposer le tri à ses habitants sur 15 flux (Tableau 5.). De nouvelles filières REP seront mises en place dans les années à venir, conformément à la loi AGEC qui prévoit la création de 11 nouvelles filières REP en plus des 14 existantes.

Tableau 7. Synoptique des flux OMA.

Type de flux	Déchèterie Château-Arnoux	Déchèterie de Séderon
Gravats	NEGRO Groupe CBA réhabilitation de carrières	Filière existante
Placo plâtre	Véolia Le Beynon Recyclage	-
DIB (tout-venant)	Véolia Le Beynon ISDND	-
Bois	CMR recyclage	Filière existante
DEA	Eco-Mobilier	Eco-Mobilier
Déchets verts	Broyage puis compostage la Collette (PAA) ou valorisation agricole	Broyés sur place
Métaux	SARL Baptiste Recyclage	Filière existante
Cartons	SYDEVOM via Véolia Recyclage	Filière existante
D3E	Eco-Systèmes (D3E)	Filière existante
Ampoules	Recylum	Filière existante
Pneus	Aliapur	Filière existante
Piles	Screlec	Filière existante
DDS	Eco-DDS	Eco-DDS
Huiles de vidange	SEVIA	Filière existante
Batteries	CMR recyclage	Filière existante



Synthèse sur la gestion des flux de déchets hors OMA

- Un conventionnement avec deux déchèteries hors territoire permettant de totaliser 16 filières de tri ;
- Mise à disposition d'un caisson d'équarrissage par la collectivité et géré par une association ;
- Des points d'apports volontaires pour la filière TLC ainsi que des partenariats avec des associations locales.

6.4. Compostage collectif et individuel

La CCJLVD a mis en place avec l'aide du SYDEVOM une plateforme de compostage au centre de loisirs de Peipin. Accueillant les enfants de la commune de Peipin et Valbelle les mercredis et durant tout ou partie des vacances scolaires, les « P'tites Bouilles » a mis en place une démarche pédagogique autour de la création d'un jardinage écologique et d'un espace de compostage partagé. Ce projet pédagogique visait à réduire le volume des déchets jetés à la poubelle et mieux valoriser les biodéchets. L'accueil de loisirs a aussi mis en œuvre des actions de communication afin de sensibiliser le personnel et les enfants à la réduction de la production de déchets au sein de la restauration périscolaire. Cette plateforme n'est néanmoins plus utilisée depuis 2021, suite au déménagement du centre à Aubignosc.

Le village de Montfort possède aussi un projet de compostage collectif qui a été déployé dans le cadre du territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage du SYDEVOM. La plateforme est gérée par des bénévoles de

Montfort depuis avril 2018.

Afin de soutenir la réduction des déchets à la source, la CCJLVD encourage aussi l'acquisition de composteurs individuels pour les particuliers vendus par le SYDEVOM. À titre indicatif, en 2022, la collectivité contribue à hauteur de 33 € faisant un reste à charge de 30 € aux particuliers. En 2021, 12 composteurs ont été vendus.¹⁰

Le SYDEVOM est actuellement en train d'effectuer une étude sur la gestion des biodéchets sur le territoire de la CCJLVD, celle-ci devra permettre d'identifier précisément les solutions de compostage existantes et les besoins du territoire en matière de tri à la source des biodéchets.

6.5. Dimensionnement du SPPGD

La gestion quotidienne du SPPGD au sein de la CCJLVD (montage et suivi des dossiers, des marchés, budgets et CA, RPQS) est portée par **0,6 équivalent temps-plein (ETP)**.

Cette gestion repose principalement sur une chargée de mission affectée à 50 % sur ce poste. Elle est appuyée par une secrétaire administrative pour la comptabilité (suivi des titres et mandats) et le secrétariat général. Par ailleurs, en ce qui concerne la prévention, le portage de cette compétence par le SYDEVOM 04 a permis à la CCJLVD de recevoir un appui complémentaire pour la réalisation d'actions de terrain (sensibilisation, etc.).

Le dimensionnement du SPPGD au sein de la CCJLVD apparaît déjà insuffisant pour la gestion administrative du service, il ne permet donc pas en l'état à la collectivité de portée des actions de prévention. Cela se traduit par un portage de la prévention réalisé quasiment exclusivement par le SYDEVOM 04 jusqu'à présent (cf. paragraphe 8). L'élaboration du PLPDMA impliquera donc, pour le développement et le suivi des actions, un redimensionnement du service en interne de la CCJLVD ou l'embauche par le SYDEVOM 04 d'un ETP qui interviendrait pour partie sur le territoire.

6.6. La tarification du service

● Tarification aux particuliers

Le mode de tarification appliqué par la CCJLVD est la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**. Celle-ci n'inclut pas de part incitative. Le taux de la TEOM est homogène sur l'ensemble du territoire : il n'existe pas de zonage. Ce taux était de 11,48 % sur l'année 2020.

La CCJLVD n'a pas mis en place de tarification incitative (TI) pour la gestion des déchets. L'absence de cet outil incitatif peut limiter les performances en termes de réduction de déchets du territoire. Le rapport de l'ADEME sur les territoires pionniers¹¹ a montré que les territoires avec les ratios les plus bas de déchets étaient principalement des territoires en tarification incitative. Ainsi, sur les 58 territoires pionniers, 54 ont mis en place une tarification incitative par le biais d'une Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) incitative ou d'une TEOM incitative.

¹⁰ *Étude biodéchets 2022, SYDEVOM*

¹¹ ADEME. « *Territoires pionniers de la prévention des déchets* », mars 2020.

La solution de la tarification incitative a été étudiée par la collectivité. La mise en place de cette tarification semble difficile car elle implique d'importants investissements initiaux, ainsi qu'une hausse des coûts de fonctionnement (maintenance, mise à jour du logiciel, personnel affecté à la TI, ...). Cela supposerait de redimensionner le service et de maintenir une part fixe de TEOM constante pour compenser les investissements, pour une collectivité avec des moyens réduits.

● Tarification aux professionnels

Une redevance spéciale (RS) a été instaurée depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les producteurs dès lors que le litrage hebdomadaire présenté est supérieur ou égal à 2 500 L par semaine et pour les établissements scolaires ayant une production de déchets supérieure ou égale à 1 000 L par semaine, compte tenu du fait qu'ils ne sont pas assujettis à la TEOM.

La mesure du volume de déchets produits est réalisée sur la base du volume des bacs dont est doté le professionnel, quel que soit leur niveau de remplissage.

En 2021, ce sont 6 acteurs qui ont été soumis à la RS sur le territoire dont 2 restaurateurs, un super marché, un EHPAD, un établissement régional d'enseignements et un camping. Deux tiers des acteurs sont des professionnels, l'estimation 2021 montre qu'ils représentent 70% des recettes de la RS. L'Intermarché de Peipin contribue le plus à hauteur de presque 30% des recettes de la RS. En 2022, la zone commerciale de Peipin ne sera plus collectée.

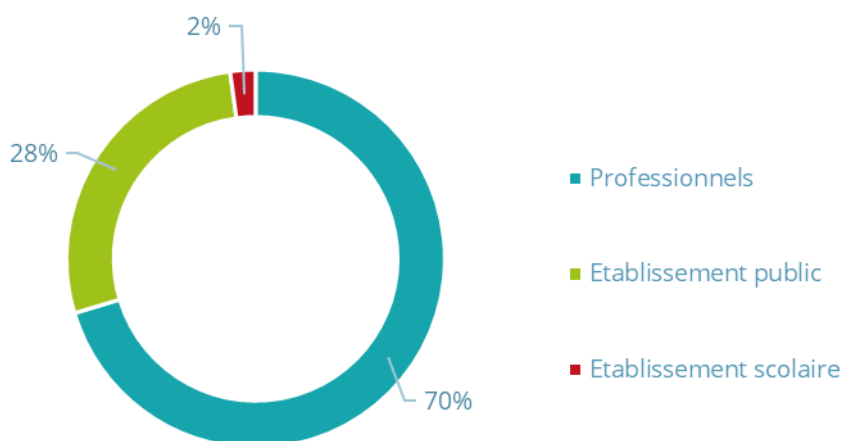


Figure 17. Répartition des recettes entre les différentes catégories d'acteurs redevables RS (chiffres 2021, transmis par la CCJLVD).

En 2021, le montant total des recettes estimées de la RS est de 73 174,57€. La RS ne permet pas aujourd'hui de couvrir les coûts du service proposé par la collectivité, 24% des dépenses pour collecter les professionnels sont à la charge de la collectivité.

La collectivité a annoncé se désengager de la collecte des professionnels sur les zones d'activité, incluant les supermarchés, la répartition des recettes sera donc amenée à évoluer.

● Équarrissage

La Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance met à la disposition de l'association JABRON ÉQUARRISSAGE, à titre gratuit, le caisson et assure les dépenses liées aux frais de fonctionnement

inhérents au caisson (électricité, assurance, entretien, maintenance). Les frais de collecte des cadavres d'animaux d'élevage sont intégrés dans le marché national d'équarrissage et pris en charge directement par l'équarrisseur, à savoir SECANIM SUD-EST S.A.S – SARIA GROUP. Les enlèvements des cadavres et résidus animaux non pris en charge par le marché national (équarrissage des animaux domestiques et des gibiers) sont facturés depuis 2020 directement à l'Association Jabron Équarrissage. La CCJLVD assure les dépenses de fonctionnement et les investissements.

Bilan financier

En 2020, le montant total des recettes d'investissement et de fonctionnement s'élève à 979 830,72€ pour 664 126,12€ de dépenses de fonctionnement et 79 410,24€ de dépenses d'investissements. **Les recettes couvrent 132 % des dépenses totales.**¹²

En 2020, la redevance spéciale n'était pas instaurée, les contributions des professionnels représentaient 17 582,81€, soit moins de 2% des recettes de fonctionnement. **Le taux de couverture de la TEOM issue des professionnels et particuliers est de 63 %.** Les autres recettes viennent en partie de la valorisation matière, mais surtout des excédents de fonctionnements des années précédentes (30%).

¹² Rapport d'activité SPGD CCJLVD 2020



7. Production de déchets

7.1. Répartition des tonnages et ratios par flux collecté

7.1.1. Les grands chiffres de la production de déchets



Méthodologie

L'analyse de la production de déchets sur le territoire de la CCJLVD se fonde sur les **chiffres de l'ADEME (SINOE, en population INSEE)**, pour la comparaison des ratios aux références nationale, régionale et départementale.

Le reste de l'analyse se fonde sur les tonnages et ratios indiqués dans les rapports d'activité, calculés sur la base de la population DGF.

Le territoire de la CCJLVD est de typologie **rurale avec ville centre** (SINOE), mais reste un territoire touristique. Les ratios DGF sont donc plus faibles que les ratios en population INSEE, et permettent de prendre en compte dans l'analyse cette spécificité du territoire.

Ces ratios en kg/hab. étant impactés par les modalités de comptabilisation de la population, dont la mesure ne peut rendre compte précisément des venues sur le territoire et des aléas qui peuvent impacter la présence ou non de personnes non-résidentes, des ratios en pourcentage des OMA et des DMA sont également présentés.

Note ratios déchèterie : Les tonnages et ratios de déchèterie indiqués sont calculés à partir des tonnages des déchèteries des autres territoires dont l'accès est ouvert aux habitants de la CCJLVD sur lesquels ont été appliqué un prorata de population.

En 2021, la production de DMA sur le territoire de la CCJLVD est de 3 342,8 tonnes soit **561,7 kg/hab.** (population DGF).

Parmi ces DMA, 304,3 kg/hab. (population DGF) soit, **54,3 % sont des OMA.**

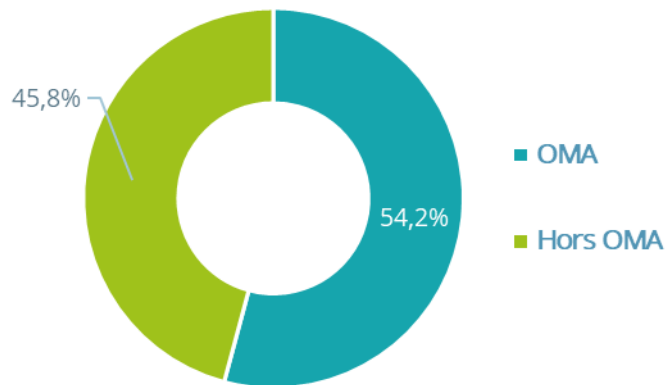


Figure 18. Ratios des OMA en 2021 sur le territoire de la CCJLVD (kg/hab./an ; pop. DGF).

Les OMA sont composées en majorité d'ordures ménagères résiduelles (246,2 kg/hab.), qui représentent 81,9 % des OMA. Leur composition est présentée au 7.3.

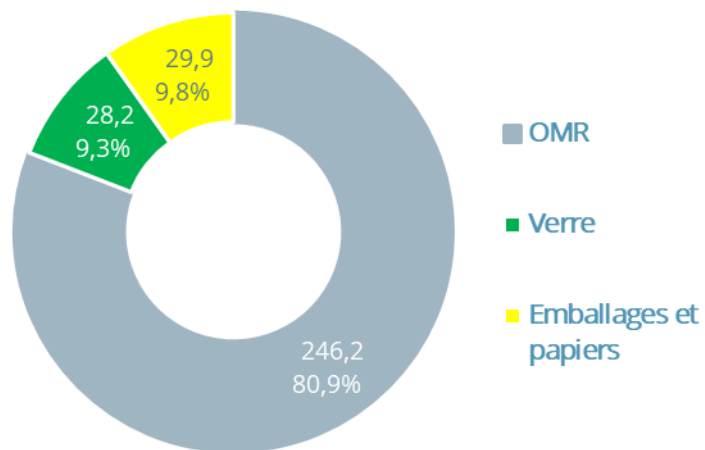


Figure 19. Répartition des ratios d'OMA par flux collecté sur le territoire de la CCJLVD en 2021 (kg/hab./an ; pop. DGF).

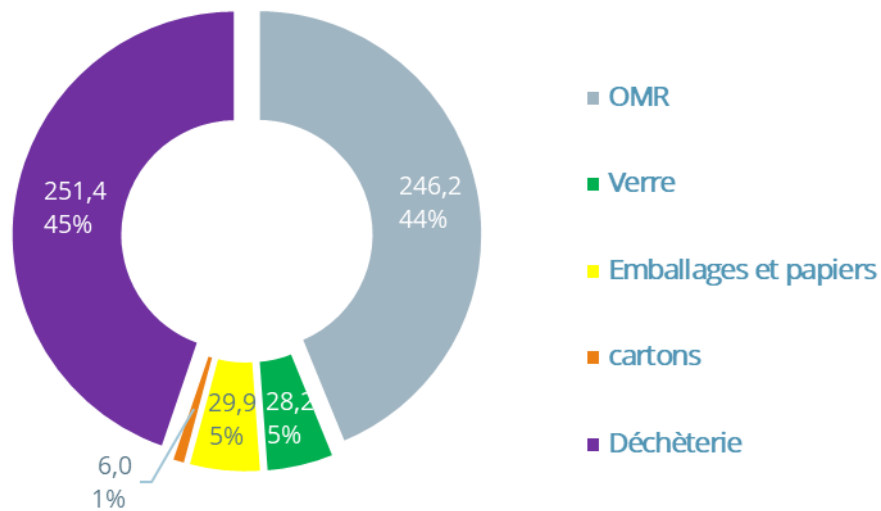


Figure 20. Répartition des ratios de DMA par flux collecté avec gravats sur le territoire de la CCJLVD en 2021 (en kg/hab./an ; pop. DGF).

La collecte sélective représente 10,4 % des DMA. Le ratio de collecte sélective s'établit à 58,2 kg/hab. dont 14,1 kg/hab. de JRM, 15,8 kg/hab. d'emballages multimatériaux, et 28,2 kg/hab. de verre.

Les déchets hors OMA sont composés en majorité de déchets collectés en déchèterie (251,4 kg/hab. soit 45 % des DMA), cartons représentent un ratio de 6 kg/hab. en 2021.

7.1.2. Comparaison avec les chiffres nationaux

● Comparaison avec les chiffres nationaux, régionaux et départementaux

Les chiffres clés de la CCJLVD sont comparés avec les références nationales dans le graphique ci-dessous, qui sépare les DMA en six grands flux. Les ratios considérés sont ceux de l'ADEME (SINOE), ayant pour référence la population INSEE.

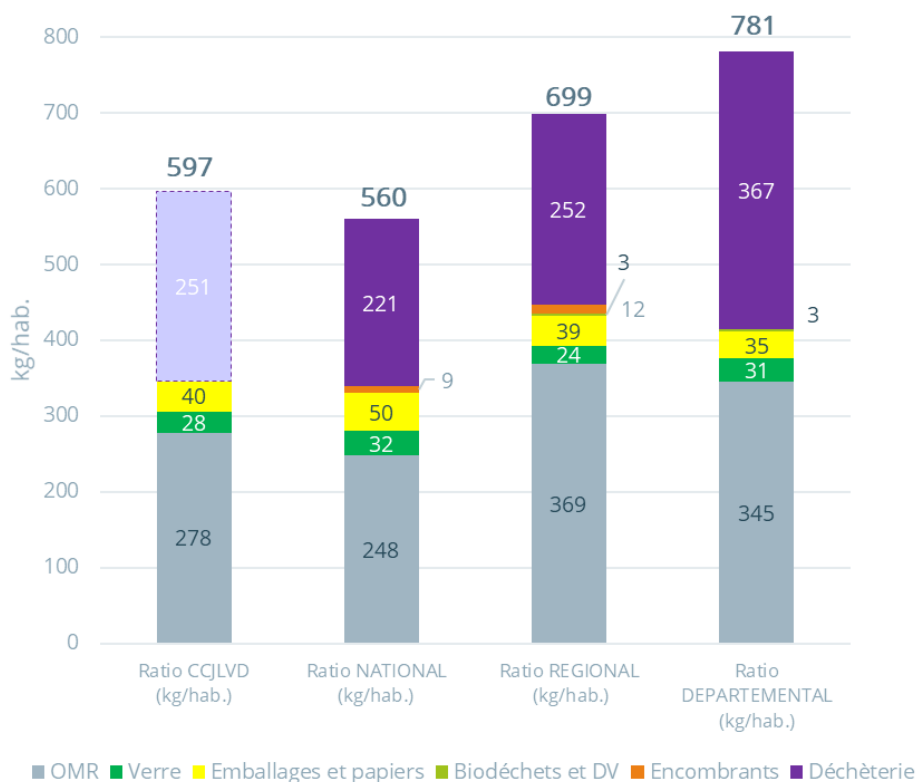


Figure 21. Représentation graphique des performances DMA de la CCJLVD et des références (pop. permanente, ratios SINOE 2020).

Le ratio de déchèterie considéré dans cette analyse est le ratio estimé à partir des données de tonnages des déchèteries en-dehors du territoire, il n'est pas comptabilisé dans les données SINOE qui présentent un ratio total de DMA de **346 kg/hab. en 2020**.

Le ratio DMA de la CCJLVD en incluant le ratio de déchèterie (597 kg/hab.) est légèrement supérieur au ratio de l'année 2020 observé au niveau national (560 kg/hab.), mais inférieur aux ratios des niveaux régionaux (699 kg/hab.) et départementaux (781 kg/hab.).

La même tendance s'observe si l'on ne considère que les flux d'OMA.

Au sein des OMA, la CCJLVD se caractérise à la fois par un **ratio d'OMR plus élevé** que la moyenne nationale et des **ratios de recyclables plus faibles**. Les performances OMR sont toutefois meilleures que celles observées à l'échelle départementale et régionale.

Le ratio de déchèterie retenu est supérieur à la moyenne nationale (221 kg/hab.) mais similaire au ratio régional (252 kg/hab.) et inférieur au ratio départemental (367 kg/hab.).

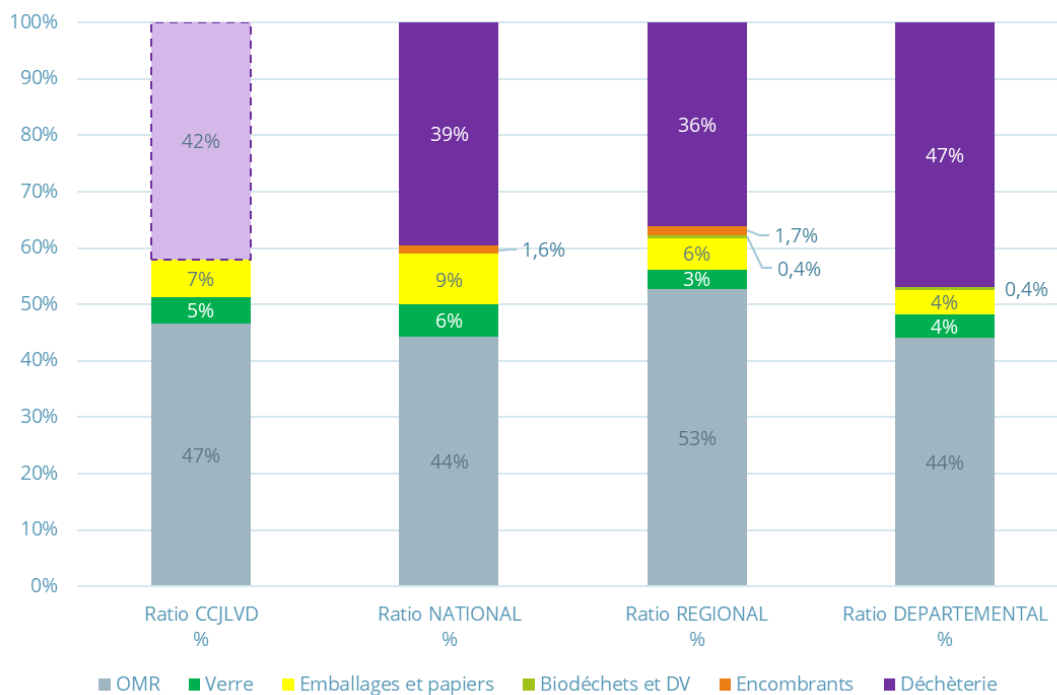


Figure 22. Représentation graphique des parts des différents flux de déchets collectés de la CCJLVD et des références (calculé à partir des chiffres ADEME).

La CCJLVD se caractérise par une performance de tri moins bonne qu'au niveau national avec 12 % de ratio de collecte sélective au sein des DMA contre 15 % au national, mais des performances meilleures qu'aux niveaux régional (9 %) et départemental (8 %).

● Comparaison avec les territoires de même typologie

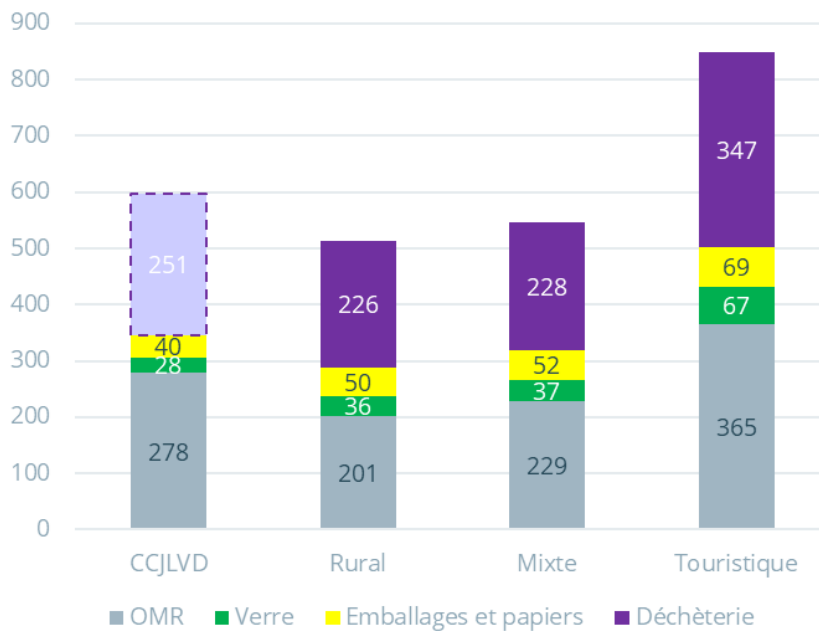


Figure 23. Comparaison aux références par typologie de territoire (chiffres ADEME 2017).

La CCJLVD est un territoire de **typologie rurale avec ville-centre**. Les ratios de production de déchets en kg/hab. de ce territoire sont comparés aux références des typologies rurales, mixtes et touristiques dans la Figure 23, ces chiffres de références sont les chiffres de 2017 du référentiel ADEME issu de l'enquête de l'ADEME sur la collecte des déchets.

La moyenne des ratios de **DMA** sur les **territoires ruraux** est de **520 kg/hab. en 2017**, et la moyenne des ratios d'OMA sur les **territoires ruraux** est de **287 kg/hab.** Le ratio de DMA de la CCJLVD est supérieur au ratio moyen des territoires ruraux (520 kg/hab.) mais également des territoires de typologie mixte (562 kg/hab.).

Le **ratio d'OMA de la CCJLVD est supérieur au ratio de référence des territoires ruraux**, sans doute du fait du caractère touristique du territoire. Le ratio d'OMR est nettement plus élevé que le ratio de référence pour les territoires ruraux (+77 kg/hab.) les ratios de tri nettement plus faibles (-18 kg/hab.). Cela laisse présager qu'il serait encore possible d'une part de détourner davantage de biodéchets des OMR par le biais du compostage individuel, et d'autre part qu'il reste un gisement de tri à détourner des OMR vers la collecte sélective. Des caractérisations sont en cours pour consolider ces conclusions.



Synthèse sur la répartition des tonnages et ratios par flux collecté

- Un ratio de DMA de 561,7 kg/hab. en 2021
- 80,9 % d'OMR et 19,1 % de collecte sélective (papiers-emballages et verre) parmi les OMA ;
- Un ratio de DMA plus élevé que la moyenne nationale, mais plus faible que les moyennes

régionale et départementale ;

- Un ratio de déchèterie (251,4 kg/hab.) qui représente 45 % des DMA ;
- Une performance du tri au sein des OMA plus faible que la référence nationale, mais plus élevée que les références régionale et départementale ;
- Des déchets hors OMA constitués des déchets en déchèterie et des collectes de cartons (6 kg/hab. en 202).

7.2. Évolution des ratios collectés depuis 2010

7.2.1. Tendances d'évolution globales



Méthodologie

Les données entre les années 2011 et 2017 étant manquantes, des chiffres ont été projetés sur base du taux d'évolution annuel moyen entre 2021 et 2010. Ces données apparaissent en couleur claire dans les graphiques pour signifier qu'il ne s'agit pas là de chiffres réels.

Tendances d'évolution entre 2010 et 2021

Le principal objectif réglementaire des PLPDMA, inscrit dans la loi AGEC, est une diminution des DMA d'au moins 15 % en 2030 par rapport à 2010.

Entre 2010 (année de référence pour atteindre l'objectif réglementaire) et 2021, les **tonnages de DMA collectés par la CCJLVD** ont connu une **diminution globale de 11,0 %**, soit une diminution moyenne de 1,1 % par an.

Le **ratio de DMA en kg/hab./an** diminue lui plus drastiquement, de **20,7 %**, entre 2010 et 2021. Cette diminution semble aller dans le sens des objectifs de la loi AGEC, néanmoins des évolutions dans les modalités de comptabilisation des flux, dues aux évolutions de découpage du territoire, peuvent peut-être expliquer l'écart important de ratio observé entre 2010 et 2021.

Cette évolution à la baisse des ratios de DMA est liée à une baisse importante du ratio d'OMR (-20,3 %) ainsi que du ratio de déchèterie (-28,1 %). Les ratios des flux de collecte sélective tendent eux à augmenter sur cette même période (+16,2 % sur les deux flux).

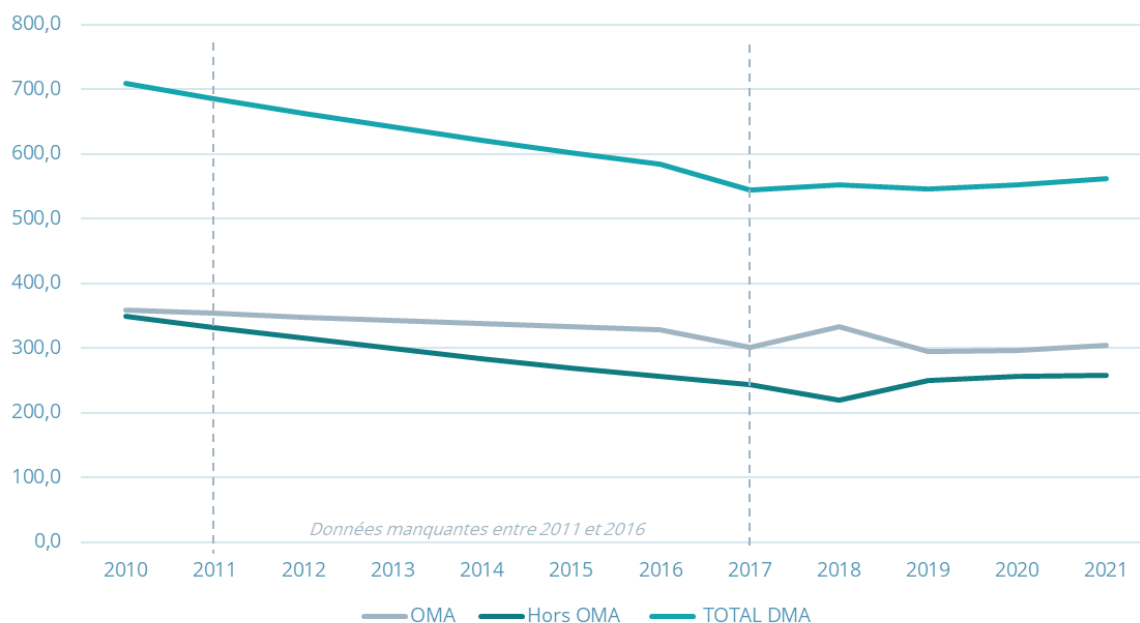


Figure 24. Évolution des ratios de DMA entre 2010 et 2021, en kg/hab., avec gravats (données : rapports d'activité et prolongement de tendance entre 2010 et 2017).

● Perspectives d'évolution

À partir des évolutions observées entre les années 2010 et 2021, des perspectives d'évolution ont été projetées en prenant en compte deux années de références : 2010 et 2017 (cf. Figure 25.). L'année 2010 constitue l'année de référence pour l'objectif réglementaire, mais l'année 2017 est la première année de référence réelle d'évolution des DMA de la CCJLVD.

Si l'on prend comme **année de référence 2010** afin de dessiner une tendance d'évolution des DMA, le ratio de DMA diminue de **36,9 % en 2030 par rapport à 2010**.

Si l'on prend comme **année de référence 2017** afin de dessiner une tendance d'évolution des DMA, le ratio de DMA tend à augmenter pour arriver à **une augmentation de 10,9 % en 2030 par rapport à 2017** et une **diminution de 15 % en 2030 par rapport à 2010**.

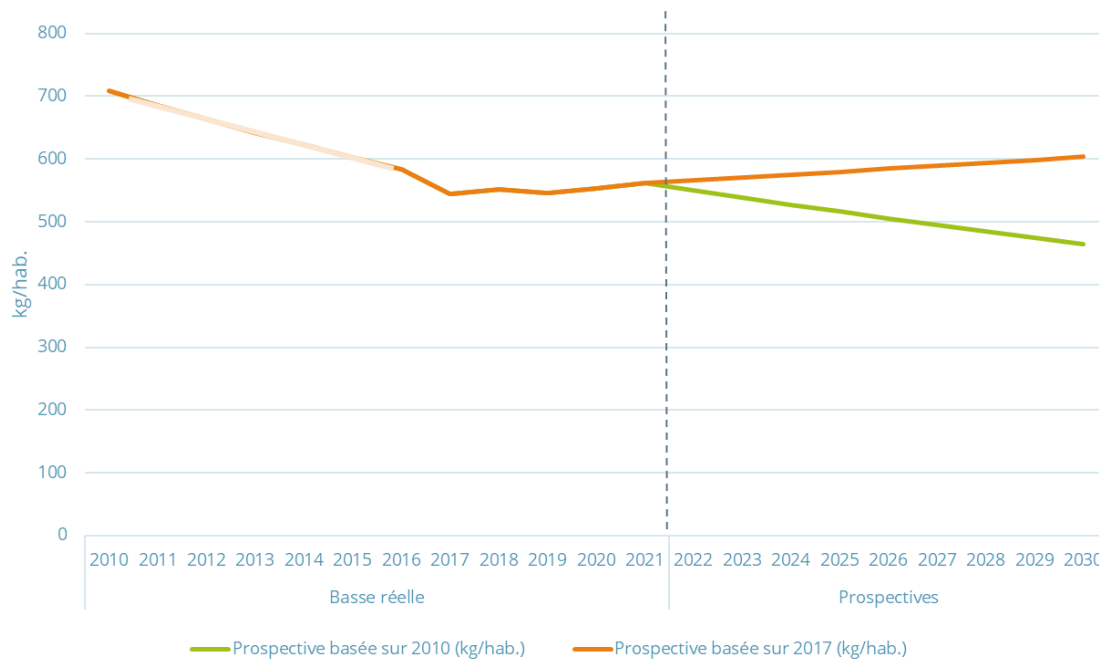


Figure 25. Scénarios d'évolution tendancielle des DMA entre 2010 et 2030, en se basant sur les tendances d'évolution depuis 2010 et 2017 (données : rapports d'activité).

On constate dans ces deux prospectives l'atteinte de l'objectif réglementaire de -15% par prolongation des tendances d'évolution, néanmoins cela est dû à un ratio de référence de 2010 recomposé et ainsi peu robuste. Il a donc été retenu par la CCES que l'année de référence du PLPDMA pour l'atteinte de l'objectif de -15 % serait l'année 2017, le nouvel objectif est donc **a minima une baisse de 15 % du ratio de DMA entre 2017 et 2030**. Cette révision de l'objectif réglementaire est mise au regard des prospectives d'évolutions par rapport à 2017 dans le graphique ci-après.

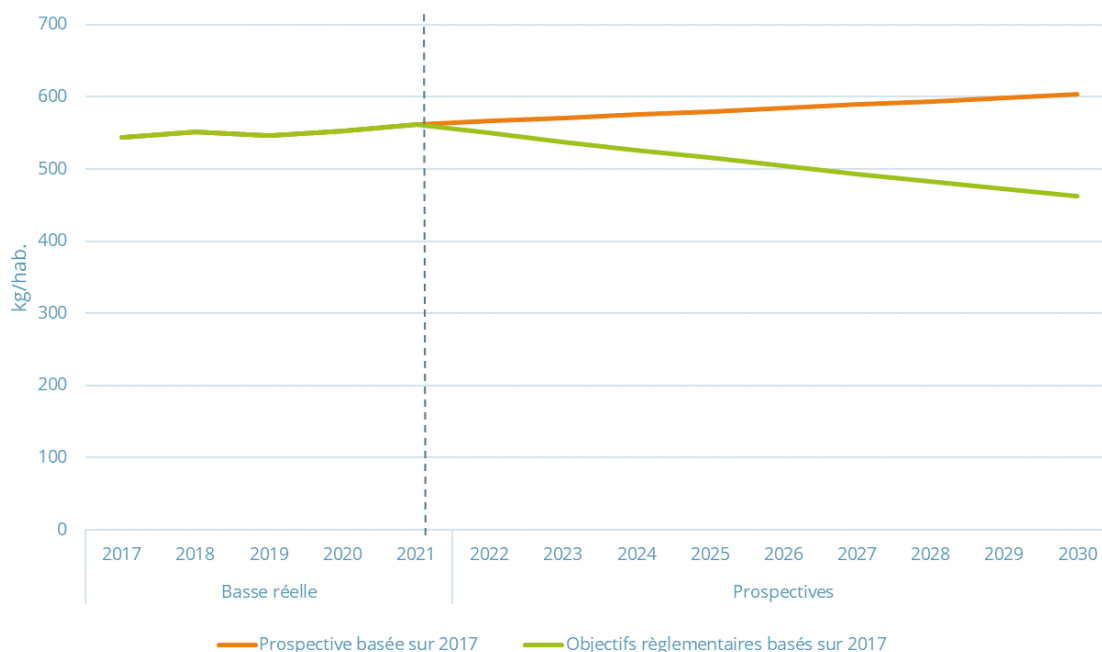


Figure 26. Scénario d'évolution tendancielle des DMA entre 2017 et 2030 mis au regard de l'objectif de -15% de DMA entre 2017 et 2030 (données : rapports d'activité).

● L'impact de la crise du COVID-19 sur la production de déchets

La crise du COVID a eu un impact sur la filière des déchets. Lors du premier confinement, certaines déchèteries ont dû fermer, l'exposition des agents de collecte au virus a dégradé leurs conditions de travail, et les filières de reprise des matériaux ont pu être affectées, ce fut notamment le cas de celle du plastique recyclé ou du carton.

Mais cette crise a également un impact sur les modes de consommation et de production. Cet impact est encore difficile à chiffrer, le constat est dressé d'une augmentation du suremballage qui a été mis en avant par certains industriels comme une protection supplémentaire face au virus. Une enquête lancée par l'association professionnelle Ellipso montre la hausse de commandes pour les entreprises de plasturgie, selon les secteurs d'activités. Si certains secteurs, comme la restauration, ont pâti de la crise sanitaire, une demande accrue a été observée pour les produits alimentaires destinés à la grande distribution¹³ et il en va de même pour les secteurs de la santé et de l'hygiène. Le développement de la vente à emporter, en parallèle de l'arrêt de développement de la filière vrac, laisse présager des impacts sur la production de déchets. Il est également encore difficile de savoir dans quelle mesure ces nouveaux modes de consommation perdureront après la crise sanitaire.

7.2.2. Tendances d'évolution détaillées

● Évolution des ratios en kg/hab.

Entre 2010 et 2017, on constate sur la Figure 27 une baisse régulière des ratios d'OMR, avec uniquement

¹³ Source : <https://www.usinenouvelle.com/article/au-temps-du-coronavirus-l-emballage-plastique-re-devient-essentiel.N952206>

un pic de production en 2018, qui donne ensuite lieu entre 2019 et 2021 à une augmentation. Entre 2010 et 2020, **le ratio OMR a diminué de 20,3 %**.

Le **ratio de verre** suit une tendance en légère hausse. Une période de relative stabilité s'observe entre 2017 et 2020, précèdent une forte hausse entre 2020 et 2021. Le ratio de verre a augmenté de 16,2 % entre 2020 et 2021.

Le ratio d'emballages-papiers a augmenté de 16,2 % entre 2010 et 2021. L'évolution de ce ratio est à la hausse, particulièrement marquée entre 2018 et 2019 et dont la tendance se confirme sur les années 2020 et 2021.

Les **ratios de déchèterie** enregistrent une baisse importante entre 2010 et 2021, moins 28,1 %.

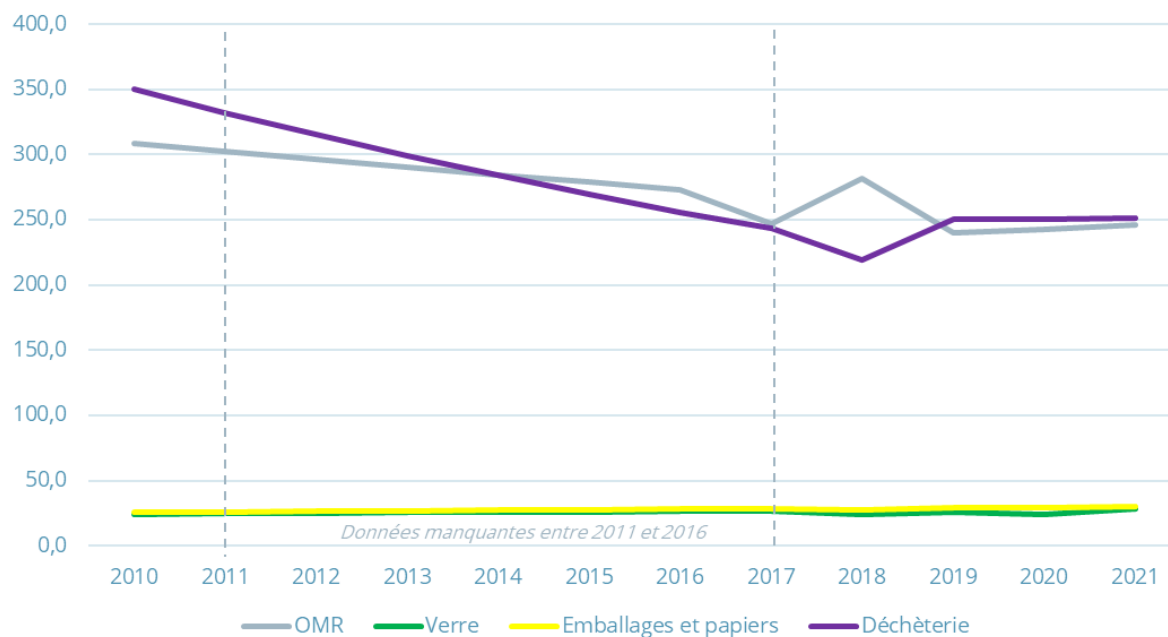


Figure 27. Évolution des 5 flux de DMA entre 2010 et 2021, en kg/hab., avec gravats (données : rapports d'activité).

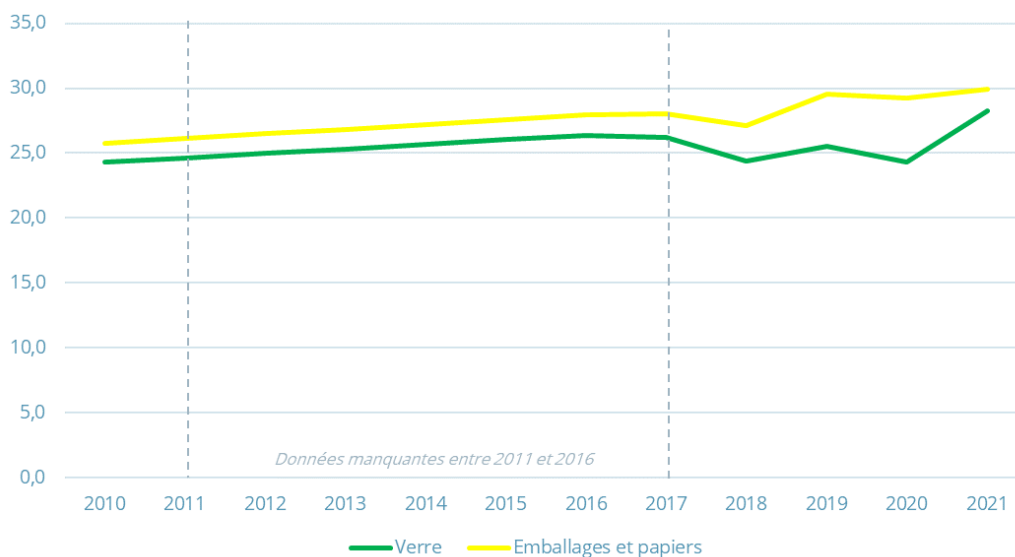


Figure 28. Zoom sur les fluctuations des ratios de recyclables (en kg/hab.).

Évolution des ratios en pourcentage

Compte tenu du caractère touristique du territoire et donc de l'impact que peuvent avoir les évolutions de population sur le territoire, parfois pris en compte de manière limitée, même dans le cadre de la population DGF, il a été retenu d'analyser également les ratios en pourcentage des DMA et des OMA.

Au sein des OMA (cf. Figure 29Figure 30), on constate que la part des OMR tend à diminuer. Celle-ci passe de 86 % entre 2010 à 81 % entre 2021, soit une diminution de 5 points de pourcentage.

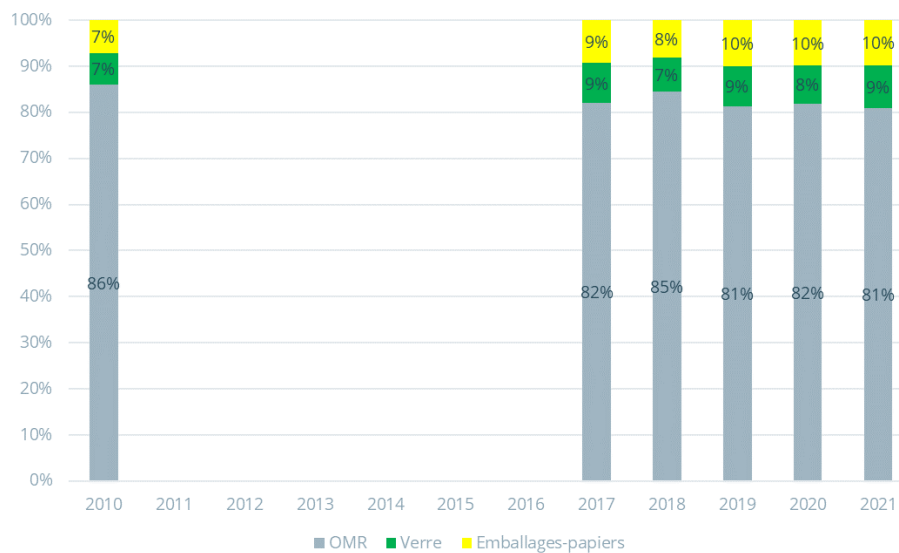


Figure 29. Évolution de la part des OMR, du verre et des emballages-papiers dans les tonnages d'OMA (données : rapports d'activité).

Au sein des DMA, la part des ratios de déchets déposés en déchèterie reste stable voire diminue entre 2010 et 2021. La part du flux de collecte sélective est très stable sur la période.

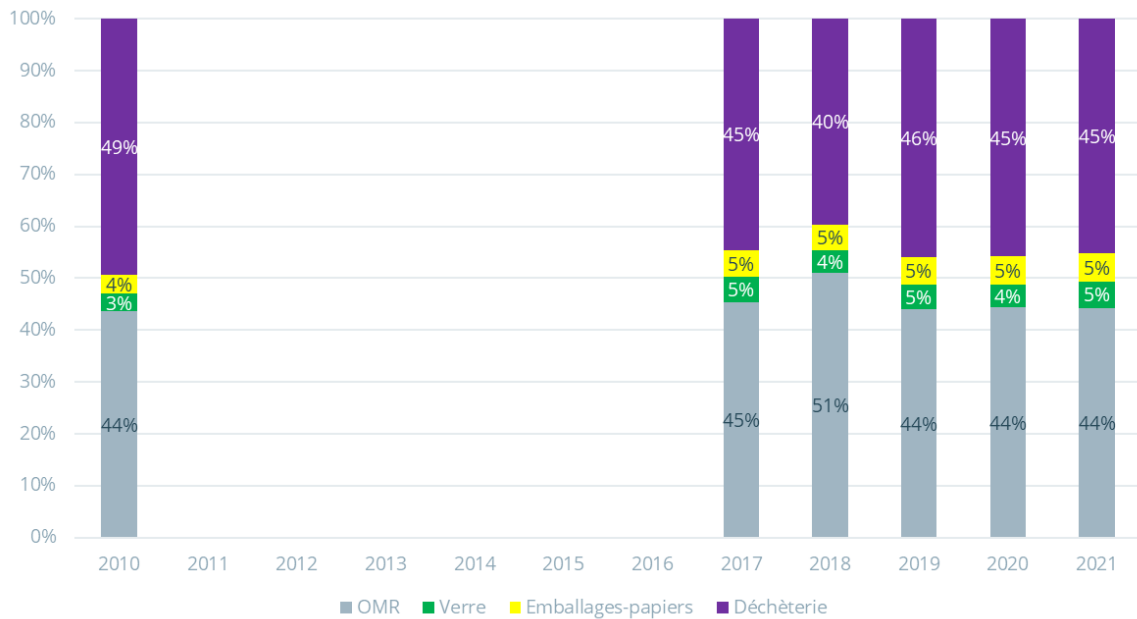


Figure 30. Évolution des parts des différents flux de déchets collectés dans les tonnages de DMA (données : rapports d'activité).

Évolution des tonnages des différents flux OMA sur l'année 2021

L'analyse de l'évolution des tonnages des différents flux d'OMA sur l'année 2021 permet de constater l'augmentation de la production de déchets sur la période estivale, caractérisée par une augmentation de la production des OMA de 24 % entre juin et août, provoquée par l'augmentation de l'activité touristique sur cette période. Cette augmentation est de 39 % pour les emballages, 34 % pour le verre et 21 % pour les OMR.

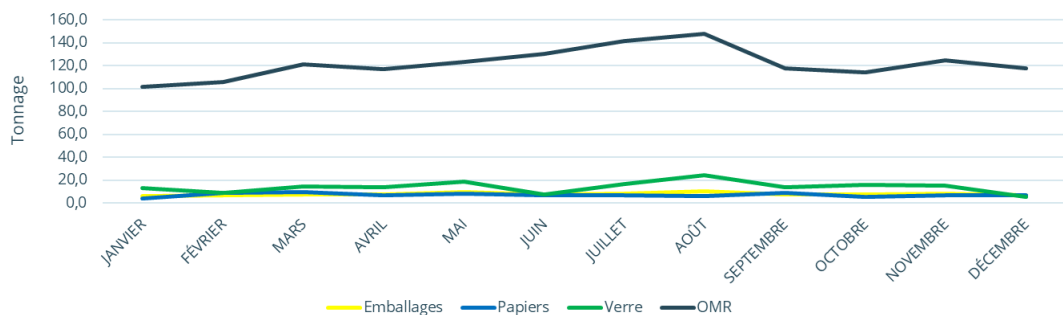


Figure 31. Évolution des tonnages des différents flux de OMA sur l'année 2021.



Synthèse sur l'évolution des ratios collectés entre 2010 et 2021

- Une évolution globale du ratio de DMA à la baisse de 20,7 % entre 2010 et 2021 qui va dans le

sens des objectifs de la loi AGEC, à savoir -15 % de DMA d'ici 2030 par rapport à 2010 ;

- Une baisse drastique à nuancer cependant du fait des évolutions possibles de modalités de comptabilisation des déchets suite aux différents redécoupages territoriaux ;
- Une année de référence pour l'objectif de diminution du ratio de DMA de -15 % qui a été fixée à 2017 par la CCES au lieu de 2010 afin de retenir un ratio de référence robuste pour mesurer l'évolution des déchets en 2030 ;
- Une évolution des ratios OMR à la baisse (-20,3 %), en parallèle d'une augmentation des ratios de verre (+16,2 %) et d'emballages-papiers (+16,2 %) ;
- Une part du tri (emballages-papiers et verre) ayant progressée entre 2010 et 2021 qui implique un geste de tri qui continue de s'ancre dans les habitudes des ménages.

7.3. Décomposition des flux collectés en déchèterie

7.3.1. Répartition des flux collectés en déchèterie

Les principaux flux collectés en déchèterie sont les **déchets verts** (49 %), **gravats** (17 %) et les **encombrants** (13 %) : ces flux représentent à eux seuls **79 % du tonnage collecté en déchèterie**. Viennent ensuite le **bois** (6 %), le **mobilier** (5 %), la **ferraille** (4 %), les papiers-cartons (3 %) et les DEEE (2 %). Les **autres flux** représentent 1 % des apports.

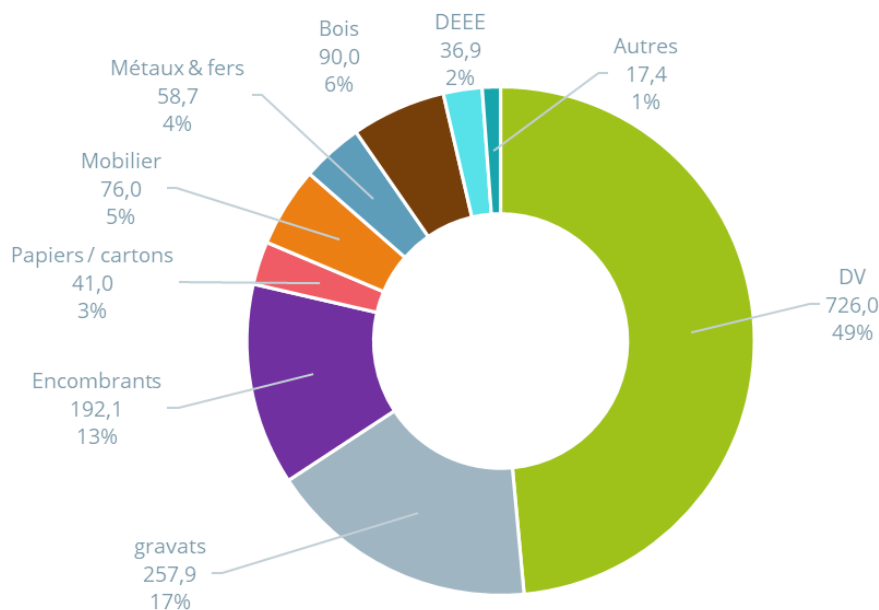


Figure 32. Répartition des ratios collectés en déchèterie 2019, en tonnes (données transmises par la CCJLVD sur la base des tonnages des déchèteries de PAA et de la CCHB).

7.4. Identification des gisements d'évitement et de détournement au sein des OMR

7.4.1. Composition des OMR

Une première campagne de caractérisation des OMR a été réalisée en février 2022 suivant une méthodologie normalisée. Les résultats présentés à ce stade sont des résultats partiels qui devront être complétés par une autre caractérisation qui sera réalisée durant l'été 2022.

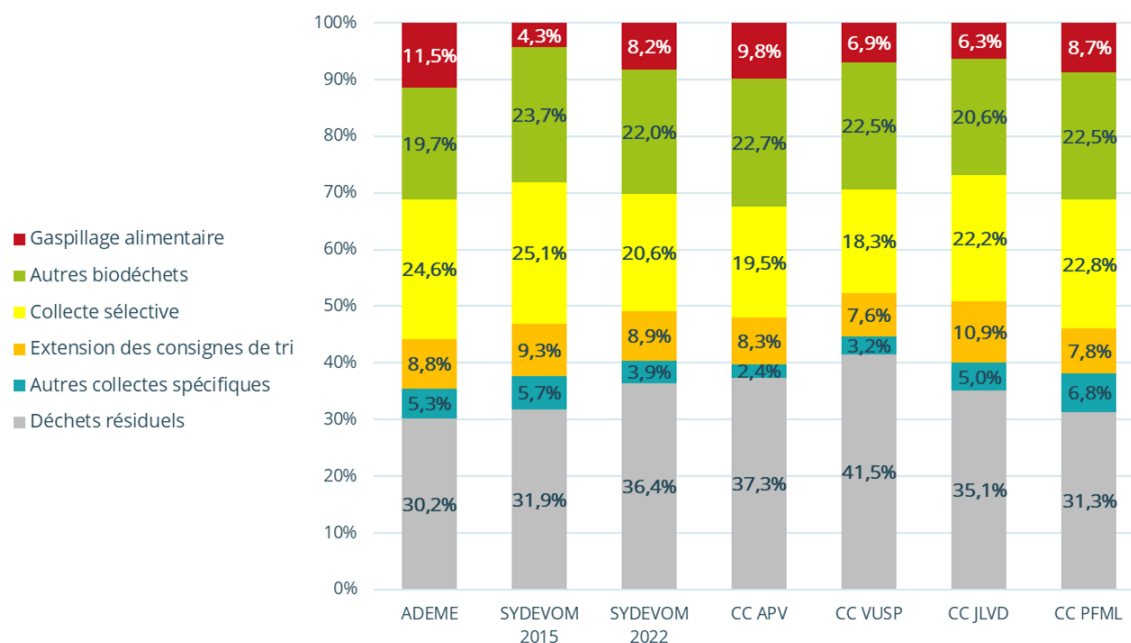


Figure 33. Répartition par gisement (note de caractérisation-C1).

Pour rappel, le **ratio d'OMR** de la CCJLVD est de **246,2 kg/hab.** en 2021 (pop. DGF). En appliquant ces premiers résultats de caractérisation, on peut estimer la composition des OMR suivante sur la base de la moyenne du SYDEVOM 2022 :

- Les **OMR** de la CCJLVD comprennent **20,2 kg/hab./an de gaspillage alimentaire** : aliments encore emballés, aliments sans emballages, pain, fruits et légumes, etc.
- Les **déchets compostables** (déchets alimentaires non carnés, déchets de jardin, papiers souillés, part organique des fines) représentent un gisement de détournement important au sein des OMR. Ils représentent ainsi **54,3 kg/hab./an** soit environ un cinquième des OMR, sans compter les biodéchets compostables relevant du gaspillage alimentaire.
 - Les déchets compostables sont composés en majorité de déchets alimentaires non consommables. On trouve peu de déchets de jardin.
 - À titre comparatif, les collectivités ayant mis en place la collecte séparée des déchets alimentaires seuls présentent en moyenne 35 kg/hab./an de fraction fermentescible présente dans les OMR (FFOM).

- Les **déchets recyclables selon les anciennes consignes de tri** (papiers et cartons, emballages multimatériaux, verre), collectés sélectivement en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire, représentent un cinquième des OMR : **50,6 kg/hab./an**.
 - Les **emballages multimatériaux** (hors verre) représentent au sein des OMR **26,5 kg/hab./an**.
 - Les **papiers** représentent **11,4 kg/hab./an**.
 - Enfin, les emballages en **verre** représentent **12,8 kg/hab./an** au sein des OMR.
- **21,8 kg/hab./an d'emballages en plastique concernés par l'extension des consignes de tri** sont présents au sein des OMR de la CCJLVD en 2022.
- Les déchets faisant l'objet d'**autres collectes** représentent **9,6 kg/hab./an** et sont majoritairement constitués de **TLC** (5.8 kg/hab.), ainsi que de **DEEE** (2.7 kg/hab.). Les **déchets ménagers spéciaux** sont également présents au sein des OMR, en quantité plus négligeable (1.1 kg/hab./an).
- Enfin, **89,6 kg/hab./an**, soit 36,4 % de la poubelle de la CCJLVD, sont des **déchets résiduels**. Parmi ceux-ci, on trouve **24,0 kg/hab./an** de fraction hygiénique pouvant être évitée grâce à l'utilisation de textiles sanitaires réutilisables. On trouve également **19,9 kg/hab./an** de **papiers souillés**, qui pourraient pour partie être évités grâce à l'utilisation d'alternatives réutilisables ou compostés avec les restes alimentaires.

7.4.2. Synthèse des gisements d'évitement et de détournement

Ces données de caractérisations permettent de mettre en lumière les gisements de déchets présents dans les OMR. Ces données serviront de fondement pour la construction des objectifs de réduction des déchets. 3 grandes typologies de gisements ont été identifiées :

- **Gisement d'évitement** : ratio en kg/hab. des déchets présents dans les OMR qui pourraient être évités soit par la modification des habitudes des usagers (ex : gaspillage alimentaire) soit par le développement d'un réseau d'acteurs ou d'une structure permettant aux usagers de consommer différemment (ex : emballages avec le développement de la consigne et de la vente en vrac). Il constitue le gisement maximum qu'il serait théoriquement possible de réduire, sans prendre en compte les particularités du territoire (typologie d'habitat, réseau d'acteurs en place, etc.).
- **Gisement de détournement** : ratio en kg/hab. des déchets présents dans les OMR qui pourraient être orientés vers des filières de valorisation dédiées.
- **Gisement résiduel** : ratio en kg/hab. des déchets présents dans les OMR pour lesquels il n'existe pas d'autres filières de traitement et qui sont difficilement évitables.

Les **gisements d'évitement et les gisements de détournement se recoupent** dans la mesure où certains déchets pourraient être réduits par le développement de nouvelles pratiques de consommation, mais pourraient également au moins être détournés vers des filières de valorisation. Par exemple, les emballages peuvent être évités par le développement des pratiques zéro déchet, mais peuvent également être triés davantage pour être orientés vers des filières de valorisation matière.

Le **Tableau 8** synthétise les différents gisements d'évitement et de détournement identifiés à partir des données de caractérisation de février 2022. Cette synthèse permet d'obtenir une vision générale des chiffres présentés précédemment, en distinguant :

- Les flux qui pourraient être évités, mais pour lesquels il n'existe pas de filières de valorisation ;

- Les flux qui pourraient être évités et/ou détournés ;
- Les flux qui pourraient difficilement être évités, mais peuvent être détournés ;
- Les flux résiduels.

Tableau 8. Gisements d'évitement et de détournement (en kg/hab.).

Synthèse CCJLVD	Part	Total	Uniquement évitable	Évitable et/ou à détourner	A détourner	Résiduel
Gaspillage alimentaire	8,2%	20,2	7,7	12,5	-	-
Produits alimentaires non consommés sous emballages	3,1%	7,7	7,7	-	-	-
Fruits et légumes non consommés	1,5%	3,6	-	3,6	-	-
Autres produits alimentaires non consommés non emballés	3,6%	8,9	-	8,9	-	-
Autres biodéchets	22,0%	54,3	-	31,6	-	22,6
Déchets alimentaires (non consommables)	10,9%	26,8	-	26,8	-	-
Déchets de jardin	2,0%	4,8	-	4,8	-	-
Part organique des éléments fins < 20 mm (70%)	9,2%	22,6	-	-	-	22,6
Collecte sélective	20,6%	50,6	-	50,6	-	-
Papiers	4,6%	11,4	-	11,4	-	-
Emballages ménagers	10,8%	26,5	-	26,5	-	-
Emballages en verre	5,2%	12,8	-	12,8	-	-
Extension des consignes de tri	8,9%	21,8	-	21,8	-	-
Autres emballages composites	1,3%	3,2	-	3,2	-	-
Autres emballages plastiques rigides	3,7%	9,0	-	9,0	-	-
Emballages plastiques souples	3,9%	9,6	-	9,6	-	-
Autres collectes spécifiques	3,9%	9,6	-	5,8	3,8	-
DEEE	1,1%	2,7	-	-	2,7	-
TLC	2,4%	5,8	-	5,8	-	-
DMS	0,4%	1,1	-	-	1,1	-
Déchets résiduels	36,4%	89,6	24,0	19,9	-	45,7
Fraction hygiénique	9,7%	24,0	24,0	-	-	-
Papiers souillés	8,1%	19,9	-	19,9	-	-
Autres déchets résiduels	18,6%	45,7	-	-	-	45,7
TOTAL		246,2		31,7	142,3	3,8

Il convient de garder à l'esprit qu'il s'agit là de **gisements d'évitement théoriques et non de potentiels de réduction**. Le gisement d'évitement pour une catégorie donnée de déchets correspond en effet à la quantité globale de déchets de cette catégorie, dans la mesure où cette catégorie peut faire l'objet d'une action de prévention préalablement identifiée. Le potentiel de réduction, quant à lui, correspond aux résultats qu'il est possible d'espérer de la même action en termes de réduction des déchets en prenant notamment en compte le développement technico-économique de solutions permettant de réduire les déchets et le taux d'adhésion de la population.

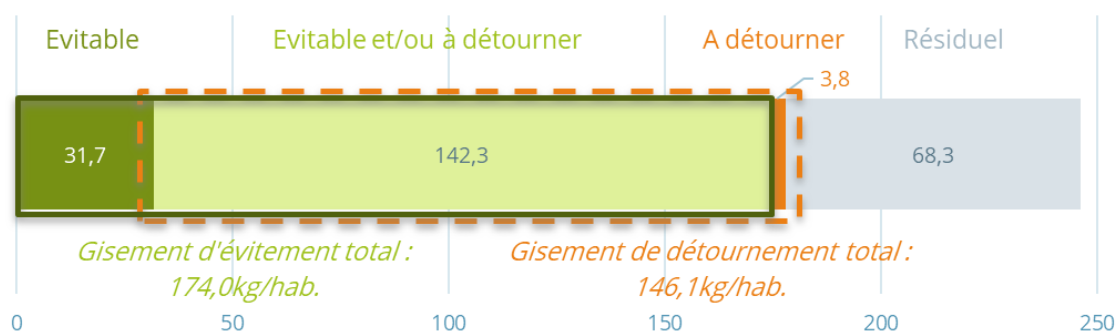


Figure 34. Synthèse des gisements.

Cette analyse aboutit à l'estimation d'un **gisement d'évitement de 174,0 kg/hab.** et d'un **gisement de détournement de 146,1 kg/hab.** uniquement pour le flux OMR. Le gisement de déchets résiduels,

correspondant à la quantité d'OMR théoriquement incompressible, est de 43,8 kg/hab.

Ce premier résultat sera affiné lors du travail sur les objectifs quantitatifs du PLPDMA, en considérant notamment l'inclusion de flux des déchèteries non caractérisés dans l'analyse ainsi que les mécanismes de transfert de flux. Enfin, un travail sur les potentiels de réduction sera réalisé dans la phase de construction du plan d'action.



Synthèse sur l'identification des gisements d'évitement et de détournement

- Une première campagne de caractérisation des OMR a été réalisée à l'échelle du SYDEVOM 04 en février 2022, permettant de chiffrer la part des différents gisements au sein des OMR au niveau du SYDEVOM 04 et pour 4 de ses collectivités adhérentes ;
- Des gisements d'évitement identifiés dans les OMR, comme notamment le gaspillage alimentaire, le gisement papier, l'orientation vers la valorisation ou le réemploi des TLC, la réduction des textiles sanitaires par le recours au réutilisable, et le recours au compostage pour les biodéchets et déchets verts ;
- Des gisements de détournement identifiés dans les OMR, notamment avec le respect des consignes de tri des emballages-papiers, et le respect des collectes spécifiques (DEEE, DMS, etc.) ;
- Un gisement d'évitement estimé à 174,0 kg/hab. et un gisement de détournement estimé à 146,1 kg/hab. pour le flux OMR.
- Le gisement résiduel dans les OMR est estimé à 68,3 kg/hab., celui-ci constitue les déchets résiduels « incompressibles ».



8. Évaluation des actions de prévention

Avant l'élaboration du PLPDMA, des actions ont déjà été mises en place sur le territoire de la CCJLVD (compostage, sensibilisation...) sans être formalisées ni intégrées dans un programme structuré. D'autres actions sont en cours de déploiement ou encore au stade de projet.

Le SYDEVOM 04 a par ailleurs porté entre 2010 et 2015 un plan local de prévention des déchets et entre 2016 et 2019 un programme d'actions dans le cadre de l'engagement TZDZG. Certaines actions n'ont pas concerné la collectivité, mais représentent un retour d'expérience pertinent à l'élaboration du PLPDMA de la CCJLVD.

L'analyse ci-après porte sur toutes ces actions réalisées, en cours ou en projet au stade du lancement du PLPDMA, en se basant principalement sur les données transmises par le SYDEVOM 04, notamment les rapports des programmes d'actions préventives et autres rapports d'études. Les projets et pistes d'actions qui ont émergé au moment de l'élaboration du PLPDMA ne sont pas détaillés à ce stade.

8.1. Analyse des actions de prévention réalisées par le SYDEVOM 04

8.1.1. Évaluation des actions de l'ancien Programme Local de Prévention des Déchets du SYDEVOM de 2010 à 2015

Le PLPD lancé en 2010 rassemble **25 actions selon 6 axes de travail**. Les objectifs étaient autant de réduire la production de déchets que de sensibiliser les élus et la population à un changement de comportement. Deux enquêtes d'opinion auprès de 500 foyers ont été réalisées en 2010 lors du lancement du programme et en 2015 à la fin de celui-ci. **80 % des répondants de l'enquête déclarent avoir déjà entendu parler de « Prévention ou réduction des déchets » en fin de projet contre 44% en 2011**. Le SYDEVOM 04 a également planifié des caractérisations dans le cadre de suivi du PLPD.

En 2010, le SYDEVOM comptait 115 705 habitants avec une augmentation de population en moyenne de 1,4 % par an, ce sont ces chiffres qui seront retenus par la suite pour l'évaluation des actions.

La description des actions reprend en grande partie le contenu des fiches actions préalablement rédigées par le SYDEVOM 04, elles sont classées selon les 10 axes des PLPDMA de l'ADEME. Les actions du PLPD, déployées entre 2010 jusqu'en 2015, sont analysées ci-après selon 3 angles : l'approche et la stratégie globales ; l'efficacité (c'est-à-dire l'atteinte des objectifs et en particulier les résultats en termes de réduction des déchets) ; et l'efficience (c'est-à-dire les résultats atteints au regard des moyens déployés,

notamment les moyens financiers).

8.1.1.1. Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Les actions 3, 6 et 7 du PLPD font partie de l'axe d'exemplarité en matière de prévention des déchets du PLPDMA, elles sont résumées et évaluées ci-après.

● Approche et stratégie

Le SYDEVOM 04 s'est investi dans **une démarche d'éco-exemplarité** non formalisée dès 2004 en commençant par l'installation d'un composteur, puis du tri sélectif des déchets en 2005, de gobelets réutilisables en 2006, d'une expérimentation du lombricompostage depuis 2008 et par la location de matériel type photocopieur en 2009.

Dans un premier temps, le PLPD avait pour objectif **d'effectuer un état des lieux de la production de déchets au sein de l'établissement** pour notamment cibler d'autres actions à mettre en place comme les achats de fournitures administratives, la gestion des déchets toxiques comme les produits d'entretien, les piles, les lampes ou encore la proposition d'astuces pour limiter l'utilisation du papier. **Le PLPD a ensuite permis de mettre en application les actions identifiées dans ce diagnostic.**

Le retour d'expérience gagné par cette opération témoin avait en partie pour objectif de gagner en connaissance pour **que le SYDEVOM puisse proposer à ses collectivités adhérentes des programmes d'éco-exemplarité dès 2013**, l'objectif étant de les accompagner et de les encourager en interne à développer une politique de réduction des déchets. Sous la forme d'une **charte**, cette action devait aussi permettre aux collectivités de maîtriser les coûts de gestion interne des déchets.

L'un des autres objectifs de cet axe de travail est **d'avoir un bon relai d'information sur la prévention/gestion des déchets, notamment en formant les agents et les élus. Le SYDEVOM souhaite via ces formations accompagner les collectivités à mieux connaître leur production et sensibiliser l'ensemble du personnel aux alternatives possibles de prévention des déchets** comme la réduction des consommations de papiers de bureau, de la production des déchets des espaces verts municipaux. Les présentations des élus et celles des agents, elles avaient lieu deux fois dans l'année. L'ADEME a accompagné le SYDEVOM sur ce projet.

● Efficacité & efficience

L'état des lieux de la production des déchets au sein de la collectivité ainsi que l'identification d'actions éco-exemplaires et leur déploiement n'a pas demandé de moyens financiers supplémentaires. 50 jours de travail ont été comptabilisés sur ce projet pour au total **11 actions mises en place**. Les gisements évités par ces actions sont difficiles à évaluer, il a été identifié **que 4,7 ramettes de papier par agent ont été évitées contre 7,5 attendues**. Les résultats n'ont donc pas été au niveau des objectifs.

La conception du programme a commencé uniquement en 2014. Au total, 45 jours de travail y ont été consacrés, moitié moins que ce qui était prévu. Uniquement un EPCI adhérent s'est engagé pour cette démarche contre 5 attendus.

Le SYDEVOM 04 a formé **487 élus et agents** de ses collectivités en dédiant 15 jours de travail par an à cette action excepté en 2014 où il n'y a pas eu de formation. Le budget respectait les objectifs de 100 € dépensés en 2011.

Au total 170 jours de travail ont été nécessaires pour mener à bien les actions en lien avec l'exemplarité des institutions en matière de prévention des déchets.

8.1.1.2. Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Les actions 1,2, 4, 5, 24 et 25 du PLPD font partie de l'axe de sensibilisation des acteurs et du public en faveur de la prévention des déchets du PLPDMA, elles sont résumées et évaluées ci-après.

8.1.1.2.1. Action de sensibilisation du public à la prévention des déchets

■ Approche et stratégie

L'engagement du SYDEVOM de Haute Provence dans le cadre de cette action était de **sensibiliser les Hauts Provençaux à la prévention des déchets et aux bons gestes, faire connaître le PLPD aux habitants du territoire et positionner la prévention comme un engagement égal au tri** des emballages, verre et journaux-magazines. La première étape de cette sensibilisation à la prévention a été la refonte du site internet du SYDEVOM.

La **sensibilisation du public à la prévention des déchets** sur le territoire du SYDEVOM est passée par différents canaux de communication et partenaires relais :

- **Les canaux papiers et journaux**, une lettre/gazette annuelle sur l'info tri-prévention à destination de tous les foyers a été mise en place ainsi que des articles spécifiques dans les bulletins d'informations des collectivités adhérentes ;
- **Les canaux digitaux, TV et cinémas**, une page entière du site du SYDEVOM a été dédiée à la prévention et deux films ont été mis en ligne sur la plateforme YouTube au sujet du tri et de la prévention : « Compostage » et « Dans la peau d'une canette ». Le teaser du dernier film a été directement projeté dans les salles de cinéma de 6 villes du SYDEVOM ;
- **Les canaux d'interventions physiques** comme des stands ou encore des animations auprès des scolaires et des centres aérés ;
- **Les canaux d'affichages** via des autocollants et des panneaux.

Un investissement important sur la communication s'est opéré sur cette action, **une agence de communication extérieure a accompagné le syndicat durant un an** pour la stratégie de communication et dans la conception des supports spécifiques aux actions menées.

D'autres leviers d'actions ont été utilisés pour sensibiliser la population, notamment lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, autour des grands événements du territoire ou encore via la création d'une **mascotte de prévention**. Le SYDEVOM a aussi mené **des groupes de travail tout au long du PLPD, 27 en tout, pour informer la population des actions engagées et mobiliser les partenaires**.

La sensibilisation du public sur le territoire est également passée par d'autres actions, qui ont elles aussi eu un impact indirect sur la production de déchets et les changements de comportements. Par exemple le SYDEVOM a mis à disposition des **chariots de tri** lors d'une quinzaine de manifestations en 2015.

■ Efficacité

Dans le cadre de la **sensibilisation au public**, l'ensemble des résultats annuels obtenus sont **supérieurs aux indicateurs de participation et de réalisation fixés dans le cadre de PLPD**. Mais aucune estimation de tonnage évité n'est ressortie du rapport. Il faut prendre en compte qu'il est difficile d'évaluer l'impact des actions de sensibilisation au public sur la réduction des déchets a posteriori.

Les films sur la prévention ont été visionnés 2 780 fois au total sur les plateformes YouTube en plus du passage du teaser au cinéma. Les stands ont permis de sensibiliser 2 035 personnes et les animations ont été réalisées auprès de 1 798 enfants.

Le bilan des écrits envoyés directement par courrier postal ou des articles et interviews édités dans des revues montre que les objectifs de SYDEVOM ont tous été atteints. Des retours des différents médias permettent d'estimer le nombre de lecteurs sensibilisés par la presse. Sur les 5 ans d'actions du PLPD, 24 600 lecteurs ont été sensibilisés.

● **Efficiace**

Il est difficile d'analyser l'efficiace de cette action de sensibilisation du public, dans la mesure où les économies induites par la réduction des déchets dépendent de l'impact de l'action en termes de tonnages évités. Or, cette donnée est difficilement chiffrable.

En comparant aux objectifs fixés en amont du projet, on constate que le temps de travail passé a été supérieur à ce qui avait été prévu dans le PLPD avec **159 jours réels**. En 2015, le SYDEVOM a dédié 13 jours de plus à cette action. Cette année-là, 26 articles et interviews ont été réalisés en plus des objectifs du PLPD.

Sur les 5 ans du PLPD, **le SYDEVOM a dépensé 120 052 €** pour la sensibilisation du public. Au total, le SYDEVOM a investi 15 052€ de plus que prévu initialement dans cette action. Pour atteindre les 31 213 personnes sensibilisées à la prévention des déchets, **le SYDEVOM a dépensé environ 4 € par personne touchée (temps de travail non inclus)**.

Il est à noter que 13 000€ ont été dépensés pour la distribution des lettres infotri alors que 40 % des répondants à l'enquête d'opinion finale déclarent avoir reçu dans leur boîte aux lettres un des quatre dépliants sur le tri et la réduction des déchets réalisés par le SYDEVOM 04. L'efficiace de cette action, ainsi que celle des encarts publicitaires est remise en question par le bilan du SYDEVOM 04.

8.1.1.2.2. Action de sensibilisation des scolaires à la prévention des déchets

● **Approche et stratégie**

La sensibilisation des habitants du territoire concerne aussi les plus jeunes en milieu scolaire afin qu'ils soient familiarisés avec certaines pratiques de prévention des déchets et les écocitoyens. Cette stratégie permet de donner le rôle d'ambassadeur de la prévention aux élèves qui appliqueront ces pratiques à leur domicile, dans le but de les diffuser au sein de leurs familles. Dans cette optique, un volet de sensibilisation auprès des scolaires a été mis en place par le SYDEVOM 04 lors du PLPD.

Cette action a commencé dès 2006 avec le recrutement des premiers ambassadeurs du tri et s'est étoffée par de la communication sur la prévention à partir de 2008. **Le SYDEVOM a proposé des animations en milieu scolaire s'adressant aux classes allant du CE2 jusqu'à la 6e**, bien qu'il arrive régulièrement que le syndicat intervienne auprès de plus jeunes au cas par cas. La durée moyenne d'une intervention est de 3 heures et elles sont adaptées selon les connaissances déjà acquises par les enfants et selon les spécificités de leur commune en matière de gestion des déchets. Toutes les activités proposées font appel à la coopération entre les enfants, à des jeux et des démonstrations. L'ADEME et le Conseil général 04 ont aidé aux financements et à l'élaboration de cette action.

Le SYDEVOM 04 a aussi **travaillé avec des étudiants de DUT dans le cadre d'un projet nommé "la communication et la sensibilisation des jeunes (de 15 à 25 ans) à la réduction des déchets"**. L'objectif était d'accompagner à l'analyse de la production de déchets, puis à la l'élaboration d'un programme d'actions et enfin à sa mise en place. À titre d'exemple, durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets,

les étudiants ont créé une montagne de déchets équivalents à la production d'un étudiant pendant 6 mois (soit 25 sacs de 50 litres) et ont également proposé une exposition photo semi-interactive. Dans ce cadre, une conférence a pu être organisée, adoptant une approche sociologique et anthropologique pour débattre sur la relation des hommes et de leurs déchets.

● Efficacité & efficience

Bien que leur efficacité soit difficile à chiffrer, ces actions peuvent concourir à induire un changement de comportements à plus long terme et donc une réduction des quantités de déchets qui justifient les moyens accordés.

Le SYDEVOM a atteint ses objectifs en termes d'achat de matériel dès 2012 et d'organisation des animations tout au long du PLPD. L'objectif de sensibiliser 40 classes par an a été atteint et 67 classes supplémentaires ont aussi été sensibilisées. Au total, sur les 5 ans et les 267 classes sensibilisées, 6 285 élèves ont été rencontrés par le SYDEVOM. Le budget total alloué à la **sensibilisation des écoles** est de 1 560 €, mobilisant 381 jours de travail. En 2011, le SYDEVOM 04 a par exemple passé 35 heures de plus pour le déploiement de cette action. **Hors temps de travail, la sensibilisation des enfants a coûté environ 0,25 € par enfants.**

735 personnes ont pu être sensibilisées dans **le cadre de l'accompagnement du projet étudiant**, soit lors d'animation ou lors de conférence. Le suivi du projet des étudiants de DUT n'a pas demandé beaucoup de moyens financiers, uniquement 460 € en tout, ce qui est en dessous des objectifs fixés. L'accompagnement a pris 76 jours de travail sur 5 ans, ce qui est largement au-dessus des objectifs prévus. **1,6€ a été dépensé par personnes sensibilisées dans cette démarche.**

Ces chiffres seraient à rationaliser aux gisements évités et détournés à la suite de ces démarches d'accompagnement des élèves pour avoir une évaluation plus précise de l'efficacité et l'efficience de ces actions.

8.1.1.2.3. Promouvoir et développer des points de collecte des déchets ménagers dangereux

● Approche et stratégie

Le SYDEVOM 04 a décidé d'agir afin **d'éviter la présence de déchets toxiques dans les ordures ménagères**. Pour cela, il a décidé de communiquer, promouvoir et accompagner ses collectivités dans la mise en place de points d'apports de déchets dangereux.

Le SYDEVOM 04 a commencé par l'identification des déchets dangereux présents dans les OMR, puis a fait un état des lieux des mesures déjà existantes avant de proposer des solutions qui seraient envisageables pour le territoire, notamment en travaillant avec des éco-organismes.

En parallèle, le SYDEVOM 04 a sensibilisé directement les habitants sur les alternatives lors de l'achat de produits dangereux et lors de l'étape du tri. L'objectif était de **faire connaître les filières de traitement des déchets dangereux au grand public** et d'améliorer leur tri. Le SYDEVOM 04 a communiqué sur cette action lors de semaines thématiques telles que celle du développement durable ou celle du commerce équitable.

● Efficacité et efficience

9 jours ont été dédiés à cette action de développement des points de collecte des déchets dangereux, contre 16 jours prévus initialement. 2 collectivités ont diffusé un article sur ce sujet dans leur bulletin d'information. Ce sont en tout **13 points de collecte pour déchets dangereux** qui ont été ajoutés sur le terrain, alors que l'objectif initial était de 2, ce dernier a donc été largement dépassé. Par ailleurs, **4 conventions ont été signées avec des éco-organismes**, chiffre supérieur à l'objectif défini qui était aussi de

2. L'ADEME et le Conseil général ont apporté leur soutien technique à cette action.

Concernant la prévention à destination des habitants, 17 jours y ont été dédiés, contre 40 jours prévus. Le travail effectué a permis de signer deux fois plus de conventions et de mettre en place six fois plus de points de collecte, cependant les objectifs du PLPD de sensibilisations du public au sujet du tri des déchets dangereux n'ont pas été atteints. L'ADEME et le Conseil général ont apporté, en plus de leur soutien technique, un soutien financier.

8.1.1.3. Axe 3 : lutter contre le gaspillage alimentaire

L'action 17 du PLPD fait partie de l'axe de lutte contre le gaspillage alimentaire du PLPDMA, elle est résumée et évaluée ci-après.

● Approche et stratégie

Il s'avère que sur le territoire du SYDEVOM, **chaque habitant jette 13 kg/an d'aliments qui auraient pu être consommés. Le SYDEVOM a donc voulu aider sa population à prendre conscience de la nécessité de changer son mode de consommation afin de réduire ce gaspillage alimentaire.** Pour cela, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été réalisées :

- Une à destination des familles en partenariat avec l'Union Départementale des Associations Familiales ;
- Une autre avec l'aide d'associations comme « Resto bébé » pour sensibiliser les mères en difficulté,
- Une visait plus particulièrement les cantines scolaires en collaboration avec GESPER.
- Enfin une dernière a été réalisée durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Pour aller plus loin, une action a également été menée envers **les petites, moyennes et grandes surfaces afin de les encourager à valoriser leurs invendus alimentaires en les mettant en relation avec des associations caritatives.**

● Efficacité & efficience

Cette mission de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les foyers a mobilisé 85 jours de travail sur 2 ans d'action contre 45 prévus à l'origine. En revanche, les moyens financiers déployés pour la communication et le matériel dépensés étaient de 200€ contre 3 000€ prévus initialement par le PLPD. Cette action a permis de sensibiliser environ **54 personnes pour 6 animations réalisées**, ce qui est en dessous de l'objectif. Le PLPD fixait comme objectif 150 personnes sensibiliser d'ici 2015. Bien qu'il y ait eu presque deux fois plus de jours de travail déployé, le SYDEVOM 04 n'a pas réussi à atteindre les objectifs de sensibilisation pour cette action. Cela peut être dû au manque de moyens financiers pour la communication et le matériel mis à disposition pour la réalisation de cette action.

L'ADEME, l'UDAF, l'UFC et les associations ont fait partie intégrante de cette démarche en proposant leur aide technique, de même que le GESPER qui a mis à la disposition du SYDEVOM un guide rédigé sur le compostage.

8.1.1.4. Axe 4 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Les actions de 9 à 15 du PLPD, ainsi que les actions 18, 19 et 21 font partie de l'axe d'évitement de production de déchets verts et de gestion de proximité des biodéchets du PLPDMA, elles sont résumées et évaluées ci-après.

8.1.1.4.1. ACTION DE PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Approche et stratégie

Concernant le compostage, le SYDEVOM a mis en place une distribution de composteurs dès 2003. De 2009 à 2013, ce sont 7 326 composteurs qui ont été distribués. L'objectif lors du PLPD était de lancer ce dispositif pour **délivrer 5 000 composteurs en 5 ans et atteindre un taux d'équipement des maisons individuelles de 34%, permettant alors de détourner 440 tonnes de déchets fermentescibles des OMR.**

Le SYDEVOM a voulu accompagner cette action en proposant **des animations de sensibilisation pour promouvoir le compostage afin de réduire la part des déchets fermentescibles dans les OMR** (qui était de 32% au lancement du projet). Les animations ont pris la forme de stands d'information, de communication dans la presse, sur le site internet et les réseaux du SYDEVOM, ou encore via des réunions thématiques et une opération « foyers témoins ». Un guide de compostage et des flyers ont été édités pour l'occasion. L'idée est également d'accompagner davantage les foyers se procurant un composteur afin qu'ils puissent se perfectionner dans son utilisation et son fonctionnement.

L'ADEME, la région et le conseil général du département ont soutenu financièrement cette action, avec également une assistance technique de la part de l'ADEME. Le SYDEVOM a également été accompagné de l'UDAF dans la démarche de sensibilisation.

Efficacité

Les résultats du nombre de composteurs distribués sont bien inférieurs à ce qui était prévu. Sur la période 2011-2014, le SYDEVOM prévoyait 4 000 distributions, et seuls 1 710 ont été commandés et distribués aux collectivités adhérentes. L'objectif de 34 % de maisons individuelles équipées d'un composteur n'a alors pas été atteint, **seulement 27 % ont été équipés fin 2015.** Alors uniquement **194 tonnes de déchets fermentescibles** ont été détournées. Le nombre de jours de travail consacré au projet a été conforme au planning initial soit 90 jours sur les 5 ans.

Au total, **5 foyers témoins pour le compostage** ont été accompagnés, un de plus que les objectifs ainsi que 11 formations sur le compostage soit une de moins que prévu.

Le nombre d'articles rédigés sur le sujet répondait toujours aux objectifs du PLPD, et les a même dépassés pour l'année 2015 avec 18 articles rédigés et publiés contre 7 articles prévus.

Finalement, **ce sont 2 150 personnes qui ont été sensibilisées via des animations**, doublant presque l'objectif de 1 200 personnes. Via la presse, ce sont chaque année 2 500 lecteurs qui ont été visés, ce qui est parfaitement conforme aux prévisions. En revanche, seuls 6 000 flyers et guides du compostage ont été distribués, contre 7 000 initialement prévus.

Efficience

Le temps humain consacré à la formation des acquéreurs de composteurs a été légèrement inférieur à ce qui était prévu : 105 jours sur 5 ans au lieu de 120 jours. Les moyens financiers de communication et de matériel à la formation des acquéreurs de composteurs dépensé par le SYDEVOM 04 étaient **de 1 335 €**

au lieu des 4 000 € initialement prévus.

Le temps humain alloué à la sensibilisation au compostage a légèrement dépassé les prévisions : 80 jours effectifs contre 50 jours prévus. Les moyens techniques dépensés pour la sensibilisation au compostage ont été inférieurs à ce qui était prévu : **1 860 €** en réalité contre 3 500 € prévu. À noter que les objectifs de sensibilisation du public ont été largement atteints, le temps de travail déployé a donc permis la sensibilisation de plus de personnes, les moyens financiers alloués à cette action n'ont pas représenté un frein à sa bonne mise en place.

Ainsi 16,4€ ont été dépensés en communication par tonne de déchets détournés. Sachant que le coût moyen à la tonne de transfert et traitement des OMR par le SYDEVOM en 2020 était 135,32 €HT ; le SYDEVOM a fait une économie de 118,92 € HT par tonne de déchets fermentescibles évités. Le temps humain n'est pas comptabilisé dans ce calcul.

8.1.1.4.2. ACTION DE PROMOTION DU COMPOSTAGE SEMI-COLLECTIF

● Approche et stratégie

Le SYDEVOM 04 a voulu proposer des alternatives afin que les habitants n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur individuel puissent, eux aussi, réduire leur quantité de déchets fermentescibles. Cette action s'inspire d'un projet mené sur le territoire du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Sisteronais et consiste à **développer des composteurs à l'échelle d'un quartier, d'un hameau ou d'un cœur de village.**

● Efficacité & efficience

Beaucoup de communes ont été sollicitées, 68 au lieu des 22 prévues, mais **seulement une est passée à l'action contre 2 attendues.** Les moyens financiers, hors investissement matériel, ont été bien inférieurs aux objectifs définis : 3 000 € en 2015 contre 6 000 € définis initialement. Le temps humain consacré au projet a également été plus faible que prévu dans une moindre mesure, seuls 2 jours de travail de moins ont été réalisés.

L'ADEME et le Conseil général du département ont soutenu financièrement cette action, avec également un soutien technique de la part de l'ADEME.

Il est difficile d'estimer les tonnages détournés par cette action n'ayant pas plus d'information sur les volumes des composteurs partagés déployés dans la commune.

8.1.1.4.3. ACTION DE PROMOTION ET ACCOMPAGNEMENT DU COMPOSTAGE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS

● Approche et stratégie

Lors d'une campagne de caractérisation des OMR en juillet 2011, il a été constaté des sacs contenant des déchets issus de la restauration ou de magasins. Afin de résoudre cette problématique, le SYDEVOM 04 a entamé des **campagnes de sensibilisation auprès des personnels d'établissement accueillant des enfants**, que ce soient des écoles ou des cantines par exemple. Le but est alors de recenser les pratiques existantes et de les améliorer grâce aux moyens mis à disposition par le SYDEVOM 04.

Dans ce cadre, le **SYDEVOM 04 a accompagné plusieurs établissements dans l'installation d'une plateforme de compostage, principalement de petits établissements : écoles primaires et centres aérés.** Dans un premier temps, des réunions de préparation étaient organisées avec le personnel des établissements. Ensuite, le SYDEVOM 04 a conseillé les établissements sur la mise en place du tri de leurs déchets organiques et le dimensionnement du composteur à venir. Enfin, le syndicat a formé les agents

et réalisé des animations auprès des enfants au sujet du fonctionnement et des enjeux du compostage.

Les étapes de la mise en œuvre ont régulièrement été diffusées dans la presse et accompagnées d'affiches afin de promouvoir le projet. Le SYDEVOM a été accompagné par l'ADEME, le département et GESPER pour le déploiement de ces actions.

En parallèle, le SYDEVOM a également lancé **l'opération 3 C : Compostage dans les Cantines des Collèges**. Les établissements volontaires ont pu, à terme, installer un composteur pour les déchets alimentaires générés par les activités de restauration. L'opération était réalisée en 3 phases : une phase de diagnostic de la faisabilité du projet par établissement, une phase de sensibilisation des élèves et du personnel, puis une phase de communication globale pour faire connaître l'action au-delà des frontières du département. L'ADEME et la DREAL ont participé au soutien financier du projet 3 C.

● Efficacité & efficience

La promotion du compostage auprès des établissements accueillant des enfants devait occuper initialement 32 jours de travail de 2012 à 2015. En réalité, cela en a pris 85. Cela est probablement dû au fait que les établissements rencontrés et contactés ont été plus nombreux que prévu. En effet, il y a eu 19 établissements rencontrés au lieu de 16, et 96 établissements contactés au lieu de 40. Les moyens financiers mis en œuvre ont été bien inférieurs à ce qu'ils devaient être : 1 000 € au lieu de 4 000 €.

L'accompagnement à la mise en place du compostage dans les établissements devait occuper 60 jours entre 2013 et 2015, mais en a finalement pris 120, soit le double. Au lieu des 5 établissements participants prévus, ce sont 12 établissements qui ont été accompagnés, ce qui représente un total de 52.5 tonnes de déchets fermentescibles détournés. Le SYDEVOM a déployé 7 772 € contre 20 000 €, sachant que l'analyse financière de l'année 2014 n'était pas terminée au moment du rapport.

Au total 8 772 € et 205 jours de travail ont été mis consacrés à la réalisation du compostage en établissement accueillant des enfants.

L'opération 3 C a, elle, coûté 24 112 €HT en 2013, contre 41 500€HT prévu par les objectifs du PLPD. Ce sont au total 15 collèges qui ont été concernés, soit 3 240 élèves sensibilisés, et cela a permis de composter 17,2 tonnes de déchets entre 2013 et 2015. En incluant le personnel, cela représente 965 personnes impliquées de 2012 à 2015. Les objectifs du PLPD ont donc été atteints avec un plus faible budget.

L'ADEME et la DREAL ont participé au soutien financier du projet 3 C.

8.1.1.4.4. ACTION DE GESTION RAISONNÉE DES DÉCHETS VERTS

● Approche et stratégie

La campagne de caractérisation de juillet 2011 a révélé que 6 % des OMR étaient constitués de déchets verts, ce qui représente 20 kg/hab./an. Il devenait donc nécessaire de sensibiliser les particuliers afin qu'ils gèrent de façon responsable leurs déchets verts. Pour cela, une convention a été passée avec le milieu associatif pour leur proposer une solution de broyage. **L'objectif est d'acquérir quelques broyeurs mobiles mis ensuite à disposition des usagers via les associations.**

En parallèle, des campagnes de communications, accompagnées d'un guide, ont mis en avant des solutions de gestion plus simples, comme le réemploi en paillage, le mulching ou encore le broyage sur place.

En complément, **les collectivités ont été incitées à réduire leur production de déchets verts et leur utilisation de produits phytosanitaires**. Pour cela, des démonstrations de broyeurs ont été réalisées et les collectivités ont été encouragées à échanger entre elles sur leurs bonnes pratiques.

Le Conseil général et l'ADEME ont soutenu financièrement et techniquement ces projets.

● Efficacité & efficience

Dans le cadre du projet visant les ménages, l'investissement était initialement réparti à hauteur de 3 000 € par an sur 3 ans. Finalement, un investissement de 7 035 € a été réalisé la première année (achat de 3 broyeurs), puis seulement 18 € sur l'année suivante (changement de chambre à air sur l'un des broyeurs). Le temps humain alloué a été inférieur aux objectifs, étant effectivement de 55 jours au total contre 71 jours prévus. Au cours de la période, pas moins de 310 guides ont été distribués, chiffre supérieur aux 250 qui ont été prévus. Un partenariat a été conclu avec 2 associations, au lieu de 3 attendues.

Sur 2014 et 2015, ce serait 6 tonnes de déchets verts qui auraient été détournées. Le Conseil général et l'ADEME ont soutenu financièrement et techniquement le projet.

Dans le cadre du projet visant les collectivités, le temps de travail a représenté 18 jours contre les 30 prévus. Les moyens financiers ont aussi été inférieurs aux objectifs, avec un montant de 300 € face aux 3 000 € prévus. Durant le PLPD, seulement 2 démonstrations de broyeurs à destination des collectivités ont été organisées au lieu des 3 prévues, regroupant au total 7 collectivités (au lieu des 9 attendues).

8.1.1.5. Axe 5 : augmenter la durée de vie des produits

L'action 20 du PLPD fait partie de l'axe d'augmentation de la durée de vie des produits du PLPDMA, elle est résumée et évaluée ci-après.

● Approche et stratégie

Augmenter la durée de vie des produits via le réemploi, la réparation ou encore limiter la surconsommation grâce à la location d'objet est une approche qui tend à se généraliser. Le SYDEVOM 04 a donc naturellement développé des campagnes de sensibilisation à ces pratiques. Selon une enquête téléphonique qu'il a réalisée en mai 2011, 43 % des habitants seraient prêts à faire réparer ou à louer un objet. C'est pourquoi le **SYDEVOM 04 a alors réalisé un recensement des lieux de réemploi, des réparateurs et des artisans spécialisés, ainsi que des professionnels loueurs de matériel.** À partir de ce travail, **un guide** a été réalisé, **regroupant toutes les adresses répertoriées.** Quelques versions papier ont été imprimées, autrement le guide était disponible via téléchargement sur le site internet du SYDEVOM 04.

L'ADEME et le Conseil général ont soutenu financièrement cette action. Au niveau technique, le SYDEVOM a pu recevoir le soutien de l'ADEME et des chambres consulaires CCI et CMA.

● Efficacité & efficience

140 jours ont été consacrés au recensement et à la réalisation du guide, au lieu des 70 jours prévus. 5 150 € ont été investis dans la communication et le matériel, montant bien plus élevé que l'objectif qui était de 2 000 €. Deux fois plus de moyens humains et financiers ont été déployés pour ce projet.

Au total, ce sont 148 adresses qui ont été recensées, surpassant largement l'objectif défini de 20 contacts. En 2013, 100 guides ont été téléchargés et distribués, le nombre de guides téléchargés sur le site internet des autres collectivités est indisponible.

8.1.1.6. Axe 6 : mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Les actions 8, 14 et 16 du PLPD font partie de l'axe favorisant la consommation responsable du PLPDMA, elles sont résumées et évaluées ci-après.

● Approche et stratégie

Le SYDEVOM 04 s'est impliqué dans la sensibilisation du grand public et/ou des consommateurs à leur production de déchets, de sensibiliser et d'informer encore plus le consommateur sur les enjeux et les possibilités de l'éco-consommation.

Cette action a nécessité la mobilisation de la grande distribution, des associations de consommateurs en plus des usagers. Des réunions publiques avec les associations du consommateur ont été tenues entre 2013 et 2015 en plus du guide dématérialisé mis en ligne sur le site du SYDEVOM. C'est particulièrement durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets que le SYDEVOM a consolidé l'investissement déjà présent des consommateurs en matière de consommation responsable au travers d'une opération de « caddie malin », d'étiquetage spécifique aux produits écoresponsables. Cette dernière action a parfois été prolongée selon le degré de coopération des grandes surfaces.

Afin d'aller plus loin dans la consommation responsable, le SYDEVOM 04 a mis en place un service de location de gobelets réutilisables. Ce service est à disposition de tous les acteurs du territoire : institutionnels, collectivités, associations, établissements scolaires, etc. L'objectif est de montrer que des alternatives au plastique à usage unique existent. Cette action est mise en place en complément du projet Écocentre qui vise à faire de la prévention et du compostage lors de manifestations écoresponsables.

Par ailleurs, le SYDEVOM 04 a mené une campagne de distribution d'autocollants « stop pub » dès 2007 auprès des collectivités adhérentes et auprès des usagers. D'après une enquête nationale, le simple fait d'apposer l'autocollant « stop pub » sur sa boîte aux lettres permettrait de réduire la production de déchets de 20 kg par foyer en zone à faible densité. D'après une enquête du SYDEVOM, 46 % des personnes habitant le territoire sont prêtes à utiliser ce type d'autocollants, contre 20 % qui ne le feraient jamais.

Le SYDEVOM 04 a déployé des outils de communication pour accompagner ces actions, comme des affiches et autres supports d'animations avec l'aide d'une agence de communication.

Les sacs plastiques ne sont pas en reste puisqu'une action a été menée afin de réduire la distribution automatique de sacs plastiques aux caisses chez les petits commerçants et les commerçants ambulants. Pour cela, le SYDEVOM 04 allait à la rencontre de commerçants ambulants par téléphone, en porte-à-porte ou sur les marchés, organisait des rencontres de travail avec des associations, et sensibilisait grâce à sa présence lors d'évènements. Il a également été envisagé de créer un label/symbole pour repérer les commerces participants afin de les valoriser par rapport aux autres.

● Efficacité

Il était prévu 5 opérations Caddies-malin par an, mais à partir de 2013 le SYDEVOM n'a plus réussi à atteindre cet objectif. Les stands de prévention ont tout de même continué à être organisés, sensibilisant au total 8 036 personnes. Le SYDEVOM 04 est aussi intervenu dans 2 réunions publiques par an. À noter que le SYDEVOM 04 a considéré que les stands dans les petits marchés et dans les grandes surfaces étaient très chronophages pour peu de résultats, car seulement un petit nombre de personnes ont pu être sensibilisées lors de ces stands.

L'action de location gratuite de gobelets réutilisable a eu un fort succès, en effet, sur les 5 années, il était prévu que 15 événements participent à la démarche de réduction des déchets, et ce sont en réalité **87 événements** qui y ont eu recours, soit presque 8 fois plus qu'attendu. Il en va de même pour le seul recours à la vaisselle réutilisable : 72 collectivités l'ont utilisé alors que les objectifs étaient de 5.

Concernant les « **stop pub** », **ce ne sont pas moins de 25 000 autocollants** qui ont été distribués entre 2011 et 2015, bien plus que les 5 700 prévus. Il s'est avéré que les autocollants n'étaient pas d'une très bonne qualité et que les habitants avaient donc tendance à en prendre plusieurs à la fois.

Dans le cas du projet de réduction de la distribution des sacs plastiques, ce sont en tout **195 commerçants** qui ont été sensibilisés à la démarche. L'ADEME et le Conseil général ont tous deux participé financièrement et techniquement à cette action.

● **Efficiences**

Pour mettre en place les actions de sensibilisation dans les grandes surfaces, le SYDEVOM a dépensé au total **14 270€ sur 5 ans**, c'est-à-dire 5 270€ de plus que prévu initialement bien que l'investissement financier fût irrégulier et en dessous des objectifs annuels en 2013 et 2014. Le SYDEVOM a consacré un peu plus de jours de travail prévu initialement, 36 jours de plus au total, et a répondu aux objectifs fixés dans le cadre de cette action.

Pour gérer le service de gobelets réutilisables, le SYDEVOM a toujours dépassé ou égalé le cumul des jours prévus pour cette action. Au total, sur les 5 années, 165 jours devaient y être consacrés contre 194 jours effectifs. Au niveau des moyens financiers, ces derniers ont été largement dépassés : entre 2013 et 2015, les moyens financiers mis en œuvre pour la communication et le matériel étaient de 33 375€, les objectifs étaient de 3 000€, soit **11 fois plus de moyens ont été déployés pour cette action**. Cela peut s'expliquer par le fait que les événements qui ont participé à la démarche ont été bien plus nombreux que prévu.

L'action « Stop pub » aurait permis d'éviter 402 tonnes de papiers en 2015, allant au-delà de l'objectif de 180 tonnes avec comme moyens financiers de communication et de matériel 3 400€ sur 3 ans contre 10 000€ prévus. Cela représente sur les 5 ans du projet, 8€ dépensés par tonnes de papier évitées. Sachant que lorsque les 3 flux de collecte sélective sont collectés en colonne le coût de la collecte, tri, transfert et traitement est de 204€ la tonne pour le SYDEVOM 04. Cette action permet d'économiser 196€ par tonne de papiers évités.

Le temps humain alloué à la démarche de réduction de distribution des sacs plastiques était très supérieur à ce qui était prévu : 105 jours au lieu de 65. À l'inverse, les moyens financiers mis en œuvre pour la communication et le matériel ont représenté seulement 200 € sur les 5 ans au lieu des 3 500 € prévus. Les objectifs de distribution des autocollants et d'apposition ont été atteints chaque année malgré l'investissement financier plus faible que prévu.

8.1.1.7. Axe 7 : Réduire les déchets des entreprises

Les actions 22 et 23 font partie de l'axe de réduction des déchets d'entreprises du PLPDMA, elles sont résumées et évaluées ci-après.

● **Approche et stratégie**

Les **restaurateurs et les hôteliers** font partie des plus gros producteurs professionnels de déchets. Le SYDEVOM 04 a donc voulu les **sensibiliser à la réduction des déchets en leur proposant des formations visant à leur proposer des solutions simples à mettre en place et à les mettre en relation avec des**

structures exemplaires en matière de prévention des déchets. Les établissements les plus motivés ont pu être mis en relation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie afin qu'ils puissent obtenir un label comme Clé Verte ou le label EcoEuropéen.

Cette sensibilisation passe aussi par l'encouragement des établissements à réaliser des événements plus propres notamment des petits-déjeuners sans déchets.

Les **campings** représentent 45 % de la capacité d'accueil des hébergements touristiques. Le SYDEVOM a donc travaillé avec ces acteurs afin de **réduire leur impact en termes de production de déchets en instaurant une gestion autonome des biodéchets.** Le projet commence alors par un état des lieux, puis par la proposition de solutions techniques, la fourniture et la mise en place de l'équipement. Enfin, le SYDEVOM procède à l'animation de la phase de test puis au suivi des résultats.

Le SYDEVOM a travaillé avec l'ADEME, l'association GESPER et la CCI pour ce projet.

● Efficacité et efficience

Au total, 6 gérants/directeurs du secteur de la restauration et de l'hôtellerie ont été rencontrés (contre 3 prévus), et ce sont **finalement 4 établissements qui ont participé à la démarche.**

Entre 2013 et 2015, 105 jours ont été consacrés à la démarche de sensibilisations des restaurateurs et hôteliers, contre 95 prévus. Sur cette même période, les moyens financiers mis en œuvre ont été bien inférieurs à l'objectif : 600€ contre 4 000€ prévus.

En ce qui concerne la sensibilisation des campings, sur toute la période, **30 campings ont participé à la démarche,** soit 195 personnes, surpassant alors l'objectif de 4 établissements et de 20 personnes sensibilisés. **Cela aurait permis de détourner 36 tonnes de biodéchets.** Pour cette action, le SYDEVOM a été soutenu techniquement par l'ADEME, l'association GESPER et la CCI pour ce projet. 71 jours de travail dédiés contre 97 prévus. Au niveau des moyens financiers, 100 € ont été consacrés contre 12 300€ prévus.

8.1.2. Évaluation des actions dans le cadre du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage du SYDEVOM de 2016 et 2019 TZDZG

La gestion du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage a été réalisée par la même commission que celle mise en place pour le suivi du PLPD. Tout au long du projet, des réunions thématiques ont été tenues régulièrement afin d'aborder des sujets tels que la mise en place d'une consigne et l'extension des consignes de tri.

Le TZDZG a été mis en place sur l'ensemble du territoire du SYDEVOM 04, qui comportait 167 communes et 116 700 habitants en 2019. **Le PLPD instauré de 2011 à 2015 a permis de faire baisser de 8,33% la quantité d'OMR produit par habitant par an, mais il semblait nécessaire de poursuivre les efforts.** En effet, une enquête d'opinion réalisée en juin 2015 a montré la nécessité d'informer de façon continue les habitants en ce qui concerne les évolutions des pratiques de tri, du compostage et de la prévention.

Les actions du TZDZG sont analysées ci-après selon 3 axes : l'approche et la stratégie globales ; l'efficacité (c'est-à-dire l'atteinte des objectifs et en particulier les résultats en termes de réduction des déchets) ; et l'efficience (c'est-à-dire les résultats atteints au regard des moyens déployés, notamment les moyens financiers). Le TZDZG regroupe 24 actions réalisées entre le 04 avril 2016 et le 04 avril 2019, elles sont classées ci-après selon les 10 axes des PLPDMA de l'ADEME.

8.1.2.1. Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

L'action 6 du TZDZG fait partie de l'axe d'exemplarité en matière de prévention des déchets du PLPDMA, elle est résumée et évaluée ci-après.

● Approche et stratégie

Afin de devenir un modèle en matière de prévention des déchets, le SYDEVOM a candidaté à l'appel à projet de Citeo pour le passage à l'extension des consignes de tri et l'optimisation de la collecte en 2018. Le centre de tri privé (Véolia) a quant à lui également été retenu par les financeurs pour se moderniser en vue de pouvoir trier le nouveau flux plastique et les petits métaux, il s'est modernisé en 2018. Pour que ces nouvelles consignes soient intégrées au mieux par les habitants, le SYDEVOM 04 a **sensibilisé les élus des collectivités aux nouvelles règles et les a accompagnés techniquement** dans le but d'assurer ces changements dans les meilleures conditions.

Le SYDEVOM 04 a accompagné **au cas par cas les collectivités pour optimiser leur schéma de collecte avant et pendant la mise en place de l'ECT** et notamment pour pallier l'augmentation des volumes à collecter.

● Efficacité & efficience

De **nombreuses réunions** ont été réalisées avec les élus tout au long du processus de modernisation du centre de tri pour que ces derniers soient au courant au fur et à mesure de toutes les informations les plus récentes. Ce sont au total **162 élus qui ont été reçus lors de ces réunions** et l'accompagnement s'est poursuivi une fois les travaux du centre de tri terminés au printemps 2018.

Dans ce cadre de cet axe, 7 383 €HT ont été dépensés par le SYDEVOM 04.

8.1.2.2. Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Les actions 1 à 5 ainsi que l'action 8 du TZDZG font partie de l'axe de sensibilisation des acteurs et du public en faveur de la prévention des déchets du PLPDMA, elles sont résumées et évaluées ci-après.

● Approche et stratégie

Le SYDEVOM 04 a multiplié les interventions et a utilisé différents canaux pour sensibiliser un nombre important d'acteurs sur son territoire.

Les écoliers du CE2 jusqu'à la 6^e ont été sensibilisés dans le cadre d'**animations scolaires et périscolaires** avec des activités ludiques en lien notamment avec le compostage et le tri des emballages. Les animations étaient d'une durée de 2 à 3h. Les enseignants disposaient avant et après l'animation d'activités complémentaires à réaliser avec les enfants afin d'approfondir et de compléter ce qui leur a été présenté.

Le SYDEVOM est **intervenu auprès du grand public lors d'évènements organisés sur le territoire** (foires, marchés, évènements sportifs ...). Il a notamment proposé des **formations pour adultes** à la demande sur le thème des déchets. Des jeux pédagogiques et des quizz concours avec gain de lots ont été organisés afin de capter l'attention du plus grand nombre. Le SYDEVOM a utilisé la presse, le réseau social Facebook et son site internet pour communiquer au sujet de sa présence lors des évènements.

Les vacanciers ne sont pas en reste puisque dans le cadre d'un appel à projets, le SYDEVOM 04 a travaillé en partenariat avec le Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères du Pays Provence Durance pour **promouvoir le tri et le recyclage dans les gîtes et les campings**.

Ensemble, les deux syndicats ont réalisé des animations de sensibilisation, des kits de communication multilingues et des guides pratiques pour les gérants afin que ces derniers puissent continuer les efforts entamés.

Pour s'adresser à tous les habitants du territoire, le SYDEVOM 04 a créé divers outils de communication sur le tri et la prévention tels que **des articles, des mémoires, des rubriques spécifiques sur son site internet, des guides de tri**, etc. Une **chronique de radio** spécialement dédiée aux déchets a aussi été créée, avec 4 émissions d'une durée de 20 à 30 min. Les thématiques du cycle de vie de déchets, du mode de facturation ou encore de la consigne ont été abordées.

Le textile a bénéficié d'une campagne de sensibilisation spécifique pour diminuer la quantité de TLC retrouvée dans les OMR, 4% en 2015. Le SYDEVOM 04 a entamé une **amélioration du maillage des colonnes textiles** et de leur signalétique. Ces bornes de tri textile ont ensuite été recensées et un document de communication a été réalisé afin de communiquer les changements aux usagers.

● Efficacité & efficience

Une centaine d'animations scolaires et périscolaires ont été réalisées sur la période du TZDZG, soit près de **5 500 enfants et adolescents sensibilisés aux problématiques de la gestion des déchets**. Une soixantaine d'animations a été réalisée lors d'évènements, touchant alors près de 3 500 personnes. Concernant la sensibilisation des vacanciers, 13 campings et 4 gîtes volontaires ont participé au projet. Environ 50 enfants ont été sensibilisés grâce à cela.

Pour donner un maximum de visibilité à sa campagne de communication, le SYDEVOM 04 a créé 170 000 mémoires, 104 700 guides de tri, 2 230 affiches, un spot TV et un spot radio. La chronique radio a cependant été abandonnée, faute de temps pour tourner les émissions, d'autres actions semblent davantage prioritaires.

Pour cet axe 2, dont le but est de sensibiliser la population, le SYDEVOM 04 a dépensé 53 613 €.

8.1.2.3. Axe 3 : Utiliser les instruments Économiques pour favoriser la prévention

L'action 24 du TZDZG fait partie de l'axe d'utilisation des instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets du PLPDMA, elle est résumée et évaluée ci-après.

● Approche et stratégie

Face à l'augmentation des coûts de collecte des recyclables, le SYDEVOM 04 a repris en régie les compétences de collecte et de transfert des déchets recyclables et OMR collectés en PAV à partir du 1^{er} janvier 2016. L'achat d'occasion des colonnes de tri des collectivités adhérentes et l'utilisation d'un logiciel de suivi sur les colonnes ont permis une meilleure connaissance du territoire. Les schémas de collecte ont été progressivement optimisés, passage de triflux en bilflux et passage de la collecte OMR en PAV pour la CCVUSP. Cette évolution des modalités de collecte des OMR a également été suivie par la CCPFML et la CCJLVD. Ces ajustements ont permis au SYDEVOM 04 d'avoir une meilleure maîtrise des coûts de gestion.

Le SYDEVOM a repris la gestion des bas de quais de 9 déchèteries effectives courant 2018 et a recruté du personnel dont notamment des chauffeurs et gardiens de quais, environ 14 agents de plus en 3 ans.

Pour accompagner cela, les **benches et les camions se sont vu apposer un autocollant** afin de communiquer sur le tri et la réduction des déchets.

● Efficacité & efficience

Ce système a permis d'optimiser les moyens humains et matériels utilisés dans le cadre de la collecte des déchets ménagers. Ces mesures ont permis une **économie de 6 % des coûts de collecte des déchets**, sans créer un surcoût pour les usagers.

8.1.2.4. Axe 4 : lutter contre le gaspillage alimentaire

L'action 7 du TZDZG fait partie de l'axe de lutte contre le gaspillage alimentaire du PLPDMA, elle est résumée et évaluée ci-après.

● Approche et stratégie

Le SYDEVOM 04 a signé une **convention avec le centre de formation des apprentis (CFA) en mai 2016 afin de lancer une démarche de sensibilisation au tri et au gaspillage alimentaire**. Concrètement, ce sont les parcours de restauration de l'établissement qui sont concernés (CAP boucherie, pâtisserie, boulangerie et cuisine). L'objectif est de proposer des actions adaptées en fonction des pôles de gaspillage et de l'évaluation du gisement de biodéchets générés par ces activités.

En parallèle, des affiches de sensibilisation au gaspillage alimentaire ont été réalisées et disposées dans les locaux. Des guides contre le gaspillage alimentaire ont également été créés.

● Efficacité & efficacité

Ce sont 60 futurs professionnels des métiers de bouches qui ont été sensibilisés à la thématique, en plus des 10 agents de cuisine travaillant au CFA. Cependant, il s'avère difficile de mettre en place une plateforme de compostage au sein même de l'établissement.

Cet axe a représenté un investissement de 152 €HT qui a servi à imprimer des livrets traitant du gaspillage alimentaire distribué aux personnes du CFA.

8.1.2.5. Axe 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Les actions de 13 à 23 du TZDZG font partie de l'axe d'évitement de production de déchets verts et de gestion de proximité des biodéchets du PLPDMA, elles sont résumées et évaluées ci-après.

● Approche et stratégie

En association avec FNE 04 (France Nature Environnement), le SYDEVOM a travaillé sur des animations de **sensibilisation aux alternatives au brûlage des déchets verts**. Ces animations prenaient la forme de stands lors d'évènements grand public sur le territoire.

Le SYDEVOM mène aussi de nombreuses actions de sensibilisation au compostage dans le but de réduire les biodéchets à la source :

- Promotion du **compostage individuel** : les habitants peuvent venir acheter un composteur à tarif préférentiel auprès du SYDEVOM et y recevoir en même temps des conseils sur son entretien, son utilisation et son utilité. En parallèle, des animations sont organisées pour inciter au compostage individuel.

- Promotion du compostage dans les **collèges** : en partenariat avec le département 04 qui équipe les collèges de composteurs, le SYDEVOM sensibilise les élèves (de la 6^e à la 3^e) et le personnel et réalise les supports de communication associés à la mise en place du composteur.
- **Promotion du compostage dans les EHPADs et à l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) de Champtercier** : une plateforme de compostage a été installée dans les EHPAD Aiglun et Notre Dame du bourg, et à l'ITEP de Champtercier. Les biodéchets sont valorisés directement sur place, et tout le personnel a été formé et sensibilisé à cette problématique. Des supports de communication ont également été mis à disposition.
- Promotion du compostage dans les **écoles** : le SYDEVOM a participé à l'installation de plateformes de compostage dans différentes écoles du territoire, et a réalisé des études de faisabilité autant que de la sensibilisation des élèves et du personnel (avec flyers et affiches), dans le but de réduire le volume des ordures ménagères.
- Promotion du compostage dans les **villages** : un questionnaire a été diffusé et les réponses ont ensuite été analysées afin de connaître les attentes des habitants des villages en termes de compostage individuel, compostage collectif et compostage à l'école, avant de poursuivre par l'installation d'une plateforme de compostage dans une ou plusieurs zones du village. Dans certains cas, la plateforme peut être gérée par des habitants bénévoles.

● Efficacité & efficience

Ce sont au total **6 animations de sensibilisation aux alternatives au brûlage des déchets verts** qui ont été réalisées au cours des 3 ans du programme TZDZG, avec un total de 182 participants. Ces actions ont été reconduites après la fin du programme, mais leur impact reste limité : peu de fréquentation sur les stands et/ou personnes déjà sensibilisées.

11 100 composteurs individuels ont été vendus sur le territoire entre 2003 et 2019, soit 31% des foyers équipables. Sachant qu'un composteur permet de détourner 40kg/hab/an et qu'en 2018 il y avait en moyenne 2,1 habitants pas foyer dans le département des Alpes-Haute-Provence, **la vente de ces composteurs a permis de détourner 924 tonnes de biodéchets en 2019. Cela correspond à une économie de 147 470,4€ sur une année.**

7 animations autour de la thématique du compostage ont été réalisées entre mars 2018 et mars 2019, pour un total de 237 personnes ayant participé. Ces animations ont été reconduites à la fin du programme.

Au moment du bilan du TZDZG, ce sont **4 collèges et 6 écoles qui ont été équipés de composteurs**, l'opération a continué. De même, 2 EHPADs et 1 ITEP ont été équipés d'une plateforme de compostage. À l'école des Mées, qui comporte 3 établissements, ce serait entre 4 et 6 tonnes de déchets fermentescibles enfouis qui seraient évitées chaque année.

Concernant les villages, 2 ont participé au projet de compostage collectif. Celui de Montfort a mis en place une plateforme de compostage en son cœur, et celle-ci est gérée par des habitants bénévoles. Le village de Mirabeau a également participé au projet, mais a d'abord équipé son école avant d'équiper le cœur de son territoire.

Cette lutte pour encourager la production de biodéchets a coûté 1 346 €HT au SYDEVOM 04. Il a notamment investi 800€HT pour former les animateurs au compostage.

8.1.2.6. Axe 6 : augmenter la durée de vie des produits

L'action 9 du TZDZG fait partie de l'axe d'augmentation de la durée de vie des produits du PLPDMA, elle est résumée et évaluée ci-après.

● Approche et stratégie

Le SYDEVOM 04 souhaitait **accompagner l'association Fruits d'avenir dans le cadre de la mise en place d'une unité de lavage pour les bouteilles en verre**. Fruits d'Avenir est une association produisant des jus de fruits à base de fruits délaissés et non consommés, commercialisés dans des bouteilles en verre. L'objectif de cette action est de favoriser le réemploi et augmenter la durée de vie des bouteilles en verre en les nettoyant plus facilement.

● Efficacité & efficacité

Ce projet n'a jamais été engagé faute de financements et de solidité de l'association Fruits d'avenir.

8.1.2.7. Axe 7 : mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Les actions 4, 10, 11 et 12 du TZDZG font partie de l'axe favorisant la consommation responsable du PLPDMA, elles sont résumées et évaluées ci-après.

● Approche et stratégie

Le SYDEVOM 04 a mis des **autocollants « Stop pub »** à disposition des habitants afin de limiter la distribution d'imprimés publicitaires.

Il a également agi sur un des leviers principaux de la consommation responsable : la vaisselle à usage unique. Le SYDEVOM 04 propose gratuitement, pour les associations et collectivités du territoire, un **service de prêt de gobelets et carafes réutilisables**. De façon similaire, les associations ou collectivités pouvaient, jusqu'en décembre 2018, acheter des gobelets réutilisables personnalisés à tarif préférentiel.

Lors d'évènements, le SYDEVOM 04 propose également, en plus de conseils, **la réalisation d'affiches personnalisées et le prêt de chariots de tri** afin permettre une meilleure valorisation des déchets. L'information a été diffusée sur le site internet du SYDEVOM 04 et sur sa page Facebook afin de toucher le plus grand nombre.

Enfin, suite à l'interdiction des sacs plastiques à usage unique, le SYDEVOM 04, en partenariat avec l'association Cœur de ville et l'Union des Commerçants et Artisans de Forcalquier, a équipé des commerçants de **sacs réutilisables en coton bio et de sachets en papier kraft**, limitant alors l'usage du plastique à usage unique.

● Efficacité & Efficience

L'instauration de ces gobelets réutilisables a **permis d'éviter l'usage de 70 000 gobelets jetables**. Plus de 120 associations et collectivités ont eu recours à ce service sur les 3 années de mise en place du TZDZG.

Le **service de gobelets réutilisables personnalisés a été stoppé**, car ils servaient souvent de support marketing aux organisateurs qui les donnaient au public, ce qui n'était pas le but de la démarche.

Par ailleurs, ce sont **13 évènements** qui ont été accompagnés par les conseils du SYDEVOM 04, dont la

moitié a eu recours au prêt de chariots de tri et à des animations SYDEVOM. 10 d'autres eux ont eu recours à de la vaisselle réutilisable. Cependant, le SYDEVOM a noté que ce service était actuellement utilisé, car gratuit, mais que les organisateurs ne sont pas prêts à payer pour se faire accompagner.

Concernant les sacs réutilisables, 15 commerçants en ont bénéficié, ce qui représente **1 500 sacs en coton bio et 15 000 sacs en papier kraft**. Cette action est aujourd'hui terminée, mais sera reconduite en fonction des subventions disponibles.

Ces mesures pour instaurer des actions emblématiques ont coûté 15 270 € au SYDEVOM 04. Cette somme se décompose notamment en 1000 € consacrés à l'impression des autocollants « Stop pub », et 5 115€ consacré à l'achat de gobelets réutilisables pour des écomanifestations.

8.2. Analyse des actions de prévention portée par la CCJLVD

8.2.1. Actions de prévention mise en place durant les plans de prévention du SYDEVOM 04

Dans le cadre du PLPD, entre 2011 et 2015, le SYDEVOM 04 devait tenir un stand dans le magasin Gaspicasse à Peipin, magasin de produits à prix réduit et dont la date limite d'utilisation optimale est dépassée. La commune de Peipin ainsi que 3 autres communes de la CCJLVD, Aubignosc, Montfort et Salignac, ont été accompagnées par le SMIRTOM Pays Durance Provence et le SYDEVOM pour la mise en place de plateforme de compostage pour les déchets de cantine des écoles.

Entre 2016 et 2019, dans le cadre des actions du TZDZG, le SYDEVOM a organisé 3 réunions ECT pour sensibiliser les élus de la CCJLVD, avec la présence respective de 12, 6 et 11 élus. Le SYDEVOM a également sensibilisé 177 enfants lors des 6 animations scolaires sur le territoire de la CCJLVD.

La SYDEVOM a aussi participé à une animation au sujet du compostage, un apéro-compost, avec les bénévoles de la plateforme de compostage de Montfort en avril 2019.

En 2019, la CCJLVD a mis en œuvre, avec l'aide du SYDEVOM 04, une plateforme de compostage au sein de l'accueil de loisirs. Une part de cet aménagement a été refacturé à Peipin qui l'utilise aussi dans le cadre de ces activités périscolaires. La CCJLVD a participé à hauteur de 125,59 € dans ce projet. Cette plateforme n'est néanmoins plus utilisée depuis le déménagement du centre à Aubignosc.

8.2.2. Actions de prévention en cours

Dans le cadre de leur gestion des déchets, la CCJLVD modifie l'organisation de la collecte des déchets, en passant d'une collecte en points de regroupement à une collecte en points d'apport volontaire. Les sites permettant le tri des déchets proposeront 4 flux : carton, papier, emballage et OMR. Ce déploiement, en cours, est une aussi une façon pour la CCJLVD de se réappropriier l'incitation au détournement des déchets valorisables du flux OMR et de pousser au recyclage sur son territoire. Cette action permettra de sensibiliser à nouveau les citoyens sur leur production de déchets. La distance à parcourir pour le dépôt des déchets peut encourager les ménages qui le peuvent à installer un composteur individuel permettant de détourner les biodéchets des OMR et ainsi d'avoir moins de déchets à transporter et de pouvoir stocker leurs déchets plus longtemps.

À noter que la CCJLVD a signé un Contrat d'Objectif « Prévention, Tri des déchets et Économie Circulaire » avec la région Provence Alpes Côte D'Azur. Ce document fait office de feuille de route structurant la

politique de prévention pour la collectivité et pour permet à la région d'avoir une vision sur de la stratégie déployée par la collectivité sur les 3-5 prochaines années.

La CCJLVD a aussi effectué la demande d'aide au financement du PLPDMA auprès de la région.

8.3. Analyse globale des actions de prévention en cours et en projet du SYDEVOM 04 et de la CCJLVD

8.3.1. Vue d'ensemble des actions de prévention effectuées par le SYDEVOM

8.3.1.1. Plan de prévention des déchets du SYDEVOM 04

Le schéma ci-après récapitule les actions de prévention qui ont été mises en place lors de précédent plan de prévention des déchets du SYDEVOM 04 et qui sont analysées en détail dans la partie.

Cette liste comprend les actions portées par le SYDEVOM 04. Toutes ces actions ont lieu **à l'échelle du SYDEVOM 04 et certaines impliquaient directement la collectivité.**

Les actions menées jusque-là par le SYDEVOM sont des **actions « classiques » en matière de prévention des déchets**. Certaines peuvent être considérées comme des « incontournables » de la prévention, comme le soutien à l'achat de composteurs individuels, la distribution de Stop Pub, les animations scolaires ou encore le prêt de gobelets utilisables aux manifestations. D'autres actions se distinguent davantage, sans pour autant être rares, comme le « caddie malin », la démarche « éco-exemplaire », ou encore le recensement des acteurs de la réparation et du réemploi.

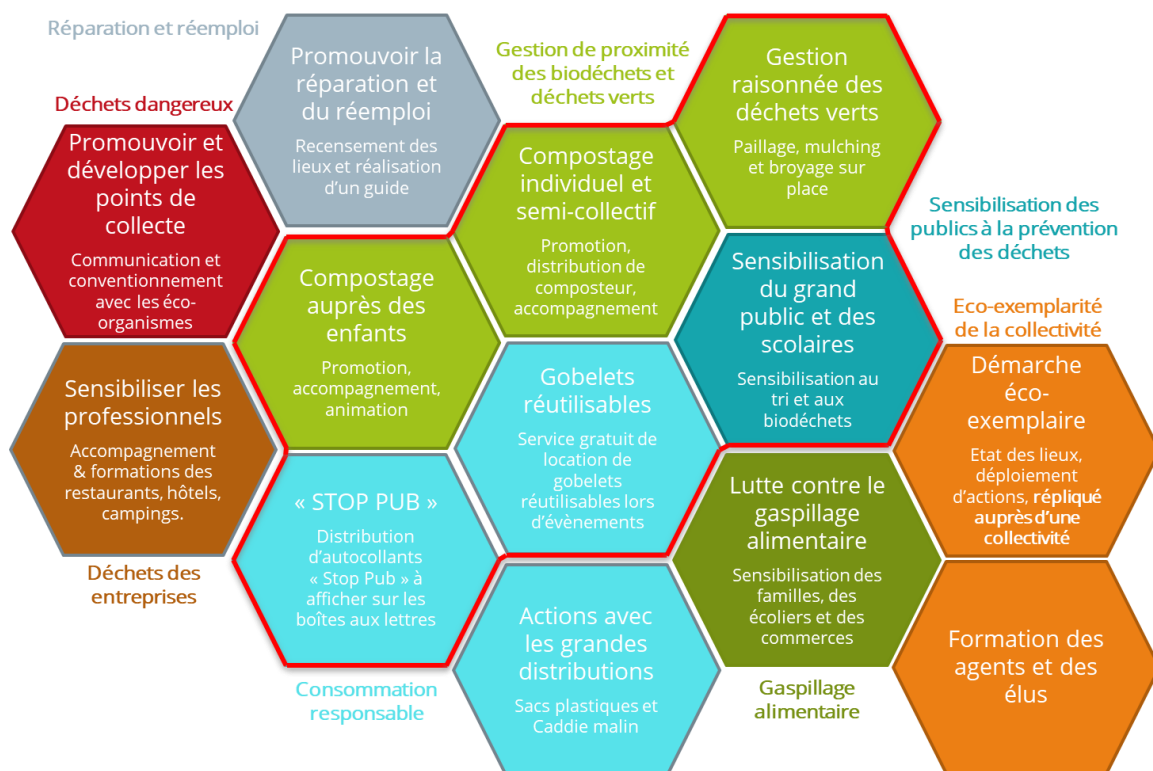


Figure 35. Actions de prévention du PLPD du SYDEVOM (les actions communes au PLPD et au TZDZG sont encadrées en rouge).

Le tableau ci-après est un bilan des moyens financiers et humains déployés pour la réalisation de ce plan. Sur 5 ans, 1 895 jours de travail ont été réalisés, soit 379 jours par an correspondant à un peu plus de **3 ETP par an**.

Au total, le PLPD a coûté **117 899 €**. Il est difficile de connaître le tonnage total de déchets détourné grâce à ce plan, mais le gisement estimable est chiffré à **707 tonnes de déchets détournés**. Les actions dont le tonnage d'évitement n'a pas pu être estimé sont des actions qui ont aussi un effet sur le long terme en matière de changement d'habitudes. Il est également difficile de chiffrer précisément le nombre de personnes sensibilisées, mais sur la base des estimations par actions celui-ci est d'environ 52 590 personnes sensibilisées. Ces chiffres ne prennent en compte ni les temps de travail, ni les campagnes de caractérisation et les enquêtes d'opinion.

Tableau 9. Bilan des moyens financiers et techniques déployés pour le PLPD du SYDEVOM.

Axe	PLPD			
	€ HT	Temps de travail (jour)	Nombre de personnes sensibilisées	Tonne de déchets détournés
Être exemplaire en matière de prévention des déchets	100 €	170	487	-
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	14 072 €	633	38 233	-
Lutter contre le gaspillage alimentaire	200 €	85	54	-

Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	46 432 €	385	5 390	270 t de déchets fermentescibles et 6 t de déchets verts
Augmenter la durée de vie des produits	5 150 €	140	NR	-
Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	51 245 €	306	8 231	402 t de papier
Réduire les déchets des entreprises	700 €	176	195	36 t de déchets fermentescibles
Totaux	117 899 €	1 895	52 590	707

8.3.1.2. Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) porté par le SYDEVOM

De la même façon que précédemment, les actions mises en place dans le cadre du TZDZG sont présentées dans la figure ci-après.

La modernisation du centre de tri est une action phare dans la gestion des déchets.

Le passage de la gestion des déchets par le SYDEVOM 04 en régie directe est une action impactant autant l'organisation du syndicat et les interactions aux collectivités qu'une action permettant de faire des économies.

Ces deux actions sont les plus remarquables comparées aux autres qui sont dans la continuité du PLPD.

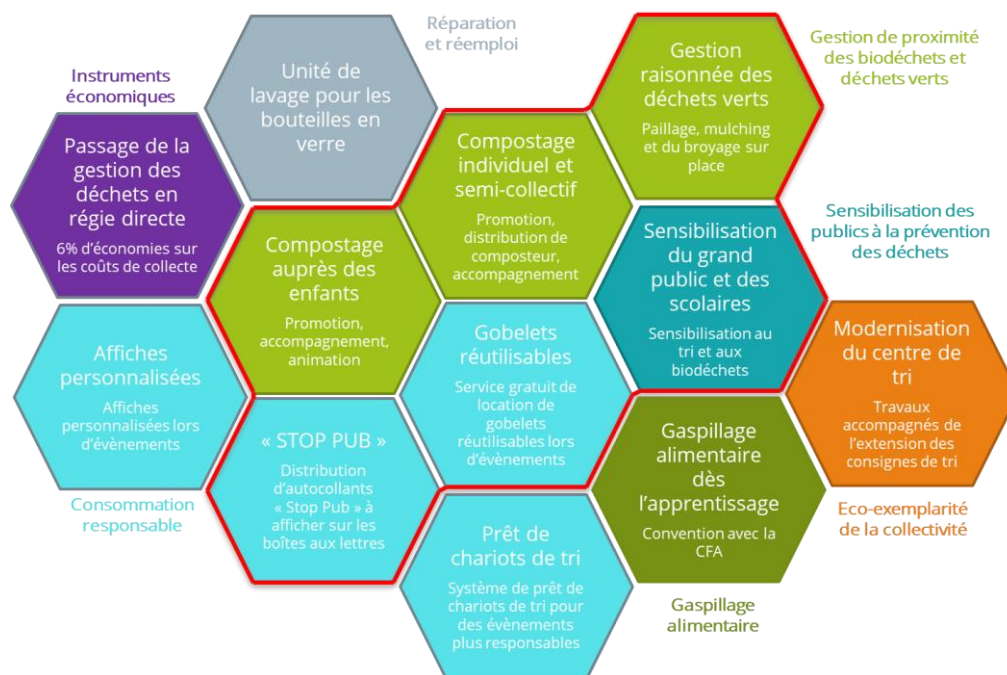


Figure 36. Actions de prévention du TZDZG du SYDEVOM 04 (les actions communes au PLPD et au TZDZG sont encadrées en rouge).

77 766€ (hors ETP) ont été dépensés pour mettre en œuvre les actions du TZDZG. Là encore, il est difficile de chiffrer précisément le tonnage de déchets prévenus, il s'élève à 924 tonnes au total sur 3 ans pour les actions dont ce gisement a été estimé. Au total, au moins 6 201 personnes ont pu être sensibilisées par les actions du TZDZG. Plus d'un ETP a été déployé par an pour travailler sur ce projet, soit 105 428 € de salaire.

À noter que les gains à la suite de la mise en place de la régie directe n'ont pas été comptabilisés dans les calculs.

Tableau 10. Bilan des moyens financiers et techniques déployés pour le TZDZG du SYDEVOM.

TZDZG				
Axe	€HT	ETP	Nombre de personnes sensibilisées	Tonne de déchets détournés
Être exemplaire en matière de prévention des déchets	7 383 €	3,5	162	
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	53 613 €		5 550	
Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention	-6 % des coûts de gestion des déchets			
Lutter contre le gaspillage alimentaire	152 €		70	
Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	1 346 €		419	924
Augmenter la durée de vie des produits				
Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	15 270 €			
Totaux	77 765 €	3.5	6 201	924

8.3.1.3. Mise en perspective des actions DU SYDEVOM

Les engagements du SYDEVOM 04 dans la prévention des déchets via la mise en place d'un PLPD et d'un TZDZG ont permis de couvrir 8 des 10 axes définis par l'ADEME dans son *Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA* (2016) rappelés ci-dessous.

3 axes transversaux

7 axes thématiques

(dont 2 plus éloignés du champ d'intervention des EPCI)



Figure 37. Les 10 axes des PLPDMA identifiés par l'ADEME dans son « Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA » (2016).

On peut considérer que le SYDEVOM 04 couvre déjà, à travers ses actions existantes, **quelques-uns des principaux axes des PLPDMA identifiés par l'ADEME** : on trouve ainsi des actions sur la sensibilisation des publics, la consommation responsable, la gestion de proximité des biodéchets, ainsi que l'éco-exemplarité de la collectivité. Ces actions qui peuvent être vues comme couvrant six des axes les plus incontournables des PLPDMA sur les 10 identifiés par l'ADEME avec la réparation et le réemploi et la lutte contre le gaspillage alimentaire que le SYDEVOM 04 ne couvre pas encore totalement.

Deux axes secondaires ont moins été couverts par les projets mis en place par le SYDEVOM 04, l'utilisation d'instruments économiques et réduire les déchets des entreprises. Deux **axes sont encore non couverts à ce stade**, mais pouvant paraître moins incontournables à savoir les déchets du BTP et les déchets marins (intégrant, par extension, les déchets sauvages).

Le graphique ci-après représente la répartition des dépenses budgétaires dans le cadre des deux projets PLPD et TZDZG afin de mettre en perspective l'investissement financier par axe des PLPDMA.

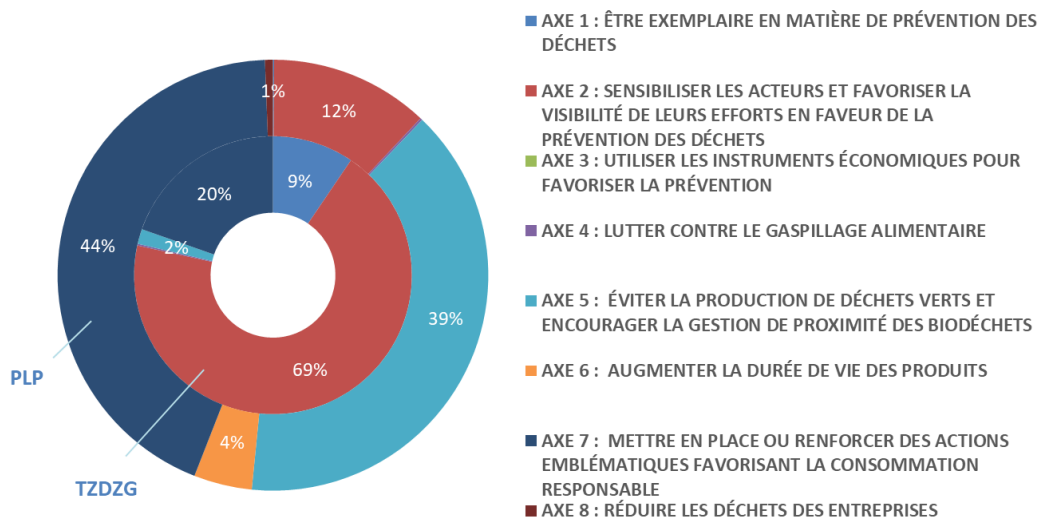


Figure 38. Répartition des dépenses du PLPD (extérieur) et TZDZG (intérieur) engagées par le SYDEVOM 04.

8.3.2. Vue d'ensemble des actions de prévention effectuées par la CCJLVD

L'engagement de la CCJLVD seule ne permet pas de couvrir des axes du PLPDMA. Les investissements humains et financiers sont encore difficiles à estimer. Le schéma ci-après représente le bilan des actions mises en place sur le territoire de la CCJLVD en autonomie ainsi que celles effectuées par le SYDEVOM 04 dans le cadre des PLPD et TZDZG impliquant directement la CCJLVD.

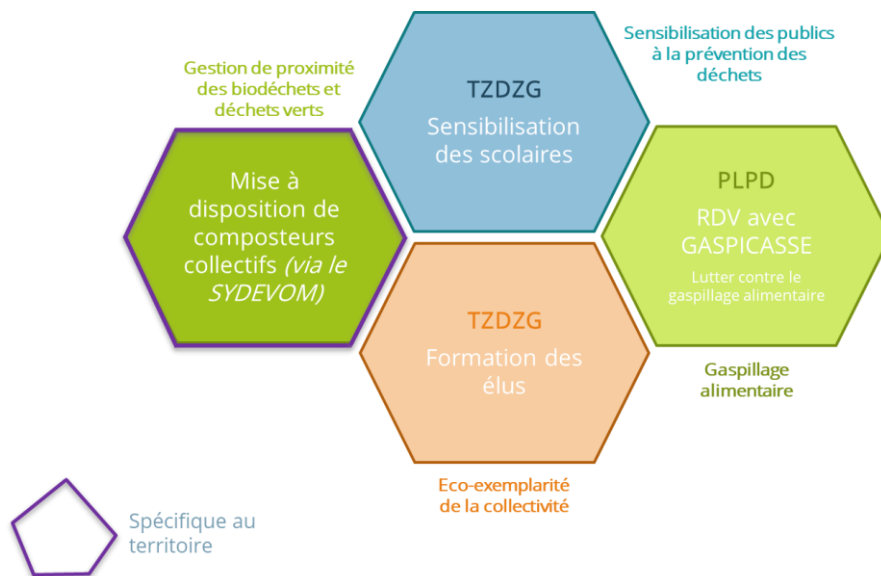


Figure 39. Actions de prévention sur le territoire de la CCJLVD.



9. Analyse des acteurs du territoire

9.1. Recensement des acteurs des territoires analysés

9.1.1. Périmètre et objectifs du recensement

Le recensement des acteurs du territoire consiste à **établir un tableau listant les acteurs présents sur le territoire de la CCPFML, la CCVUSP et la CCJLVD** ou agissant à une échelle plus large qui englobe le territoire (Alpes-de-Haute-Provence, région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Les acteurs recensés sont présents à différentes échelles institutionnelles sur le territoire : soit à **l'échelle d'une des trois Communautés de Commune**, soit à **une échelle transverse** c'est-à-dire que les acteurs sont présents sur plusieurs Communauté de Communes, ou à une **échelle supra** qui concerne les acteurs présents à une plus grande échelle (régionale, départementale ou même nationale).

Cette partie sera dédiée à l'analyse **des acteurs recensés à l'échelle de la CCJLVD** ainsi qu'aux échelles transverses et supra.

Ces acteurs **peuvent mener ou avoir mené des actions de prévention, ou bien être de potentiels partenaires voire de simples relais de communication pour de futures actions**. Il peut s'agir des communes, d'acteurs institutionnels, d'associations, de commerces, d'établissements publics, de services de la CCJLVD, d'acteurs privés ou encore de représentants du monde économique (associations de commerçants, d'artisans...).

En revanche, ne sont pas recensés dans ce tableau :

- **Les prestataires de la CCJLVD pour la gestion des déchets (collecte, transfert et traitement), la fourniture de matériel et la communication ;**
- **Les acteurs et réseaux nationaux sur la prévention des déchets tels qu'AMORCE, Zero Waste France, Réseau Consigne, Réseau Vrac, Compost+, Compost Citoyen...**

Le recensement des acteurs du territoire complète le diagnostic territorial. Outre son rôle informatif, **il vise à fournir une base de données d'acteurs mobilisables par la suite**. Il permet notamment de fournir des pistes d'acteurs à rencontrer pour échanger sur leurs actions et d'identifier d'éventuelles opportunités de partenariat.

9.1.2. Structuration du tableau de recensement

En mobilisant plusieurs sources (rapports annuels sur le SPPGD, recherches internet par mots-clés...) et

en nous appuyant sur notre connaissance du type d'acteurs impliqués sur la prévention des déchets sur d'autres territoires, nous avons réalisé un tableau de recensement d'acteurs du territoire au format Excel. Pour chaque acteur, ce tableau précise :

- Son **identité** : nom de l'acteur, nombre (s'il s'agit d'un intitulé d'acteur générique), type d'acteur (association, institution, commerce, entreprise hors commerce...), domaine d'action (environnement, action sociale, logement, éducation, économie...) ;
- Des **informations générales** à son sujet : adresse, mission, échelle d'action (CCJLVD, département, région...), indicateurs d'activité et de moyens (par exemple en termes d'effectifs, de projets menés, de résultats des actions phares, de visibilité...) ;
- Son lien avec la **prévention des déchets** : partenariat éventuel existant ou passé avec la CCJLVD, actions liées à la prévention des déchets que ce soit dans le cadre du PLP ou non, gisement principal concerné (ex : général, emballages et plastique à usage unique, verre, textiles, biodéchets, objets réemployables, D3E, etc.) ;
- Les **coordonnées** éventuelles d'un contact au sein de la structure (pour les acteurs rencontrés ou impliqués au cours de l'élaboration du PLPDMA).

Ce tableau est structuré de manière que l'on puisse trouver facilement des acteurs à partir de critères, par exemple en les « filtrant » par type d'acteur, par domaine d'action ou encore en fonction de leur implication dans l'élaboration du PLPDMA. À titre illustratif, un extrait du tableau de recensement (annexé au présent rapport) est fourni ci-après.

Identité de l'acteur				Informations générales				
Acteur	Nombre	Type d'acteur	Domaine d'action structurant	Echelle institutionnelle	Présentation / mission générale	Adresse	Echelle d'action	Indicateurs d'activité et de moyen
04 RECYCLAGE	1	Entreprise (hors comm	Environnement	Transverse	Traitement et revalorisation de déchets	10 rue Pasteur, 0416	Département	Références clients
ADEME - Expérimentation Oul Pub	1	Institutionnel	Environnement	Supra	Afin de tendre vers une publicité moins	155 bis Av. Pierre Bri	Nationale	
ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	Institutionnel	Environnement	Supra	La direction régionale de l'ADEME inscri	2, boulevard de Ga	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	1	Institutionnel	Environnement	Supra	L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse participe à la m	Bassin Méditerranéen et Rhodanien		
Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (A	1	Institutionnel	Environnement	Supra	Agence publique créée il y a 40 ans pou	22 Rue Sainte-Barbe	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	
AGRIBIO 04	1	Association	Agriculture-Alimentat	Transverse	Agribio 04 est l'association qui regroupe	Village Vert, 5 Place	EPCI	
ALPE ACEPP04	1	Association	Education	CCJLVD	Depuis 30 ans, ALPE ACEPP04 fédère et accompagne les ass		Département	Alpes-de-Haute-Prove
Association Chabannaise pour la Qualité de Vie	1	Association	Environnement	CCJLVD	L'association a pour objet la protection	Châteauneuf-Val-Sa	Municipalité	
Association Les Amarines Patrimoines et Solidarité	1	Association	Environnement	CCJLVD	Sauvegarder et mettre en valeur les pat	Montée du Château	Municipalité	146 Mention 'J'air
Association Point Rencontre	1	Association	Action sociale	Transverse	Le Point Rencontre, association reconn	11 Pl. du Commerce	Syndicat	
Atelier Artisanal de Montfort	1	Association	Artisanat	CCJLVD	L'atelier artisanal de la commune de Montfort, régi par une		Municipalité	
Bio Top	1	Commerce	Environnement	Transverse	Lombriculteur	E.A.R.L BIO TOP, 04	Région Provence-	Mairie d'Aix en Pr
C.M.R.	1	Entreprise (hors comm	Environnement	Transverse	Principales : Récupération - Triage -	Rec: Quartier de la Gare	Département	Alpe Références clients
Campings	26	Entreprise (hors comm	Tourisme	Transverse			Municipalité	6 campings dans
CAPEB Alpes Durance	1	Fédération profession	Construction	Supra	La CAPEB, Confédération de l'Artisanat	11 allée des genêts,	Département	Alpes-de-Haute-Prove
CC des Baronnies en Drôme Provençale (26)	1	EPCI voisin hors SYDEV	Général	CCJLVD	Une communauté de communes est un	19 boulevard Aristid	EPCI	
CC du Sisterons Buech	1	EPCI voisin au sein du	Général	CCJLVD	Une communauté de communes est un	Place de la Républi	EPCI	
CC Haute Provence Pays De Banon	1	EPCI voisin au sein du	Général	Transverse	Une communauté de communes est un	Place de l'église 043	EPCI	La CCJLVD et la C
CCI Alpes-de-Haute-Provence	1	Chambre consulaire	Economie	Supra	Les Chambres de Commerce et d'Indust	60 bd Gassendi, 040	Département	Alpes-de-Haute-Prove
CCJLVD - Dir Déchets	1	Service de la CCJLVD	Environnement	CCJLVD		Le Village - 04290 S	EPCI	
CCJLVD - Dir Développement économique et Nouvelles Tech	1	Service de la CCJLVD	Economie	CCJLVD		Le Village - 04290 S	EPCI	

Figure 40. Extrait du tableau de recensement.

9.1.3. Aspects méthodologiques liés au remplissage des données

Le décompte des acteurs

Dans le tableau de recensement, certains acteurs du même type sont regroupés et ne comptent que comme un seul acteur pour éviter une surreprésentation dans les données chiffrées. Par exemple :

- Pour les établissements scolaires, l'ensemble des écoles primaires comptent comme un seul acteur, de même que les écoles maternelles et les collèges, soit 3 acteurs différents.
- Pour les hébergements touristiques, l'ensemble des hôtels comptent comme un seul acteur, de

même que les campings et les gîtes, soit 3 acteurs différents.

- D'autres acteurs comme les offices de tourisme, les centres d'équitation, les maisons de retraite et les marchés comptent comme un seul acteur également, soit 4 acteurs différents.

En revanche, les communes de la CCJLVD comptent chacune comme un acteur distinct.

● La classification des acteurs suit différents critères

Les critères tels que le type d'acteur, le domaine d'action structurant, l'échelle d'action, le gisement principal concerné, les actions liées à la prévention ou encore la participation à la CCES et/ou aux GTT font l'objet d'une classification respectant les 3 principes suivants :

1. La classification des acteurs dans ces critères est exhaustive ;
2. Il y a un nombre limité d'items possibles par critère (ce qui se traduit concrètement par l'utilisation de « listes déroulantes de choix » sur Excel) ;
3. En conséquence du point précédent, et afin de limiter le nombre d'items, chaque acteur se voit attribuer un et un seul item.

Ces différents points permettent d'obtenir des données chiffrées plus représentatives et plus compréhensibles, moyennant quelques simplifications.

Notamment, en ce qui concerne le troisième point, bon nombre d'acteurs pourraient dans les faits se voir attribuer plusieurs items pour un critère donné, bien que rattachés à un seul item considéré comme essentiel. Par exemple, un acteur associatif peut avoir pour domaines d'action à la fois l'environnement et l'action sociale. De même, un acteur de l'alimentation peut être concerné à la fois par les biodéchets et par les emballages et plastiques à usage unique.

9.2. Bilan des acteurs recensés

Un total de **119 acteurs** a été recensé. Un bilan des caractéristiques de ces acteurs est fait ci-après, en préalable à l'analyse de leurs actions liées à la prévention des déchets.

9.2.1. Liste des acteurs recensés par type d'acteurs

Le schéma ci-dessous récapitule les acteurs recensés selon le type d'acteurs. La catégorie d'acteurs la plus représentée est celle des **associations**, avec **30 acteurs**. Elle est suivie par la catégorie des **commerces**, avec **14 acteurs** ainsi que par la catégorie représentant les **14 communes** de la CCJLVD et **12 acteurs institutionnels**.

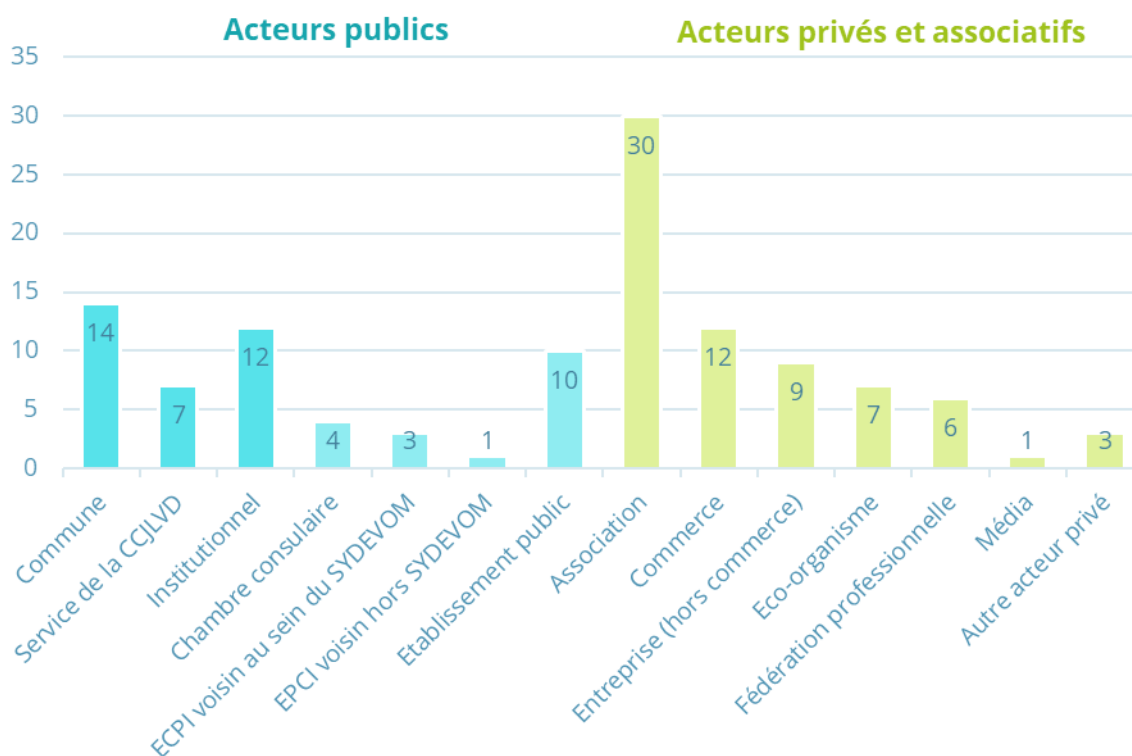


Figure 41. Nombre d'acteurs recensés par type d'acteur.

Dans le détail, les acteurs recensés sont listés ci-dessous.

51 acteurs publics

- **14 communes** (ou groupes de communes) : les 14 communes de la CCJLVD.
- **7 services de la CCJLVD** : Déchets ; Développement économique et Nouvelles Technologies de l'information et de la communication (TIC) ; Eau, Assainissement et éclairage public ; Enfance & Jeunesse ; Finances ; Gemapi ; Tourisme et Communication.
- **12 acteurs institutionnels** : ADEME - Expérimentation Oui Pub ; ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ; Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBE) ; Conseil départemental Alpes-Haute-Provence ; Conseil régional PACA - Service déchets ; Direction départementale des territoires de Alpes-De-Haute-Provence ; Groupement d'actions locales (GAL) ; L'Office français de la biodiversité (OFB) ; L'office National de la Forêt ; Natura 2000 ; Unité Territoriale de la DREAL de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **4 chambres consulaires** : Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence ; CCI Alpes-de-Haute-Provence ; CMA Alpes-de-Haute-Provence ; CRESS PACA.
- **3 EPCI voisins membres du SYDEVOM** : CCPFML ; CC Haute Provence Pays De Banon ; Provence Alpes Agglomération.
- **1 EPCI voisins hors SYDEVOM** : CC des Baronnies en Drôme Provençale.

- **10 établissements publics (ou types d'établissements publics)**: CCAS de Montfort ; CCAS de Peipin ; CCAS de Salignac ; Centre de loisirs de Peipin (Les p'tites Bouilles) ; Collèges ; Ecoles Primaires ; Ecoles maternelles ; Office de Tourisme ; Syndicat d'Initiative Pays de Lure en Haute-Provence ; Syndicat intercommunal à vocation unique de La Bonette-Restefond.

66 acteurs privés et associatifs

- **30 associations (ou types d'associations)**: GESPER ; AGRIBIO 04 ; ALPE ACEPP04 ; Association Chabannaise pour la Qualité de Vie ; Association Les Amarines Patrimoines et Solidarité ; Association Point Rencontre ; Atelier Artisanal de Montfort ; Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) ; Dynamique Pépinoise ; FNE Alpes Haute-Provence ; Foyer rural de la Vallée du Jabron ; Grains de Pages ; La Maison de Ruth ; Le Papotin ; les Amis de la Foire Biologique de Montfroc ; Les Fils d'Ariane ; Les Restos du Cœur des Alpes-de-Hautes-Provences ; Mountain Wilderness ; Repair Café Durance Provence ; SCOP les Gens des Hauts ; Secours Catholique 04 ; Secours Populaire - Fédération des Alpes-de-Hautes-Provence ; Société/Association de chasses ; UFC-Que Choisir Alpes de Hautes Provence ; Unis-Cité ; Université du Temps Libre Durance Provence ; USCAP - Union Sportive Chateauneuf Aubignosc Peipin ; Vivre Au Jabron.
- **12 commerces (ou types de commerces)**: Etable des paysans ; Commerces de proximité ; Concept1810 ; Grandes surfaces commerciales ; Intermarché de Peipin ; La Vie Claire ; Lidl de Peipin ; Magasin de sport ; Magasins de produits alimentaires locaux ; Marchés ; MyBioShop ; Réparateur de D3E.
- **9 entreprises hors commerces (ou types d'entreprises hors commerces)**: Bio Top ; C.M.R. ; Campings ; Centre d'équitation ; Comités d'entreprises et syndicats ; Gîtes ; Hôtels ; Maison de retraite.
- **7 éco-organismes**: Citeo ; COREPILE ; Ecosystem ; EcoDDS ; Eco-mobilier ; OCAD3E ; Refashion.
- **6 fédérations professionnelles** (de types associations de commerçants ou syndicats) : CAPEB Alpes Durance ; Confédération paysanne des Alpes de Haute Provence ; Fédération des Chasseurs des AHP ; Fédération du Bâtiment des Alpes-de-Haute-Provence ; Fédération Nationale des Gîtes de France ; La Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein-Air.
- **1 média** : L'Age De Faire.
- **3 autres acteurs privés**: Exploitation agro-touristique ; La Ferme de la Tourette : ferme pédagogique ; Syndics de copropriété.

9.2.2. Domaines d'action des acteurs recensés

Les acteurs recensés ont été répartis selon leur domaine d'action structurant, d'après les informations observées sur la nature de leur activité, le contexte et les objectifs de celle-ci.

Comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous, **4 domaines d'action ressortent particulièrement** (avec plus de 11 acteurs recensés chacun) :

- Le domaine d'action structurant le plus représenté est de loin celui de l'environnement, avec 33 acteurs recensés. Ceci est en partie le reflet du périmètre de recensement des acteurs, d'autant que le domaine de l'environnement inclut celui des déchets. Les acteurs que l'on trouve le plus dans ce domaine d'action sont les acteurs institutionnels ainsi que les associations. On y retrouve

aussi l'ensemble des éco-organismes, trois services de la CCJLVD, deux entreprises, un commerce et un média.

- ▶ Un nombre important d'acteurs (21 acteurs recensés) ont été considérés comme ayant un domaine d'action « général ». Ce sont en majorité toutes les communes de la CCJLVD et les EPCI voisins, ainsi que le conseil départemental, un établissement public et un commerce. Pour certains acteurs institutionnels, notamment le Conseil Régional PACA, le domaine d'action « environnement » a été privilégié par rapport à celui de « général », car les services considérés sont ceux en charge de l'environnement.
- ▶ Un grand nombre d'acteurs (14 acteurs recensés) ont pour domaine d'action structurant l'action sociale. Une grande majorité de ces acteurs sont des associations. On y trouve notamment les associations qui sont actives dans le soutien aux personnes en difficulté (aide alimentaire ou autre) ainsi que les CCAS.
- ▶ Les acteurs ayant pour domaine d'action structurant l'agriculture ou l'alimentation sont également nombreux (13 acteurs recensés). La grande majorité des acteurs dans cette catégorie sont des commerces.

Les domaines d'action moins représentés sont l'artisanat, la construction, l'éducation, la consommation, l'économie, le logement et le tourisme. Chacun de ces domaines d'action compte entre 2 et 9 acteurs recensés.

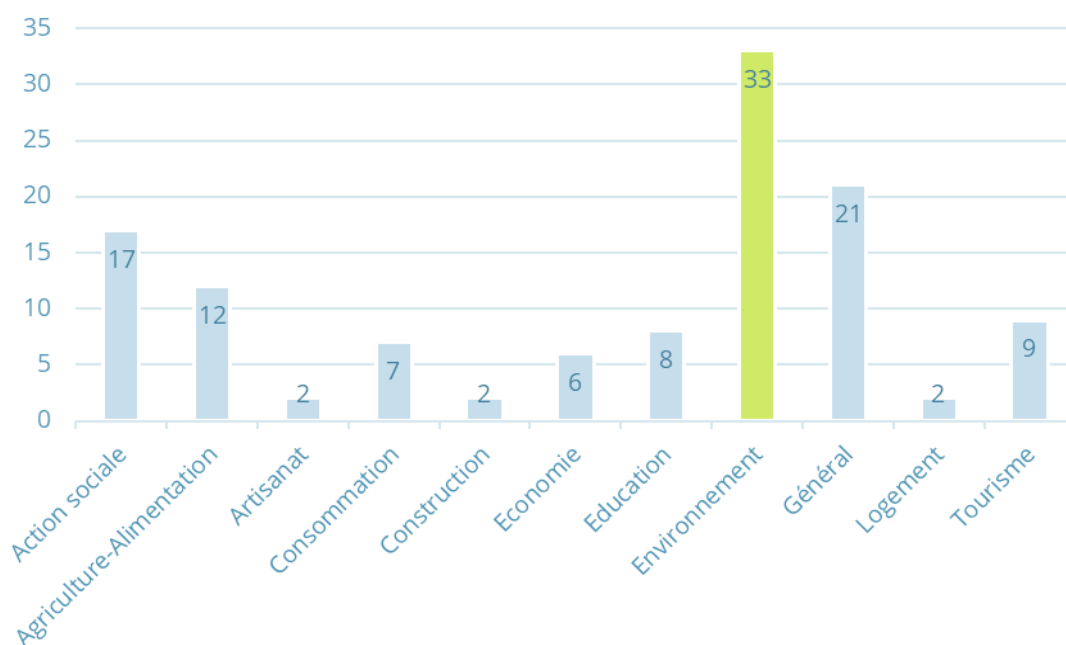


Figure 42. Nombre d'acteurs recensés par domaine d'action structurant.

9.2.3. Échelle d'action des acteurs recensés

Les acteurs recensés sont classés par échelle d'action, de l'échelle la plus petite à l'échelle la plus grande, dans le graphique ci-après.

L'échelle d'action la plus représentée est celle de la CCJLVD, avec 32 acteurs recensés. Cela s'explique en partie par la présence de 7 services de la CCJLVD parmi les acteurs recensés et surtout par la présence de **plusieurs acteurs associatifs (9) qui sont actifs à l'échelle de l'intercommunalité** même si la frontière avec l'échelle municipale est parfois mince. On compte dans ces acteurs les EPCI voisins (agissant au niveau de leur propre territoire), des établissements publics, des entreprises, commerces et autre acteur privé.

La deuxième échelle d'action la plus représentée est l'échelle municipale, avec 27 acteurs recensés. La grande majorité des acteurs à cette échelle sont les communes de la CCJLVD, des associations avec un ancrage plus local et des établissements publics. On y retrouve également deux entreprises et deux commerces.

Ensuite, on trouve un nombre assez important d'acteurs à l'échelle départementale (18 acteurs). Les acteurs institutionnels et associatifs sont très représentés à cette échelle. On y retrouve aussi trois chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre de l'Agriculture), des entreprises et établissements publics.

L'échelle nationale compte 14 acteurs, notamment les éco-organismes, des associations et des acteurs institutionnels.

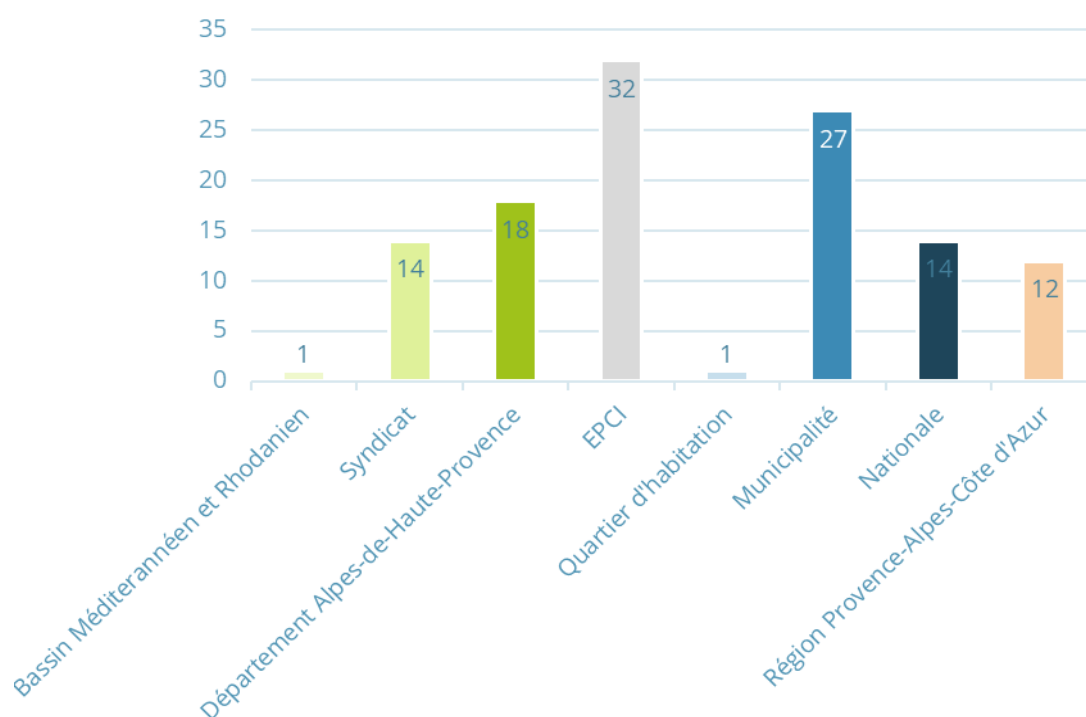


Figure 43. Nombre d'acteurs recensés par échelle d'action.

9.2.4. Principaux gisements concernés

Chaque acteur s'est vu attribuer un gisement principal de déchets susceptible d'être concerné par des actions de prévention. Il convient de garder à l'esprit que des actions de prévention n'ont pas été identifiées pour tous les acteurs identifiés et qu'il s'agit donc de **gisements potentiels** à cibler et pas

forcément de gisements sur lesquels les acteurs agissent déjà.

À la lecture du graphique ci-après, le premier constat pouvant être fait est que **seule une petite majorité des acteurs peut être rattachée à un gisement assez précis**. En effet, pour 47 acteurs, la catégorie « général » a été employée pour caractériser le gisement principal concerné, signifiant que ces acteurs ne sont pas rattachés à un gisement en particulier, ce qui représente beaucoup en absolu (cette catégorie arrive de loin en tête dans la classification), mais correspond à moins de la moitié de l'ensemble des acteurs recensés.

Les acteurs de la catégorie « Général » pour lesquels aucun gisement spécifique n'a été identifié incluent notamment les communes, les établissements publics, la plupart des services de la CCJLVD ainsi que les EPCI voisins. On y trouve également de nombreux acteurs associatifs ayant notamment pour domaine d'action l'environnement, l'action sociale, l'éducation et le tourisme, ainsi que des acteurs institutionnels. Ainsi, **bon nombre d'acteurs ayant un rôle transversal peuvent être concernés par différents gisements** de déchets. Dans certains cas, cela peut dépendre du service considéré au sein de la structure (par exemple, les services « espaces verts » des communes peuvent être associés aux déchets verts).

Parmi les gisements plus spécifiques, **celui des biodéchets ressort largement en tête** avec 26 acteurs. Ce gisement recoupe à la fois les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et les actions de gestion de proximité (compostage, méthanisation). En outre, c'est un gisement clé (représentant 26,9 % des OMR sur le territoire de la CCJLVD) ciblé par la réglementation. Ces éléments expliquent que de nombreux acteurs soient concernés en premier lieu par ce gisement, et ce à différentes échelles (notamment celles de la CCJLVD, du département et de la région). Ces acteurs sont en grande majorité des associations (10), qui ont pour domaines d'action structurants l'action sociale, l'agriculture-alimentation ou l'environnement. Les associations dans le domaine de l'action sociale proposent des aides alimentaires.

Deux autres gisements regroupent plus de 5 acteurs :

- **Les déchets sauvages (8 acteurs recensés) : La représentativité de ce gisement s'explique notamment par le recensement d'acteurs institutionnels et associatifs qui ont pour objectif la préservation de milieux naturels.**
- **Les déchets des entreprises (9 acteurs recensés) : Ce gisement concerne différents types d'acteurs économiques (chambres consulaires, commerces, gîtes, hôtels, etc.).**

Comme évoqué plus haut, **certains acteurs peuvent dans les faits être concernés par plusieurs gisements**, même si un seul gisement considéré comme central leur a été attribué dans le cadre du recensement. À titre d'exemple, les commerces Biocoop et La Vie Claire ont été associés aux emballages, mais ils sont également concernés par les biodéchets.

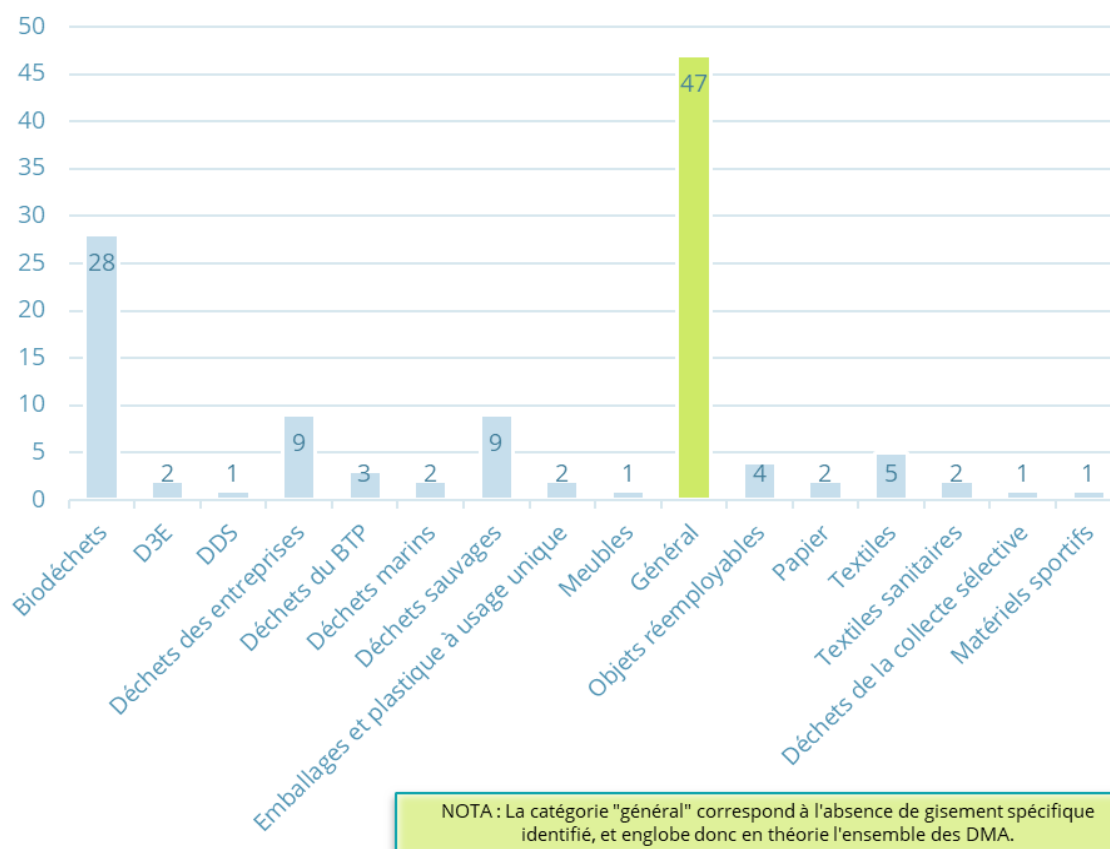


Figure 44. Nombre d'acteurs recensés par gisement principal de déchets concerné.



Synthèse sur les acteurs recensés

- 119 acteurs recensés présents sur le territoire de la CCJLVD ou exerçant une influence sur ce territoire, dont les catégories les plus nombreuses sont les associations (30 acteurs), les communes de la CCJLVD (14 acteurs) et les commerces (12 acteurs) ;
- Le principal domaine d'action des acteurs recensés est l'environnement (33 acteurs recensés), suivi par le domaine d'action « général », l'action sociale, et l'agriculture-alimentation ;
- L'échelle d'action la plus représentée est le territoire de la CCJLVD (32 acteurs), suivie de près par l'échelle municipale, mais beaucoup d'acteurs recensés ont également une échelle d'action départementale ;
- Chaque acteur a été rattaché à un gisement de déchets principal qui le concerne. Deux arrivent largement en tête : le gisement « général » (absence de gisement spécifique identifié) et les biodéchets. Plus loin, on trouve les déchets sauvages et les déchets des entreprises.

9.3. Actions liées à la prévention des déchets sur le territoire

Au-delà des actions de prévention menées par le SYDEVOM 04 qui a porté l'ancien PLP, ou bien par la CCJLVD, un certain nombre d'acteurs recensés portent des actions concourant à la prévention des déchets. Des focus sont faits ci-après sur les principaux types d'acteurs. Cette analyse est une analyse transverse sur les territoires de la CCJLVD, CCVUSP et CCPFML.

9.3.1. Actions mises en œuvre par les communes

Les 14 communes du territoire apparaissent avant tout comme des **partenaires et relais importants de la CCJLVD**.

Les communes peuvent à la fois jouer un rôle de **relai de sensibilisation** et de **représentation locale** de la CCJLVD porté plutôt par les élus, et un **rôle plus opérationnel** d'aide à la préparation et la mise en œuvre d'actions portées plutôt par des agents, rattachés à des services ou missions spécifiques (communication, espaces verts...).

Les communes sont également des **relais d'information sur le service et les actions de la CCJLVD**, à travers notamment leurs sites internet. Les communes relaient **les modalités de gestion des déchets et les consignes de tri**, ce qui est crucial, car les habitants ont généralement le réflexe de se tourner vers les communes plutôt que vers les intercommunalités pour ces questions, mais elles peuvent aussi relayer des **informations sur les actions de prévention**.

9.3.2. Actions mises en œuvre par les acteurs institutionnels

9.3.2.1. Rôle de l'ADEME régionale et actions mises en œuvre

L'**ADEME PACA** est un interlocuteur clé sur les sujets qui touchent aux déchets, y compris la prévention. Le décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA précise que le PLPDMA une fois validé doit être transmis à l'ADEME (en même temps qu'à la préfecture). Cela illustre le fait que **l'ADEME régionale a vocation à ne pas perdre de vue les PLPDMA, bien qu'elle les suive de façon beaucoup moins rapprochée qu'auparavant**.

Au niveau national, l'ADEME soutient notamment les démarches de prévention à travers :

- Le Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA (2016) ;
- Divers autres guides, études et fiches techniques sur des sujets spécifiques ;
- Les retours d'expérience référencés sur le site @OPTIGEDE ;
- L'animation du réseau A3P, qui regroupe les collectivités qui se sont engagées dans des PLP et des programmes « Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (TZDZG), dont fait partie le SYDEVOM 04

L'ADEME encourage diverses initiatives permettant de réduire et mieux valoriser les déchets, notamment le **déploiement de la tarification incitative**. Elle propose ainsi aux collectivités des aides financières dans les études qu'elles lancent sur le sujet.

9.3.2.2. Rôle du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte D'Azur et actions mises en œuvre

Le Conseil Régional PACA est chargé de la **mise en œuvre du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets** (PRPGD). En effet, depuis la loi NOTRe du 17 août 2015, les Conseils Régionaux sont les entités compétentes pour la planification déchets (il s'agissait auparavant des Conseils départementaux). Au-delà de son périmètre géographique large, le PRPGD est plus large que les PLPDMA à deux égards en ce qui concerne son contenu :

- Comme son titre l'indique, il concerne à la fois la prévention et la gestion des déchets, là où les PLPDMA se limitent à la prévention.
- Tandis que les PLPDMA ciblent avant tout les DMA tout en gardant la possibilité de s'ouvrir aux déchets d'activités économiques (DAE) et déchets du BTP, le PRPGD inclut explicitement ces deux gisements dans les déchets ciblés, de même que les déchets dangereux, les déchets de l'assainissement, les déchets des collectivités et les déchets du littoral.

Le PRPGD de la région PACA a été adopté le 6 juin 2019. **Il pose un objectif de réduction des DMA de 600 000 tonnes (-10 %) en 2025 par rapport à 2015.** On peut noter un décalage de 5 ans par rapport à l'objectif réglementaire fixé au niveau national (qui concerne l'horizon 2030 et non 2025), mais il convient de préciser que la loi AGECE n'était pas encore en vigueur quand l'objectif du PRPGD a été acté. En considérant le ratio de production de 730 kg/hab. en 2009¹⁴, cela revient à une diminution de 13 % des tonnages entre 2009 et 2025 et de 19 % du ratio entre 2009 et 2025.

	Réel		Prospectives		Evolution
	2009	2015	2025 - sans prévention	Objectif 2025	2010-2025
DMA - tonnages	3 569 274	3 636 209	3 784 304	3 090 778	-13%
DMA - ratio kg/hab.	730	725	725	592	-19%
Population	4 889 053	5 015 461	5 219 729	5 219 729	7%

Figure 45. Objectifs du PRPGD PACA en matière de réduction des DMA.

Le PRPGD fixe également un objectif de **développement du réemploi** pour augmenter de 10 % les déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation.

Le PRPGD privilégie la prévention, c'est pourquoi la Région PACA porte un cadre d'action pour accompagner les ménages, les entreprises et les collectivités autour de la réduction des déchets et notamment des plastiques par le biais de l'appel à projets « Ensemble pour une nature zéro plastique » ainsi que par le déploiement de la « Charte Zéro Déchet Plastique ». La région Sud s'est également fixé un objectif de réduction du gaspillage alimentaire de -50 % d'ici 2025 par des mécanismes de soutien à des projets innovants¹⁵.

Les objectifs fixés par le PRPGD s'inscrivent dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET) afin d'intégrer et articuler les différentes démarches de développement durable au sein de la région. Celui-ci a été adopté le 26 juin 2019, et déploie une stratégie

¹⁴ Chiffre ADEME, SINOE

¹⁵ Source : <https://www.maregionsud.fr/la-region-en-action/amenagement-et-developpement-durable/prevention-et-gestion-des-dechets>

à horizon 2030 voire 2050 en région Sud-PACA.

La région PACA fait face à la difficulté du **faible maillage des unités de gestion des déchets** sur son territoire. Cette problématique concerne particulièrement le département des Alpes-de-Haute-Provence, dont les exutoires de traitement des OMR sont rares, les déchets sont envoyés en enfouissement, avec des coûts de traitement en forte augmentation du fait entre autres de l'augmentation de la TGAP. Au niveau national, l'objectif fixé de réduction de la part des déchets enfouis tend à l'inverse à encourager la réduction des ISDND, mais le territoire n'a pas encore de solution de repli pour le traitement de ses OMR et encombrants.

Par ailleurs, le territoire doit se conformer à l'[article L541-1 du Code de l'environnement](#) qui fixe un **objectif de réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025.**

9.3.2.3. Rôle des acteurs de la gestion des déchets et actions mises en œuvre

Le **SYDEVOM 04** a la charge du traitement et d'une partie de la collecte de 8 intercommunalités, dont la CCVUSP, la CCPFML et la CCJLVD. Le syndicat a par ailleurs porté jusqu'à présent la **compétence prévention** des déchets par le biais d'un PLP réalisé entre 2010 et 2015 puis du programme « territoire zéro déchet zéro gaspillage » (TZDZG) mené entre 2016 et 2019. Les actions du SYDEVOM 04 se sont portées notamment sur la thématique du tri des biodéchets par la distribution de composteurs individuels, ils sont également intervenus sur les actions de communication et sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.

Les **éco-organismes** ont par nature une activité orientée sur le tri et la valorisation des déchets, mais la prévention fait aussi partie de leur cahier des charges. C'est le cas des éco-organismes suivants qui sont actifs sur le territoire du SYDEVOM 04. **Citeo** prend en charge la fin de vie des emballages et papiers en favorisant le recyclage. **Corepile** assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs). L'organisme **EcoDDS** prend en charge la fin de vie des déchets diffus spécifiques. **Ecosystem** intervient sur les équipements électriques et électroniques pour développer leur réemploi et réparation, et lorsque ce n'est pas possible, leur recyclage. Enfin l'éco-organisme **Eco-mobilier** prend en charge la fin de vie des meubles usagés en favorisant le réemploi et le recyclage. Pour ce faire, il travaille notamment avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire, comme Emmaüs ou le Réseau des Ressourceries.

9.3.2.4. Rôle des autres instances supra

D'autres instances supra jouent un rôle essentiel dans la coordination des établissements publics et acteurs du territoire, et participent à porter une vision à moyen et long terme en faveur de la prévention des déchets et plus généralement d'une meilleure gestion de ces derniers.

Le **Conseil départemental Alpes-de-Haute-Provence** a porté un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés incluant un volet d'actions sur la prévention des déchets. Ce portage a précédé le portage du PRPGD par la région. Dans ce cadre, le Conseil départemental a relayé des opérations de distribution de composteurs afin d'encourager le détournement des biodéchets vers la gestion de proximité.

L'**Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBE)** intervient en soutien aux politiques publiques en faveur de la préservation de la biodiversité et de la transition écologique. Elle porte la charte

régionale « Zéro déchet plastique » ainsi que la charte nationale « Une plage sans déchet plastique » en région Sud. Elle travaille sur cette thématique en partenariat avec la Région PACA pour engager les acteurs à agir dans la lutte contre la présence du plastique dans les espaces naturels.

La **Chambre régionale des entreprises de l'économie sociale et solidaire (CRESS) PACA**, par le biais de ses adhérents, impulse une dynamique sur le territoire en matière de prévention des déchets en accompagnant et visibilisant des acteurs de l'économie sociale et solidaire. La CRESS a une délégation départementale dans les Alpes de Haute-Provence, des webinaires et des « Cleanwalk » sont organisés avec les adhérents.

L'**Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** intervient sur la problématique de la pollution des eaux, impactée par la présence de déchets plastiques. Le projet Plastic-Rhône a été lancé en 2021 pour établir un état des lieux de la pollution plastique dans le Rhône¹⁶.

9.3.3. Actions mises en œuvre par les chambres consulaires et les fédérations professionnelles

9.3.3.1. Actions mises en œuvre par les chambres consulaires

Les **chambres consulaires fédèrent, représentent et accompagnent les acteurs économiques**, et sont à ce titre des acteurs à ne pas négliger pour les actions de prévention, qu'il s'agisse d'actions ciblant la partie « assimilés » des DMA (qui entrent donc pleinement dans le champ d'intervention des PLPDMA) ou d'actions ciblant les déchets d'activités économiques et déchets du BTP.

À l'échelle du département, la **CCI 04** est active dans la prévention des déchets. Elle porte un projet **d'écologie industrielle et territoriale (EIT)** pour identifier et créer des synergies entre les entreprises du territoire, les déchets des uns pourraient ainsi devenir les ressources des autres. La CCI 04 propose également des accompagnements à destination des acteurs du tourisme pour développer le tourisme durable, incluant un volet gestion et prévention des déchets. De manière plus ponctuelle, la CCI 04 propose des diagnostics déchets en ligne aux entreprises, mais privilégie les démarches impliquant plusieurs acteurs, car ce sont elles qui se révèlent être les plus efficaces.

La **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** des Alpes-de-Haute-Provence agit auprès des artisans et commerçants locaux. Elle les accompagne dans une meilleure gestion des déchets lorsque cela est une demande de leur part. Afin d'engager davantage les acteurs locaux à développer une offre de produits plus responsable, elle porte en partenariat avec l'ADEME et certaines collectivités du 04 une **opération « Eco-Défis » à destination des commerçants et artisans**. Cette action comporte 6 axes thématiques, dont prévention et gestion des déchets.

Enfin, la **Chambre d'agriculture** agit auprès des collectivités sur plusieurs thématiques en lien avec une meilleure gestion et valorisation des déchets. Elle travaille notamment au développement de circuits courts qui permettent une consommation plus pauvre en déchets. Un autre volet de collaboration avec les collectivités est l'économie circulaire par le biais notamment du développement de la valorisation des déchets organiques et la valorisation des déchets agricoles.

¹⁶ Source : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_102985/fr/un-etat-des-lieux-de-la-pollution-par-le-plastique-dans-le-fleuve-rhone

9.3.3.2. Actions mises en œuvre par les fédérations et associations professionnelles

Tout comme les chambres consulaires, les fédérations professionnelles (de types syndicats professionnels, unions commerciales ou associations de commerçants) représentent des partenaires potentiels pour des actions tournées vers le monde économique.

Agribio 04 est une association des producteurs biologiques des Alpes-de-Haute-Provence. Elle intervient pour la promotion des productions en bio en développant les circuits courts d'approvisionnement. Si la production de produits biologiques ne présage rien en matière de réduction des déchets, le développement de circuits courts permet de réduire les quantités d'emballages et les pertes alimentaires. En collaboration avec la Chambre d'agriculture, Agribio 04 a élaboré des fiches synthèses pour « *valoriser des pratiques agricoles d'intérêt et existantes dans le département des Alpes-de-Haute-Provence* »¹⁷. L'une de ces fiches adresse la thématique de la gestion des matières organiques produites sur l'exploitation, une autre traite l'utilisation de la matière végétale en paillage. Dans le cadre du projet LEADER Yébro, l'association travaille également sur la valorisation des ressources de déchets verts broyés du territoire gapençais¹⁸.

La **Fédération du Bâtiment des territoires des Alpes-de-Haute-Provence**, qui a une échelle d'action départementale et se situe à Digne-les-Bains, propose des kits d'animation sur les sujets environnementaux incluant la gestion des déchets de chantier, la préservation des ressources et la protection de la biodiversité¹⁹.

La **CAPEB Alpes-Durance** est une institution interlocutrice clé en ce qui concerne le secteur du BTP et les déchets qu'il génère. Au niveau national, la CAPEB affiche un engagement pour une meilleure gestion des déchets de chantier²⁰.

L'Union des commerçants et artisans de Forcalquier est une association rassemblant des représentants des artisans de la ville afin de défendre leurs besoins auprès des institutions, promouvoir leurs savoir-faire et produits et organiser des événements auprès du public. La **Dynamique Pépinoise** (Pépin) est également une association rassemblant les acteurs économiques de la commune. **L'Association des professionnels de la vallée de l'Ubaye**, implantée à Barcelonnette, joue un rôle similaire pour l'ensemble des professionnels de la vallée de l'Ubaye.

À l'échelle nationale, la **Fédération Nationale des Gîtes de France** ainsi que la **Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein-Air** rassemblent et portent la voix des hébergeurs (ici gîtes et camping). Ces hébergeurs sont les contacts privilégiés des personnes non-résidentes lorsqu'elles arrivent sur le territoire et sont donc des relais essentiels pour porter le message de la prévention des déchets auprès de ces populations.

¹⁷ Source : <https://www.bio-provence.org/Fiches-temoignage-Bonnes-pratiques-agricoles-en-terme-de-gestion-d-energies-de>

¹⁸ Source : <https://www.bio-provence.org/Projet-LEADER-Yebro>

¹⁹ Source : <https://www.ffbatiment.fr/outils-modeles-document/outils/animation-entreprise-quart-d-heure-environnement>

²⁰ Source : <https://www.capeb.fr/actualites/la-capeb-la-fnade-et-federec-s-engagent-pour-une-meilleure-gestion-des-dechets-de-chantiers>

9.3.4. Actions mises en œuvre par les acteurs associatifs

9.3.4.1. Actions mises en œuvre par les associations dont le domaine d'action est l'environnement et concerne spécifiquement les déchets

Les **acteurs du réemploi** peuvent avoir l'environnement pour domaine d'action structurant. Ainsi, **les Ateliers de l'Envolée** (Barcelonnette) sont une ressourcerie permettant l'achat de biens d'occasion (objets, vêtements, chaussure, etc.). **La Ressourcerie de Haute-Provence** (Forcalquier) est un autre acteur clé du territoire qui vend des objets d'occasions et promeut le réemploi. **Zoumaï dépôt-vente Recyclerie** (Saint-Etienne-les-Orgues) est également une ressourcerie implantée sur le territoire de la CCJLVD. **Le Grain de Sable** (Barcelonnette) est une association qui propose des ateliers de réparation de vélos pour ses adhérents en plus d'un espace de convivialité dans lequel des fripes sont proposées à la vente. Plus généralement, cette association participe de la sensibilisation des habitants par le biais d'évènements (projection, rencontres, etc.).

Le réemploi est également développé sur le territoire par des **Repair' cafés**. Le **Repair' Café Durance Provence** (Peipin) propose des ateliers gratuits de réparation d'objets cassés. Ces Repair' Cafés s'organisent parfois dans des structures préexistantes comme le **Foyer club des retraités** (Les Thuiles en Ubaye) qui propose un Repair club tous les premiers mardis du mois.

Certains acteurs du réemploi se spécialisent sur des typologies d'objets, c'est le cas des **friperies** comme **Disco Wizz** (Forcalquier) ou encore **Concept 1810** (Peipin).

Plusieurs associations œuvrent en faveur du développement du compostage. La **SCOP Les Gens du Haut** est une société coopérative investie sur le compostage et la fabrication de toilettes sèches. Elle répond à un appel d'offres lancé par la CCVUSP pour le déploiement de composteurs. **GESPER** est également une association engagée sur la thématique du compostage. Implantée à Digne-les-Bains, elle a été une partenaire du SYDEVOM 04 dans le cadre des précédents plans de prévention des déchets (PLPD et TZDZG) et participe à la fois de la promotion du compostage et de la lutte contre le gaspillage alimentaire

9.3.4.2. Actions mises en œuvre par les associations dont le domaine d'action est l'environnement de manière plus générale.

Pour d'autres associations du territoire, l'approche est l'environnement de manière plus générale, et les éventuelles actions liées aux déchets s'y rattachent sans que ce soit le focus principal. Ces associations accordent en général de l'importance aux **enjeux liés à la nature**.

La **FNE 04** est un réseau d'acteurs qui agissent pour la protection de l'environnement. Ses adhérents agissent pour une partie sur la prévention des déchets, notamment sur les volets du réemploi, gestion de proximité des biodéchets et réduction du gaspillage alimentaire. La FNE 04 propose des formations, des visites de centre de tri et de déchèteries, ainsi que des conférences et des ateliers participatifs sur la thématique des déchets. FNE 04 intervient également dans les écoles pour sensibiliser aux problématiques environnementales. L'association travaille étroitement avec des collectivités du département comme la Communauté de communes du Sisteron Buëch ou Provence Alpes Agglomération sur la lutte contre le brûlage des déchets verts.

Le **Centre permanent d'initiatives pour l'environnement 04** (CPIE) conduit des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Des ateliers de réparation sont organisés, ainsi que des ateliers de fabrication de produits d'entretien et cosmétiques, valorisant des modes de consommation pauvres en

déchets. Le centre organise également des évènements autour de la préservation de la nature et du jardinage au naturel, qui peuvent être des occasions d'échanges sur les thématiques de l'entretien différencié des espaces verts et du développement des pratiques de compostage.

Le réseau **Natura 2000** est un réseau de sites naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale du fait de la richesse de leur biodiversité. Ce réseau agit notamment dans la lutte contre les déchets sauvages en produisant de la documentation, des outils et méthodes, des formations sur ce sujet.

Certaines associations plus locales organisent des évènements pour la protection de la nature et la sensibilisation aux causes environnementales. **L'association Chabannaise pour la qualité de vie** organise par exemple des actions de ramassage des déchets sauvages lors de journées « nettoyage du village ». **L'association des cafés compost de Forcalquier** anime l'entretien de composteurs collectifs. **Les amis de la Foire Biologique de Montfroc** organisent des rencontres sur les problématiques écologiques. L'association **les Sillons Sauvages** est une association qui promeut la culture et le spectacle vivant, mais également l'agriculture sauvage, l'écologie, la permaculture dans la vallée de l'Ubaye.

Mountain Wilderness est une association implantée à Embrun qui agit pour la protection des milieux naturels en montagne. Des opérations de nettoyage et ramassage de déchets sont organisées sur certains sites clés. L'association est partenaire du Parc National du Mercantour et intervient en soutien à la protection de cet espace naturel pour faire évoluer les comportements.

9.3.4.3. Actions mises en œuvre par les associations dont le domaine d'action est l'action sociale

Bon nombre d'acteurs associatifs de l'action sociale sur le territoire du SYDEVOM 04 mettent en œuvre des actions liées à la prévention des déchets.

Ces acteurs incluent notamment des **acteurs nationaux historiques pour lesquels les actions relevant de la prévention des déchets sont avant tout au service de l'action sociale**. Cela passe notamment par le **don d'objets** et de denrée alimentaires. Le Secours Catholique (Délégation Alpes implantée à Manosque), le Secours Populaire (Fédération des Alpes de Haute-Provence, basé à Digne-les-Bains) et les Restos du Cœur des Alpes de Haute-Provence (antenne départementale à Digne-les-Bains, antenne locale à Barcelonnette et Saint-Etienne-les-Orgues).

Les Fils d'Ariane est une association sociale et solidaire de collecte et vente de vêtements. Elle est partenaire pour la collecte des TLC de plusieurs EPCI des départements des Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence. L'association collecte les TLC sur le territoire de la CCVUSP.

Les **Centres communaux d'action sociale** (CCAS) sont des acteurs concernés par la prévention des déchets en ce qu'ils peuvent porter des actions collectives telles que la mise en place de composteurs collectifs (exemple de la CCAS de Barcelonnette). Ils agissent également dans la lutte contre la précarité, et sont donc des relais de dons alimentaires ou de don de vêtements. Ce sont également des lieux qui accueillent des ateliers et formations et peuvent ainsi sensibiliser aux pratiques pauvres en déchets.

9.3.4.4. Actions mises en œuvre par les associations dont le domaine d'action est l'agriculture-alimentation ou la consommation

Les démarches d'associations permettant de consommer des **produits agricoles locaux** (AMAP) ont, parmi d'autres vertus, des effets positifs sur le plan de la prévention des déchets (moins de conditionnement des produits, moins de produits phytosanitaires, une dépendance moindre aux normes culturelles sur l'aspect

des fruits et légumes...).

Les **fermes pédagogiques** et **jardins partagés** sont des lieux de sensibilisation ainsi que des espaces de développement de nouvelles modalités de gestion des biodéchets avec l'installation de composteurs collectifs au sein des jardins partagés ou la création de poulaillers (Poulailler et potager collectif à Saint-Pons).

L'**Atelier Artisanal de Monfort** organise des ateliers et des stages pour la fabrication d'objets en reprenant les « gestes d'antan ». Cette association promeut la fabrication et la création artisanale locales et participe donc à l'évolution des modes de consommation.

9.3.4.5. Actions mises en œuvre par les associations dans d'autres domaines d'action

Les **associations** de manière générale peuvent être des **relais de sensibilisation** pour faire évoluer les modes de consommation. Les **associations sportives** peuvent par exemple être des relais pour favoriser l'entretien et la réparation du matériel sportif. Les petites associations locales, comme le foyer rural de la vallée du Jabron, le centre Socioculturel de la Cordelière, sont souvent des lieux de socialisation où s'organisent des vide-greniers, une incitation à ne pas se tourner vers la consommation de produits neufs. Les associations investies dans le domaine de **l'éducation**, à l'instar de l'Université Populaire Graines de Savoirs, ou encore le Centre Socioculturel La Cordelière, peuvent, elles aussi, être des relais des actions des collectivités et sensibiliser les jeunes aux enjeux de prévention des déchets.

9.3.5. Actions mises en œuvre par les commerces

Il est essentiel de permettre aux habitants de **prévenir la production de déchets dès l'achat de produits**, ce qui amène à s'interroger sur le rôle (actuel ou potentiel) de la grande distribution et des commerces de proximité.

● La grande distribution

Les **grandes surfaces** (Carrefour, Casino, Lidl et Intermarché sur le territoire) sont des acteurs clés à mobiliser. Elles peuvent jouer sur beaucoup de leviers pour faire évoluer les modes de distribution et consommation : gaspillage alimentaire, vrac, consommation responsable... Elles sont par exemple obligées de conventionner avec des acteurs l'ESS pour le **don d'invendus alimentaires**. Ce sont aussi des lieux de passage qui pourraient accueillir des démonstrations sur les modes de consommation.

● Les commerces de proximité

Les **commerces de proximité** (épiceries, boulangeries, cafés, restaurants...) sont également des acteurs clés à mobiliser pour la prévention des déchets. Les commerces peuvent agir de différentes façons : vente en vrac, consigne, suppression des articles à usage unique, gourmet bag, possibilité pour les clients d'apporter leur propre contenant... De telles actions pourraient être encouragées par la mise en place de labels, comme celui de « commerce zéro déchet ».

Certaines épiceries sont particulièrement engagées dans le domaine de l'environnement et mettent la **vente en vrac** au cœur de leur projet. D'autres épiceries engagées pour l'environnement, comme les **Biocoop de Barcelonnette et Forcalquier**, ou **La Vie Claire**, n'ont pas généralisé la vente en vrac, mais celle-ci se fait tout de même en proportion plus importante que dans les grandes surfaces.

Les **magasins de bricolage et de jardinage** sont aussi susceptibles de jouer un rôle dans une démarche de

prévention des déchets, par exemple en proposant du matériel à la location (ce qui représente une alternative à l'achat de produits neufs) ou en vendant des produits bruts et non nocifs pour l'environnement. Ces acteurs peuvent aussi participer à des actions des collectivités.

9.3.6. Actions mises en œuvre par des acteurs privés hors commerces

Les **artisans locaux** participent à l'émergence de solution locale pour promouvoir la réparation et le réemploi des objets et matériaux. Ils peuvent être des partenaires dans le cadre des PLPDMA pour proposer aux habitants des solutions pour allonger la durée de vie de leurs objets et appareils. Ces artisans peuvent être généralistes ou bien être spécialisés sur certaines catégories d'objets (électroménager, bois, vêtements, matériel sportif, etc.).

Plus généralement, les **réparateurs** implantés sur le territoire comme les réparateurs de vélo ou de DEEE participent du développement de l'économie circulaire.

9.3.7. Actions mises en œuvre par les établissements publics

Les **établissements scolaires** (écoles primaires, collèges et lycées, centres de loisirs) font partie des cibles de la sensibilisation du SYDEVOM 04. Les établissements scolaires ont été des partenaires lors du précédent PLPD du SYDEVOM 04 pour développer des composteurs collectifs, qui soient également un outil de sensibilisation des enfants. Les établissements scolaires sont un lieu intéressant de sensibilisation en raison du public concerné, dans l'optique d'**ancrer les gestes de prévention le plus tôt possible**, mais aussi de compter sur les enfants pour **sensibiliser leur famille** et faire ainsi essaimer les bonnes pratiques. En lien avec la valorisation des biodéchets, les établissements scolaires sont également concernés par la problématique spécifique du **gaspillage alimentaire dans les cantines**.

Les **offices de tourisme** et, sur le territoire de la CCVUSP, plus particulièrement **Ubaye Tourisme**, sont également susceptibles d'intervenir sur les actions en lien avec la gestion et la prévention des déchets pour le public ne résidant pas sur le territoire. Ils peuvent être des relais de bonnes informations en matière de tri, mais également encourager les consommations pauvres en déchets et organiser des événements pauvres en déchets.

Les **bailleurs sociaux** peuvent également être des relais pour porter la politique de prévention de la Communauté de communes.

9.4. Bilan des entretiens avec les acteurs du territoire

Un **panel diversifié de 12 acteurs clés** du territoire a été interrogé dans le cadre d'entretiens semi-directifs afin d'approfondir la connaissance des acteurs du territoire et de leurs actions liées à la prévention des déchets. Un treizième acteur, le Parc National du Mercantour, a également contribué par retour écrit au présent état des lieux. Ces entretiens ont également permis d'aborder leurs attentes par rapport aux EPCI CCJLVD, CCVUSP et CCPFML et d'évaluer leurs perspectives de contribution à chacun des PLPDMA.

Les comptes rendus détaillés des entretiens réalisés sont annexés au présent rapport. Une analyse croisée est réalisée ci-après.

Après avoir présenté la liste des acteurs interrogés et leur rôle en quelques mots, nous abordons successivement la vision des acteurs sur la prévention des déchets, la perception des collectivités et des actions menées par elles, le retour des acteurs sur leurs propres actions, les difficultés rencontrées, les

perspectives évoquées et les attentes par rapport aux PLPDMA.

9.4.1. Liste des acteurs interrogés

La liste des acteurs interrogés est présentée ci-après. Les entretiens ont eu lieu **entre mars et mai 2022**, en présentiel ou en visio. D'autres acteurs que ceux listés ci-dessous ont été contactés, mais n'ont pas donné suite.

Tableau 11. Liste des acteurs interrogés dans le cadre du diagnostic territorial.

Acteur	Personne(s) interrogée(s)	Le rôle de l'acteur en quelques mots	Date et lieu entretien
EPCI			
Service déchet CCVUSP	Marc PLANTIER, responsable du service déchets	Responsable de la gestion des déchets sur le territoire de la CCVUSP	30/03/2022, en visio
Service déchet CCJLVD	Marina PAMPLONA, responsable du service déchets René AVINENS, Maire d'Aubignosc et Président de la CCJLVD	Responsable de la gestion des déchets sur le territoire de la CCJLVD	22/04/2022, en visio
Service déchet CCPFML	Sébastien ROBERT, responsable du service déchets	Responsable de la gestion des déchets sur le territoire de la CCPFML	28/03/2022, en visio
Acteurs institutionnels			
Conseil Régional	Mylène RAYNAUD	Responsable du portage du PRPGD	08/04/2022, en visio
Chambre des Métiers de l'Artisanat	Cécile SAMONINI, responsable du service Laura DAYAN, Conseillère environnement Virginie BILLIAERT, Responsable diagnostic et transition écologique	Accompagnement des artisans des secteurs de l'alimentation, des services, des bâtiments, de la production, intervenant notamment en appui sur les évolutions de pratiques pour favoriser des pratiques plus vertueuses	04/05/2022, en visio
Chambre de commerce et de l'industrie (CCI)	Daniel SIMONATO, Chargé de mission RSE et Économie Circulaire	Accompagnement des commerces et industriels dans des pratiques plus économes en énergie et moins génératrice en déchets	13/04/2022, en visio
Acteurs du tourisme et de la préservation des espaces naturels			
Ubaye Tourisme	Jessica FAYOLLE, Responsable événements	Portage de la compétence tourisme pour le territoire de la CCVUSP	21/04/2022, en visio
Parc Naturel Régional du Lubéron	Nicolas BOUEDEC, Chargé de mission écologie urbaine	Protection du PNR et accueil du public	26/04/2022, en visio
Commerces			

Carrefour Market de Barcelonnette	Christian HOLTZ, Directeur du magasin	Vente de produits alimentaires	21/04/2022, en visio
Associations locales			
Secours Populaire 04	Jacques COUTON, Trésorier	Aide aux personnes en situation de précarité (distribution alimentaire, dons de vêtements, etc.)	13/05/2022, en visio
La Maison de la Famille	Christine BOREL, coordinatrice des actions	Déploiement d'un site de compostage collectif à Forcalquier	12/05/2022, en visio
FNE 04	Justine PONCET, coordinatrice et chargée de mission	Association qui regroupe des organisations locales pour la protection de l'environnement	28/04/2022, en visio

9.4.2. La vision des acteurs interrogés de l'enjeu de prévention des déchets

9.4.2.1. Les motivations des acteurs interrogés vis-à-vis de la prévention des déchets

Au regard de l'historique de création de leurs structures, des objectifs recherchés et du discours des personnes rencontrées, les acteurs interrogés entretiennent différents rapports à la prévention des déchets. Celle-ci est **toujours perçue favorablement et tous les acteurs y contribuent** d'une manière ou d'une autre, mais elle peut être plus ou moins centrale dans la raison d'être des structures et recouper différentes préoccupations.

Pour les **EPCI**, **CCVUSP**, **CCJLVD** et **CCPFML**, la prévention est un levier essentiel de la gestion des déchets. Les actions en matière de prévention sont en très large majorité portées par le SYDEVOM 04 et les services déchets ne s'investissent donc que très à la marge sur cet enjeu qui apparaît pourtant clé pour favoriser une meilleure maîtrise des coûts de gestion des déchets sur les territoires.

En ce qui concerne les **acteurs associatifs militants pour la protection de l'environnement**, comme la FNE 04, la prévention des déchets est une thématique phare, car elle renvoie à la fois à la préservation des ressources et à la protection de la biodiversité.

Les acteurs institutionnels ont quant à eux été amenés à intégrer la prévention des déchets à leur stratégie. La prévention est une **priorité pour le Conseil Régional dans le cadre du Plan Régional de Prévention et Gestion des déchets (PRPGD)**. En effet, l'intervention du Conseil Régional auprès des collectivités se concentrera notamment sur les PLPDMA, la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets – autant de démarches qui participent de la prévention – plutôt que sur les infrastructures.

Les **chambres consulaires** ont largement intégré les enjeux de la prévention des déchets au cœur de leur accompagnement proposé aux professionnels du territoire. Si ces professionnels ne sont pas encore très en demande de ce type d'accompagnement, la CCI et la CMA ont développé des programmes d'accompagnement dédiés à la thématique, car la prévention constitue à la fois un enjeu de maîtrise des coûts pour les professionnels, mais aussi de meilleure réponse aux demandes en évolution des habitants.

Les **acteurs du tourisme et de la préservation des espaces naturels** sont également conscients de l'enjeu que représentent les afflux touristiques dans une meilleure gestion des déchets sur les territoires. Ces acteurs se positionnent actuellement sur ces enjeux davantage par le prisme des déchets dans l'espace public et des dépôts sauvages dans les espaces naturels.

Le **Carrefour Market de Barcelonnette** souhaite développer une offre plus pauvre en déchets pour répondre à la fois au programme Act for Food porté par Carrefour au niveau national qui intègre des objectifs en matière de valorisation et réduction des déchets, mais également pour répondre à une demande croissante de nouveaux modes de consommation qui passent davantage par la vente en vrac et une offre de produits locaux.

Le **Secours Populaire 04** et la **Maison de la Famille** s'inscrivent dans des démarches de prévention par leurs missions d'aides sociales, notamment par des actions de réemploi et de dons aux plus démunis ou en s'appuyant sur l'enjeu de la prévention des déchets et de la protection de la nature comme vecteur de lien social.

9.4.2.2. Les perceptions autour de la prévention des déchets

La prévention des déchets suscite différentes perceptions selon les acteurs interrogés. En fonction de leur activité et de leurs problématiques, ils peuvent avoir tendance à **associer différentes images à la prévention**.

On constate ainsi que selon les acteurs interrogés une distinction est faite, sans que celle-ci soit nommée, entre la **prévention du geste d'abandon**, visant à éviter que les déchets échappent au circuit de collecte et la **prévention amont**, visant à éviter la production du déchet.

Ainsi, les acteurs du tourisme et de la préservation des milieux naturels portent une attention particulière à la prévention du geste d'abandon et aux enjeux de **sensibilisation et d'information** des usagers aux solutions de tri et de collecte des déchets à leur disposition. Les acteurs en lien plus direct avec le monde économique (commerce, chambres consulaires CMI et CMAr) sont quant à eux confrontés aux enjeux de réduction de déchets à la source (réduction des emballages par exemple) notamment pour des raisons économiques et pour répondre aux attentes du marché.

Globalement, on retrouve un **consensus sur les axes de travail à prioriser** en matière de prévention, et donc sur les actions phares à porter par les collectivités et les acteurs locaux en matière de prévention des déchets. Les **biodéchets** et notamment le **compostage de proximité** sont des leviers fréquemment mentionnés pour amener les habitants à se lancer dans une démarche de prévention des déchets.

L'enjeu du **réemploi** est également abordé par plusieurs acteurs qui mettent en avant l'importance de **développer à l'échelle du territoire des structures** pour favoriser cette pratique (ressourceries, réparateurs, points réemploi dans les déchèteries...) et communiquer davantage sur celles qui y ont déjà recours dans le cadre de leur activité, notamment les artisans.

Enfin, plusieurs acteurs mettent l'accent sur le lien étroit entre la prévention et l'enjeu de changement des comportements, nécessaire pour atteindre des objectifs ambitieux.

Avec un regard plus supra, le **Conseil régional** apporte son ressenti sur la perception de la prévention des déchets par les élus dans la région en général. Il constate une disparité des pratiques sur le territoire se traduisant par un écart important entre des collectivités pionnières en la matière et d'autres en retard.

9.4.2.3. La prévention des déchets et les enjeux de changements de comportement

Les entretiens avec les acteurs du territoire font ressortir que **l'enjeu des comportements est au cœur de la prévention des déchets**, mais que ces changements de comportement ne sont **pas évidents** en termes d'adhésion et d'adoption effective.

Les actions en faveur de la prévention des déchets continuent de **toucher principalement un public déjà sensibilisé**. Il est difficile pour ces acteurs d'arriver à atteindre une cible plus large.

Selon la personne interrogée de la FNE 04, la **défiance** qui peut être exprimée par la population vis-à-vis de l'enjeu des déchets et du déploiement de solutions est de trois ordres :

- le manque d'information ;
- la défiance de certaines personnes vis-à-vis des discours des politiques, et donc la nécessité de passer par d'autres relais que les élus ;
- le souci pour certains de défendre leurs intérêts propres et leur cadre de vie, et donc le manque d'approche globale.

Le **manque d'information** est également selon la CMAr un frein au changement des pratiques des professionnels, ainsi que le manque de temps ou de place pour déployer ces nouvelles pratiques (tri, suppression des emballages).

Les touristes font notamment partie des populations cibles pour lesquels il existe un enjeu de changement des comportements. Selon Ubaye Tourisme et le PNR du Lubéron, l'un des freins à ces changements de comportement réside également dans le manque d'informations mises à disposition notamment par les structures d'hébergement concernant les solutions de tri et de réduction des déchets.

Concernant cette population touristique, bien qu'elle constitue pour partie une population pour laquelle il existe des freins aux changements des comportements. Il est tout de fois intéressant de noter qu'une autre partie, Allemands et Hollandais notamment, est, selon Ubaye Tourisme et FNE 04, très sensibilisée aux enjeux de gestion des déchets et est en demande de solutions de tri des biodéchets quand ils séjournent sur le territoire.

Concernant les biodéchets, ceux-là sont selon la personne interrogée de FNE 04 encore souvent perçus

comme rebutants aux yeux des habitants, ce qui constitue un frein à la mise en place de pratique de compostage. Un travail est à engager pour faire évoluer cette perception.

9.4.3. La perception des acteurs interrogés vis-à-vis des EPCI et des actions menées

Les acteurs ont été invités à s'exprimer sur les actions de prévention menées par les EPCI et le SYDEVOM 04.

Une première difficulté qui émerge quant à la perception de ces actions est un **portage dilué entre le SYDEVOM 04 et les collectivités**. Il ressort que les collectivités ont peu pris en main le volet prévention, porté quasiment exclusivement par le SYDEVOM 04. Or, le manque d'implantation locale des porteurs de ces actions de prévention semble les rendre moins visibles aux yeux des acteurs. Par le passé, Ubye Tourisme avait contacté la CCVUSP pour échanger sur les problématiques de prévention dans le cadre de l'organisation d'événements, mais la communauté de communes avait redirigé vers le SYDEVOM 04, alors en charge des politiques de prévention des déchets sur le territoire.

La Région n'a pas une connaissance précise de ce qui est mené sur les territoires, néanmoins elle constate que les territoires de la CCVUSP, la CCPFML et la CCJLVD sont moins avancés que certains de leurs voisins en matière de prévention des déchets. Selon elle, il s'agira pour eux de prioriser les actions phares de la prévention des déchets comme les espaces de réemploi en déchèterie, la création d'un réseau actif de ressourcerie ou encore l'accroissement du déploiement du compostage.

La **CMA** et la **CCI** ne travaillent pas encore avec les trois territoires, mais travaillent avec certains de leurs voisins, elles seraient intéressées de pouvoir **créer des partenariats** et développer leurs actions auprès des professionnels de ces territoires avec l'appui des EPCI.

Carrefour Market de Barcelonnette perçoit principalement les **évolutions en matière de modalités de gestion des déchets**, avec un arrêt annoncé de la collecte par la collectivité sur le magasin, en parallèle de l'implantation des points d'apports volontaire sur le territoire.

FNE 04 travaille avec des territoires voisins, mais là encore a eu assez peu d'échanges avec les EPCI concernés par la présente étude. Cette association regroupement néanmoins des acteurs locaux agissant sur les questions environnementales, mais les actions menées ne sont généralement pas portées avec les collectivités. La FNE 04 remonte néanmoins un maillage encore trop peu dense des PAV qui ne facilite pas la gestion des déchets pour les habitants.

Le PNR du Lubéron estime quant à lui que les **dépenses des collectivités destinées à la prévention des déchets ne sont pas assez conséquentes** pour améliorer les pratiques et faire changer les comportements, que le tri n'est pas effectué de manière suffisante et que les structures de réemploi ne sont pas suffisamment développées sur le territoire. Par ailleurs le PNR du Lubéron est actuellement en train de construire sa nouvelle charte établissant ses orientations pour les prochaines années, notamment sur la valorisation des comportements écoresponsables, et souhaite porter celle-ci entre autres avec les collectivités.

La Maison de la Famille estime qu'il y a un manque d'intérêt des habitants et une culture inégale sur la question des déchets, due à un manque de sensibilisation et d'informations qui devraient être prioritaires par la mairie.

9.4.4. Les actions mises en œuvre par les acteurs interrogés

9.4.4.1. Actions mises en place par les communautés de communes

Les trois **communautés de communes sont en cours de modification des modalités de collecte des déchets sur leurs territoires**. Les déchets vont être d'ici 2023-2024 collectés en **points d'apport volontaire**. Cette évolution, en parallèle du déploiement des extensions des consignes de tri réalisées en 2019, devra permettre d'une part de réduire les apports en encourageant davantage au compostage de proximité, mais également d'encourager le geste de tri. Ces évolutions de modalités de collecte, bien que liées

indirectement aux actions de prévention, devraient donc avoir un impact sur les quantités de déchets collectés et sur les taux de valorisation.

Les communautés de communes sont par ailleurs, pour la CCVUSP et la CCPFML, des **relais d'actions phares du SYDEVOM 04**. Elles participent par exemple à la distribution des composteurs individuels sur leurs territoires. La CCVUSP souhaite reprendre en propre cette distribution auprès de ses administrés et va donc commander des composteurs individuels et collectifs pour cela.

Les trois collectivités se sont engagées sur l'axe des biodéchets par la réponse à l'**AAP biodéchets**. Si cet AAP est porté par le SYDEVOM 04 pour la CCPFML et la CCJLVD, il est porté en propre par la CCVUSP.

La CCVUSP a par ailleurs été retenue pour l'**expérimentation du « Oui Pub »** lancée par l'ADEME, une expérimentation qui devrait contribuer à réduire encore davantage les quantités d'imprimés publicitaires jetés. Cette expérimentation en est encore à la phase de lancement initiale, la collectivité a reçu les autocollants, mais ceux-ci n'ont pas encore été distribués. Des réunions sont régulièrement organisées avec l'ADEME dans le cadre de cette expérimentation.

9.4.4.2. Les actions mises en place par le Conseil Régional

Le **Conseil régional** se positionne quant à lui en tant qu'accompagnateur des EPCI dans le cadre du PRPGD.

Pour réaliser ce rôle d'accompagnement, la région s'appuie notamment sur le contrat d'objectif **« Prévention, Tri des déchets et Économie Circulaire »**, une feuille de route stratégique à horizon 3-5 ans dans laquelle il est demandé aux collectivités d'aborder plusieurs enjeux majeurs : l'élaboration d'un PLPDMA, l'étude de la tarification incitative, la mise en place du tri à la source des biodéchets, ainsi que la gestion des déchets professionnels. A ce jour, la CCJLVD, la CCPFML et la CCVUSP ont déjà signé un contrat d'objectif. Le contrat d'objectif permet d'assurer une planification des actions et donc d'affiner le suivi et de permettre une meilleure visibilité des actions engagées par les collectivités, notamment pour mieux cadrer les financements qu'engage la région.

La région a également mis en place un **Programme Zéro Déchet Plastique** comprenant deux volets : un volet économie circulaire visant à la relocalisation de filières de transformation et un volet environnemental et protection des milieux visant à mobiliser un maximum d'acteurs pour réduire les déchets plastiques (réduction des emballages, mise en place du vrac...). Pour se faire, une charte et un guide ont été élaborés à destination des acteurs afin de les accompagner dans la réduction de la consommation de plastique.

9.4.4.3. Les actions mises en place par les acteurs du tourisme et de la préservation des milieux naturels : Ubaye Tourisme, Parc naturel régional du Luberon, parc national du Mercantour

Le **PNR du Lubéron** agit pour préserver les espaces naturels de la présence de déchets sauvages. Il est notamment investi sur la **prévention des déchets plastiques**. Le PNR a déjà mis en place des actions pour éviter la production de ces déchets tels que l'utilisation de gobelets et de fournitures réutilisables. Le parc a également signé une **charte zéro déchet plastique** après avoir gagné un appel à projets de la région sur cette thématique. Plusieurs actions régissent cette charte à travers la sensibilisation, l'éducation, les déchets sauvages, etc. L'idée est d'adopter des pratiques écoresponsables pour réduire le plastique en amont. Le parc est d'ailleurs en **cours de renouvellement de sa propre charte** qui fixera ses objectifs stratégiques sur la période 2024-2039 et au sein de laquelle figurera un axe visant à encourager la **sobriété** et **valoriser les comportements écoresponsables**. De façon plus anecdotique, le PNR a participé par le passé à des actions pour **favoriser le compostage** notamment par l'accompagnement d'une association lycéenne sur la pratique du lombricompostage.

Le **PNR du Lubéron**, au même titre que le Parc du Mercantour, s'est également positionné depuis de nombreuses années en faveur d'une **responsabilisation des usagers**. Cela passe par de la communication auprès des usagers par la présence de signalétique au sein du parc, de la sensibilisation réalisée par les gardes forestiers, et un guide (« Guide Luberon Attitude ») incitant à conserver les déchets lors des sorties

nature. Le Parc du Mercantour a fait figurer l'interdiction de dépôts sauvages dans son règlement. Dans cet esprit de responsabilisation des usagers, les deux parcs ont fait le choix de ne pas installer de poubelles, ni même à leurs abords, dans ce souci d'encourager les usagers à repartir avec leurs éventuels déchets et éviter ainsi des débordements de poubelles et accumulations de déchets.

Ubaye Tourisme est l'interlocuteur principal des touristes et répond donc à de nombreuses interrogations en matière de gestion des déchets. Portant principalement des actions de prévention des déchets lors des événements (utilisation de vaisselle réutilisable, mise en place de fontaine, etc.), Ubaye Tourisme considère qu'ils pourraient être des **interlocuteurs privilégiés pour promouvoir une meilleure gestion des déchets** et la prévention auprès des habitants « non-locaux », notamment par le biais des hébergeurs. Actuellement, concernant l'accueil des personnes, Ubaye Tourisme **joue principalement un rôle dans l'information sur l'implantation des PAV ainsi que les modalités de collecte des encombrants**. Ils relèvent une forte demande des touristes étrangers ainsi que des locaux pour le développement de composteurs collectifs pour le traitement des biodéchets.

9.4.4.4. Les actions mises en place par les acteurs associatifs : FNE 04, La Maison de la famille et le secours populaire

Les actions portées par **FNE 04** sont très diverses : elles vont de la formation aux associations, aux particuliers et aux professionnels, à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement (de la maternelle à la faculté) en passant par l'organisation de visites de centres de tri et de déchèteries, de conférences et d'ateliers participatifs avec les acteurs du territoire. Ils travaillent également sur des projets de lutte contre le gaspillage alimentaire ou sur la gestion des biodéchets. La FNE 04 a notamment travaillé 3 ans avec des collectivités du département sur la thématique du brûlage des déchets verts et elle a amorcé récemment un travail avec une communauté de communes dont l'objectif est de détourner une partie des déchets verts déposés en déchèterie pour qu'ils soient directement acheminés vers des agriculteurs.

Pour mener toutes ces actions, FNE 04 répond à des appels à projets ou propose ses prestations.

La FNE a également créé une **application mobile** (actuellement en maintenance) d'information au tri et à la réduction des déchets.

Le **Secours Populaire 04** propose une l'aide alimentaire en s'approvisionnant notamment par des **dons de denrées en fin de vie** de la part des commerces de détail alimentaire, participant ainsi au double enjeu d'aide sociale et de réduction du gaspillage.

L'association dispose également d'un **centre de tri de textiles**. Les textiles sont collectés notamment par le biais de bornes d'apport volontaire. Après le tri, une partie des textiles sont acheminés vers un recycleur pour faire de la revalorisation matière, notamment dans l'isolation thermique des bâtiments. L'autre partie intègre une filière de réemploi, par le biais de la vente au sein de sa boutique solidaire.

La **Maison de la Famille** mène diverses actions de prévention, notamment par le biais de la gestion d'un **jardin partagé** au sein duquel sont mis à disposition des **composteurs** pour les habitants de la ville n'ayant pas de jardin. La Maison de la Famille organise en partenariat avec une autre association **des ateliers explicatifs sur les méthodes de compostage**, ouverts à tous. La Maison de la Famille réalise également de la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et du climat par l'organisation d'ateliers, temps d'échanges et conférences.

9.4.4.5. Les actions mises en place par les acteurs en lien avec le monde économique : Carrefour Market Barcelonnette, CCI et CMAR

Les acteurs du monde économique s'engagent également sur la prévention des déchets. Les chambres consulaires vont adopter un rôle d'accompagnement des professionnels du territoire sur ces thématiques. La grande surface interrogée, elle, essaye de développer une offre qui aille dans le sens des objectifs de réduction des déchets.

La CCI conduit notamment un projet **d'écologie industrielle territoriale** pour un ensemble d'acteurs industriels. Ce projet vise à identifier les flux en présence sur le territoire, les déchets des uns et les besoins des autres, afin de créer des synergies entre les entreprises. La réflexion sur les déchets et leur valorisation est au cœur de cette démarche. La CCI **accompagne également les acteurs du tourisme** souhaitant s'inscrire dans une démarche de tourisme durable la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration d'un plan d'action ainsi qu'un plan de financement déposé auprès de l'ADEME.

La CMA propose également différents accompagnements auprès des artisans. L'un de ces dispositifs consiste à les accompagner dans la **réduction de leurs coûts** notamment par une **meilleure gestion des déchets**. Elle propose également la réalisation d'un **diagnostic de transition écologique**. Elle intervient aussi dans l'accompagnement et la recherche de solutions à de problématiques spécifiques telles que le changement ou la réduction des emballages. Enfin elle a également mis en place une opération « **Eco-Défis** » visant à mobiliser les commerçants et artisans et à valoriser les actions menées en matière d'environnement, notamment une meilleure gestion des déchets.

Carrefour souhaite développer une offre locale et plus pauvre en déchets. Pour cela, le magasin propose déjà un large choix de **produits de consommation en vrac**, ainsi que la possibilité pour les clients de venir avec leurs propres contenants. Le magasin est en attente de solution pour limiter encore davantage la génération de déchets par la consommation des produits qui sont actuellement à la vente. Pour éviter le gaspillage alimentaire, le magasin est en partenariat avec des associations locales (Resto du Cœur et Croix Rouge).

9.4.5. Les difficultés rencontrées par les acteurs interrogés

9.4.5.1. Des préoccupations importantes des acteurs

Les acteurs du tourisme, tout comme le Carrefour Market, soulignent la **difficulté de se projeter après plusieurs années de crise**. La baisse de la fréquentation touristique a eu un impact sur une partie les acteurs économiques de la région, à des degrés divers selon la nature de leur activité. Ces acteurs font aujourd'hui face à de nouvelles problématiques liées à l'explosion du prix de l'énergie dans le contexte de la guerre Ukraine.

Par ailleurs, selon le PNR du Lubéron, la sortie de confinement a engendré une **surfréquentation des sites naturels** qui a complexifié la gestion des déchets sur le périmètre du parc.

9.4.5.2. Les problématiques en termes de maillage de solution et d'exutoires pour la gestion des déchets

● Les exutoires

Selon Madame REYNAUD l'enjeu majeur sur le territoire réside dans le **monopole de traitement des déchets sur le bassin alpin** qui est l'enfouissement. Le PNR du Lubéron du fait également ce constat d'une forte pression sur les sites d'enfouissement. Aux horizons 2030 les capacités de stockage devront être réduites de moitié, ainsi, trouver des alternatives est un enjeu important.

Or, il existe un consensus entre l'ensemble des acteurs interrogés sur les **limites quant au maillage de solutions sur le territoire**.

● La collecte sélective et filière de tri

Selon la FNE, certains territoires **n'ont pas un réseau de PAV assez maillé**, soit parce que les PAV ne sont pas assez nombreux, soit parce que les PAV ne sont pas situés à des endroits stratégiques, ce qui dans les deux cas n'incite pas les habitants à bien respecter le geste de tri.

La problématique de solutions de tri concerne également les **populations touristiques**, selon le PNR du Lubéron et Ubye Tourisme. Ces populations nécessiteraient d'avoir de communication via les hébergeurs afin de les aider à mieux trier leurs déchets. La mise en place du tri sur l'espace public est également un

levier de changements de comportement pour ces habitants, selon Ubye Tourisme.

● Prestataires privés

Le Carrefour Market constate un **manque d'entreprises privées** qui se positionnent sur la collecte des déchets, et globalement une difficulté à opérer un suivi avec les organismes de gestion des déchets comme les éco-organismes, du fait de l'enclavement du territoire. La FNE 04 souligne également le manque de solutions pour certains déchets spécifiques, pourtant générés en quantité importante sur le territoire, comme les déchets agricoles (bâches en plastique, etc.).

Selon la CCI également, les professionnels qui s'intéressent à l'économie circulaire ont du **mal à trouver certaines filières de traitement en local**. La CMAr fait aussi le constat que beaucoup de commerçants et artisans ne font pas le tri, car ils rencontrent des difficultés pour trouver des prestataires de collecte. Les faibles volumes de déchets produits et leur localisation souvent difficile d'accès car en centre-ville expliquent ce manque d'offre de collecte. Toujours selon la CMAr, les **restrictions d'accès des professionnels aux déchèteries** sont une difficulté supplémentaire pour eux dans la démarche de tri puisque les entreprises sont contraintes de trouver d'autres solutions pour gérer leurs déchets, souvent perçues comme plus contraignantes.

● Réemploi et biodéchets

Les acteurs interrogés font également le constat partagé d'un **manque de solutions de réemploi sur le territoire**. La FNE 04 témoigne d'un manque de maillage de solutions pour le réemploi avec la faible présence de caisson de réemploi en déchèterie. Un constat que partage Mme RAYNAUD du Conseil Régional. Selon M. BOUEDEC du PNR du Lubéron le réemploi constitue un enjeu majeur pour éviter la production de déchets et à ce jour trop peu de déchèteries ont mis en place des chalets de réemploi alors que les flux de réemploi doivent être systématiquement captés en déchèterie. De même, bien que quelques ressourceries aient ouvert, celles-ci sont encore trop peu nombreuses. Les structures de réemploi doivent être des structures de proximité pour faciliter et optimiser les dépôts d'objets.

Par ailleurs, selon la CCI un enjeu fort sur le territoire est la gestion des **biodéchets**. Aujourd'hui, ceux-ci ne sont quasiment pas traités sauf composteurs individuels (ou collectifs très à la marge). Il n'existe pas sur le territoire de centre de valorisation des biodéchets, alors que les collectivités devraient pouvoir faire du compostage très facilement. La FNE 04 constate également un manque de développement du compostage de proximité, qui est pourtant une action très prioritaire puisqu'elle est bénéfique pour les sols et est un des leviers principaux de diminution des OMR.

9.4.5.3. Les difficultés liées aux flux touristiques

● Variation des volumes de déchets et valorisation des déchets

FNE 04 rappelle que le tri ne devrait pas être uniquement du ressort des résidents principaux. Les **touristes devraient être sensibilisés au tri** de la même manière et atteindre ce public constitue un fort enjeu pour les territoires.

Ubye Tourisme va dans le même sens que FNE 04 et témoigne de la **difficulté actuelle à s'adresser à ces populations touristiques** qui n'ont pas pour priorité la gestion des déchets lorsqu'elles sont en vacances. Il est difficile de s'adresser à ces populations, car toutes ne passent pas par les offices de tourisme ou par le site internet d'Ubye Tourisme. Les hébergeurs seraient un point d'ancrage fort, mais ce sujet n'est pour l'instant pas abordé avec eux. Lors des pics de fréquentation touristique, les points d'apports sur certains points clés comme des centres-ville n'étaient pas suffisants pour absorber le surplus de déchets produits, ce qui pose des problèmes pour la valorisation des déchets, génère de la pollution et dégrade l'image du territoire.

Le **PNR du Lubéron** constate également que le **tri n'est pas suffisamment réalisé par les touristes**. Selon lui, ce problème s'explique par le non-équipement des structures d'hébergements, notamment des hôtels qui n'équipent pas leur chambre de poubelles biflux et n'installent aucun composteur au sein de leur espace.

● Déchets sauvages, une problématique maîtrisée

Selon les acteurs interrogés, il ne semble en revanche pas y avoir de problématique spécifique de déchets sauvages sur le territoire qui serait inhérente à l'afflux touristique. Le PNR du Lubéron notamment ne remarque pas une hausse des dépôts sauvages aux périodes touristiques. Par ailleurs, selon Ubaye Tourisme le territoire ne connaît pas du tout de problème de camping sauvage, beaucoup de refuges ou de gîtes d'étape maillent le territoire. Le Parc du Mercantour accueille des bivouacs d'une nuit, mais qui ne posent a priori pas de problématique particulière. Mme RAYNAUD du Conseil Régional indique notamment que la CCJLVD déploie de nombreuses actions pour la lutte contre les déchets sauvages dans les milieux naturels. Le Parc du Mercantour est aussi très impliqué sur le sujet du zéro déchet.

9.4.5.4. Des difficultés liées à l'adhésion du public aux actions portées

Les acteurs interrogés relèvent également **certaines difficultés d'adhésion aux actions portées et au changement de comportement.**

La FNE 04 soulève notamment la problématique de **l'éco-exemplarité** en rappelant que ce qui est demandé aux habitants devrait être appliqué dans tous les établissements publics. Or, dans les lycées, il n'y a par exemple toujours pas de tri en place, alors que les collèges proposent eux des solutions de tri. Selon elle, ces habitudes sont essentielles à inculquer tout le long du cursus scolaire et devraient être systématiques pour ces établissements. Plus globalement, elle considère que l'ensemble des événements organisés par les collectivités se doivent de montrer l'exemple et adoptant des pratiques, parfois simples, de réduction des déchets, comme l'utilisation de vaisselle lavable. Cet enjeu de l'exemplarité dans l'événementiel est également exprimé par Ubaye Tourisme, mais l'association manque de soutien comme d'autres organisateurs d'événements qui aimeraient être aidés sur démarche de prévention et d'accompagnement.

Selon la CCI et la CMAr, les professionnels souhaitent quant à eux des solutions qui ne compliquent pas leur travail au quotidien. Les principaux freins exprimés quant à l'adhésion de nouvelles pratiques résident dans des difficultés logistiques et du manque de temps. Par ailleurs, selon la CMAr les contraintes réglementaires existantes ne sont pas suffisamment contraignantes dans la mesure où aucun contrôle n'est effectué.

La FNE 04 témoigne qu'une partie des habitants **ne souhaitent pas voir leurs intérêts personnels et leur cadre de vie impactés par des évolutions de modes de production et de consommation.** Les habitants adoptant cette approche sont les plus difficiles à fédérer dans le cadre de politique de prévention des déchets.

9.4.6. Les perspectives des acteurs vis-à-vis de la prévention

9.4.6.1. Perspectives sur les financements

La région rappelle l'existence des fonds européens du programme LIFE pour développer des actions d'animations, de concertation et de construction d'infrastructures. Ces fonds ne doivent pas être négligés dans les enveloppes budgétaires des PLPDMA, d'autant que celle-ci est assez contrainte pour la CCVUSP, la CCPFML et la CCJLVD. Ce sont les groupements d'actions locaux (GAL) qui relaient ces financements²¹.

9.4.6.2. Perspectives sur les évolutions des partages de compétence

● Montée en compétence des collectivités

Un des enjeux majeurs des futurs PLPDMA de la CCVUSP, CCPFML et CCJLVD est le partage de compétences avec le SYDEVOM 04. En effet, jusque-là, le SYDEVOM 04 portait la compétence prévention sur notamment les volets compostage et sensibilisation aux gestes de tri. Les collectivités n'ont pas été

²¹ <https://www.leader-hauteprovenceluberon.com/appel-projets.html>

dimensionnées pour porter ces actions sur leur territoire. La dilution des compétences est une problématique pour le portage des politiques de prévention sur le territoire. La reprise en main de cette compétence dans le cadre des PLPDMA impliquera probablement des embauches de la part des collectivités, ou une délégation au SYDEVOM qui devrait alors recruter des moyens supplémentaires

● Acteurs du tourisme comme relais locaux.

Les acteurs interrogés identifient parmi les perspectives en lien avec la prévention de s'appuyer sur les hébergeurs comme relais auprès des populations touristiques.

Lors des actions liées au tourisme, la personne de la Région interrogée souligne le fait qu'il est important d'identifier les acteurs concernés par le sujet, notamment les offices de tourisme qui jouent un rôle essentiel.

La Région précise, qu'en lien avec le tourisme, il serait intéressant de recenser les structures comme les hébergeurs, les restaurateurs qui ont candidaté à appel à projet en lien avec le plan tourisme durable. Elle soulève que les entreprises ne connaissent pas toujours les autres acteurs sur le territoire. Ce recensement aurait pour but de mettre en lien les acteurs du tourisme (durable), de les informer sur ce que les collectivités peuvent leur apporter et de créer des partenariats. Les offices du tourisme peuvent être un support dans cette démarche.

Selon Ubye tourisme il y a un travail à mener sur le parc locatif. Bien que l'hôtellerie soit globalement plus avancée, les locations de meublés doivent être en mesure de faire de la sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets. Les loueurs devraient prendre dans leur fonction le fait d'accompagner les locataires dans la bonne gestion des déchets.

Selon le PNR du Lubéron, lorsque le tri est mis en place au sein des structures d'hébergements, il doit être accompagné d'une bonne communication notamment en informant les clients à leur arrivée des modalités de tri au sein de la structure et mettre à disposition des guides de tri dans les hébergements.

9.4.6.3. Perspectives sur la sensibilisation

L'accès à l'information constituant un enjeu clé du changement des comportements, et l'importance de **diversifier les vecteurs de communication**, implique que les acteurs du tourisme et plus généralement les acteurs locaux doivent être des relais des messages en faveur de la prévention des déchets pour permettre d'intégrer des personnes moins sensibilisées.

La FNE 04 insiste sur l'importance des actions de sensibilisation et de communication. Il faut « redonner du sens aux actes ». La communication doit permettre aux habitants d'avoir une meilleure compréhension des systèmes de gestion et valorisation des déchets encore trop méconnus du grand public, mais également de mieux comprendre les enjeux derrière les politiques de réduction des déchets, qui sont là encore mal connus et mal compris.

Selon la Maison de la Famille, un des leviers d'actions pour changer les comportements pourrait être de s'appuyer sur les comités de quartiers comme espace d'information et de sensibilisation, qui touchent directement les habitants du quartier. Selon elle, lors de ces comités les habitants sont plutôt concernés par les sujets et à l'écoute.

9.4.6.4. Perspectives sur le développement des actions de prévention

D'après la CCI 04 le Covid a enclenché une accélération de la prise de conscience écologique.

Selon la Région, l'objectif pour la CCPFML, la CCJLVD et la CCVUSP sera de prioriser les actions phares de la prévention des déchets comme les **espaces de réemploi en déchèterie**, la création d'un **réseau actif de ressourceries** ou encore l'accroissement du **déploiement du compostage**.

Selon elle, la mise en place de chalets de réemploi dans les déchèteries fonctionne bien. Les déchèteries des Hautes-Alpes les ont pour la plupart mis en place, en revanche les déchèteries des Alpes-de-Haute-

Provence sont en retard.

Les gestionnaires de la compétence mobilité douce sont également un moteur pour les actions liées au réemploi. Les associations de réparation de vélos sont nombreuses sur le territoire et les mobilités durables commencent également à être intégrées aux plans durables des collectivités. Cela pourrait être intégré au PLPDMA sous forme de fiche action.

La région travaille également pour la période 2022-2023 à des **modalités de soutien aux dispositifs de vracs et de consignes**, dans le cadre du PRPGD, prévoyant notamment l'organisation d'un atelier sur cet enjeu, apportant des témoignages et des retours d'expérience.

Le Secours Populaire va développer son activité de tri et de valorisation des textiles par l'acquisition d'un container pour les livraisons et en travaillant avec un nouveau recycleur, et va ainsi augmenter sa capacité de volumes gérés.

9.4.6.5. Perspectives sur l'appui des collectivités aux acteurs locaux

Le magasin Carrefour souhaiterait être davantage accompagné par la collectivité pour une meilleure valorisation des déchets. Le magasin souligne également la nécessité de développer un réseau d'acteurs sur le territoire, qui pourrait être porté par la collectivité, afin de favoriser la consommation de produits locaux, malgré la situation géographique du territoire qui en fait un lieu enclavé, rendant difficile la logistique pour les agriculteurs.

Le PNR du Lubéron est quant à lui actuellement en train de construire sa nouvelle charte établissant ses orientations pour les prochaines années, notamment sur la valorisation des comportements écoresponsables, et souhaite porter celle-ci entre autres avec les collectivités.

Sur l'enjeu de revalorisation des textiles, le Secours Populaire souhaiterait être davantage considéré par les collectivités comme un acteur à part entière de la prévention et de la revalorisation.

9.4.7. Synthèse des acteurs interrogés

Les éléments ci-dessus permettent de classer en **quatre catégories** les **9 acteurs enquêtés** quant à leurs **contextes et perspectives de contribution à la prévention des déchets sur le territoire**. Ces quatre catégories sont représentées dans le synoptique ci-après. Il s'agit là d'une typologie indicative, qui aurait vocation à pouvoir s'appliquer à d'autres acteurs que ceux interrogés, et dont le faible échantillon ne garantit pas l'exhaustivité. Les **premières pistes qui émergent sur les enjeux qui peuvent se présenter** pour la CCJLVD par rapport à ces acteurs sont précisées.

1. **Les partenariats à renforcer** : Acteurs qui sont déjà en relation avec la CCJLVD et qui semblent amenés à jouer un rôle important sur la prévention des déchets, notamment au regard de leurs réflexions, projets et perspectives de développement dans ce domaine, ou parce qu'ils interviennent sur un secteur ou un domaine stratégique pour le territoire en termes de prévention.
→ Pour ce type d'acteurs, les enjeux qui pourraient se présenter pour la CCJLVD sont de consolider les relations et de les intégrer à la stratégie territoriale de prévention sur des axes prédéfinis.
2. **Les alliés** : Acteurs engagés à plus grande échelle qui proposent des accompagnements sur la thématique de la prévention et qui peuvent jouer un rôle dans la prévention des déchets sur le territoire de la CCJLVD auprès de différents types d'acteurs locaux.
→ Pour ce type d'acteurs, l'enjeu pourrait être de s'appuyer sur eux comme forces de proposition ou structures accompagnatrices à la mise en place d'actions de prévention auprès de différents acteurs du territoire.
→ Les acteurs enquêtés que sont le Conseil Régional, la Chambre des Métiers de l'Artisanat et la

Chambre de Commerce et de l'Industrie sont identifiés comme « alliés ». Chacune de ces chambres consulaires propose des programmes d'accompagnement notamment sur des enjeux de prévention. Potentiellement encore peu ancrées sur le territoire de la CCJLVD, elles pourraient avoir pour vocation de travailler davantage avec les acteurs locaux du territoire.

3. **Les partenariats à développer** : Acteurs qui jouent un rôle plus ou moins important dans la prévention des déchets sur le territoire de la CCJLVD mais qui n'ont pas encore été partenaires de la CCJLVD sur ce sujet, mais dont leur champ d'intervention en ferait néanmoins des partenaires pertinents.

→ Pour ce type d'acteurs, l'enjeu pourrait être de prendre contact, d'engager des premières réflexions et de pouvoir s'appuyer sur eux comme forces de proposition, voire de les intégrer à la stratégie territoriale de prévention.

→ Les acteurs enquêtés que sont le Secours Populaire et la FNE sont identifiés comme « partenariats à développer ». Ces acteurs agissent déjà de façon concrète sur les enjeux de prévention, en apportant des réponses opérationnelles de réemploi (Secours Populaire) ou en proposant des programmes de sensibilisation (FNE) mais aucune relation n'a encore été établie avec la CCJLVD. Des partenariats pourraient être envisagés sur leurs champs d'actions respectifs.

4. **Les acteurs à mobiliser** : Acteurs qui restent pour le moment éloignés du sujet de la prévention des déchets. Ces acteurs se sentent avant tout concernés par des enjeux de gestion des déchets (collecte, tri, dépôts sauvages...) et peuvent avoir des réticences par rapport aux démarches de prévention ou bien ne s'être simplement pas encore beaucoup penchés sur le sujet. Ils ne sont pas partenaire de la CCJLVD.

→ Pour ce type d'acteurs, l'enjeu pourrait être dans un premier temps de les sensibiliser aux enjeux de prévention et de soutenir ceux d'entre eux souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

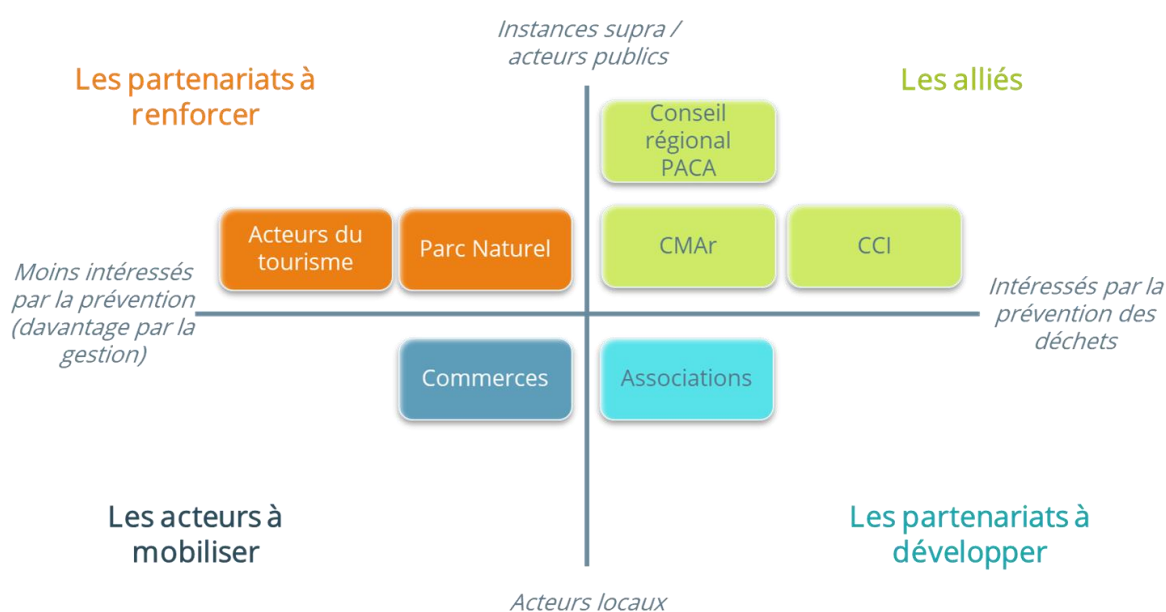


Figure 46. Synoptique des acteurs du territoire de la CCJLVD relativement à leurs contextes et perspectives par rapport à la prévention des déchets (réalisé sur la base d'un échantillon non représentatif de 9 acteurs enquêtés).



10. Synthèse AFOM du diagnostic

Le **diagramme Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces** (AFOM) ci-après synthétise les éléments clés du diagnostic territorial qu'il peut être important d'avoir en tête pour la définition des objectifs et orientations stratégiques du PLPDMA ainsi que pour l'élaboration du futur plan d'action.

Cette analyse AFOM est issue du croisement des conclusions du diagnostic territorial réalisé par ECOGEOS avec les réflexions menées de façon participative lors de la première réunion de CCES.



Figure 47. Synthèse AFOM du diagnostic territorial.

11

● Bibliographie

11.1. Textes règlementaires

LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>.

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>.

Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/6/10/DEVP1427461D/jo>.

LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434>.

11.2. Guides et études nationales

ADEME, ECOGEOS, août 2020, Territoires pionniers de la prévention des déchets. Disponible en ligne : <https://www.ademe.fr/territoires-pionniers-prevention-dechets>.

ADEME, avril 2020, Déchets Chiffres-clés. Disponible en ligne : <https://www.ademe.fr/dechets-chiffres-cles>.

ADEME, décembre 2016. Guide pour l'élaboration et la conduite des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Disponible en ligne : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide_plpdma_201612_rapport.pdf.

ADEME, janvier 2016. Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités. Disponible en ligne : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/gisements_potentielsreduc_impactsenvtx_201601_rapport.pdf.

11.3. Documents produits par la CCJLVD et le SYDEVOM 04

CCJLVD, 2020, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

SYDEVOM 04, 2019. Rapport bilan 3 ans Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

CCJLVD, 2019, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

CCJLVD, 2018, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

SYDEVOM 04, 2015. Programme Local de Prévention des Déchets - Rapport année 5 PLP.

11.4. Autres documents concernant le territoire de la CCJLVD

INSEE, 2020. Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Jabron-Lure-Vançon-Durance (200071033). Disponible en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200071033>.